



# **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(23 mai - 3 juin 1977)**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS : SOIXANTE-TROISIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 12**

**NATIONS UNIES**

**New York, 1977**

**NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

**E/6014  
E/ICEF/651**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Abréviations .....		v
 <u>Chapitres</u>		
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	1 - 11	1
II. RESUME DES DEBATS .....	12 - 13	4
III. LA SITUATION DES ENFANTS ET LE ROLE DU FISE .....	14 - 21	5
IV. ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE LA SESSION .....	22 - 24	9
V. EXAMEN DES PROGRAMMES .....	25 - 80	10
Aide à l'enseignement primaire et périscolaire .	25 - 35	10
Santé de l'enfant : concept de soins de santé primaires .....	36 - 62	14
Atteindre les enfants pauvres des régions urbaines .....	63 - 80	23
VI. ASPECTS ET TENDANCES DU PROGRAMME .....	81 - 138	28
Questions d'ordre général .....	81 - 115	28
Planification du programme à moyen terme .....	81 - 87	28
Dépenses dans les principaux domaines d'assistance .....	88 - 91	30
Aide du FISE à des pays ayant des niveaux de ressources différents .....	92 - 99	34
Renforcement de la capacité nationale .....	100 - 103	37
Fourniture de l'assistance .....	104 - 106	38
Activités d'évaluation .....	107 - 108	39
Coordination des activités du FISE avec celles des autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'assistance .....	109 - 112	39
Autres questions d'ordre général .....	113 - 115	40
Nutrition de l'enfant .....	116 - 122	42
Quelques programmes d'assistance en faveur des jeunes enfants et des femmes .....	123 - 128	44
Utilisation de techniques simples au niveau du village .....	129 - 130	45
L'approche des services de base .....	131 - 136	46
Secours d'urgence .....	137 - 138	47

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES .....	139 - 181	49
Situation financière .....	139 - 146	49
Plan financier pour 1977-1979 .....	147 - 153	52
Système de collecte de fonds du FISE .....	154 - 163	53
Opérations d'approvisionnement .....	164 - 168	55
Renforcement de la gestion du FISE .....	169 - 176	57
Budget des services d'administration et des services d'appui aux programmes .....	177 - 179	58
Rapports financiers et rapports connexes .....	180 - 181	59
VIII. ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT .....	182 - 186	60
IX. AUTRES QUESTIONS .....	187 - 205	65
Coopération avec les comités nationaux du FISE et les organisations non gouvernementales .....	187 - 196	65
Préparatifs pour la session de 1978 et les sessions ultérieures du Conseil .....	197 - 200	67
Procédure d'élection des membres du Bureau et des comités .....	201 - 205	68

ANNEXES

I. Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration en mai 1977 par région et par catégorie de programme .....	71
II. Assistance approuvée à la session de mai 1977 du Conseil d'administration, par pays .....	72
III. Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources du FISE pour 1977 .....	75
IV. Contributions des gouvernements pour 1975 et 1976 .....	76
V. Contributions de sources non gouvernementales, y compris les recettes provenant des ventes de l'Opération cartes de vœux en 1975 et 1976 .....	79

## ABREVIATIONS

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 492<sup>ème</sup> à 503<sup>ème</sup> séances au Centre international de conférences à Manille (Philippines), du 23 au 26 mai, et le 3 juin 1977. Le Comité du programme, siégeant en tant que comité plénier, a tenu ses 391<sup>ème</sup> à 398<sup>ème</sup> séances du 30 mai au 2 juin. Le Comité de l'administration et des finances s'est réuni les 27 et 28 mai. La session s'est terminée le 3 juin. Une réunion spéciale sur la situation des enfants en Asie, eu égard en particulier aux services de base, s'est tenue avant la session du Conseil, du 17 au 19 mai.
2. Le Président du Conseil d'administration était M. Antonio Ordóñez-Plaja (Colombie), le Président du Comité du programme, M. Ferdinand Leopold Oyono (République-Unie du Cameroun), et le Président du Comité de l'administration et des finances, Mme Sasako Ogata (Japon). L'ordre du jour du Conseil, tel qu'il a été adopté, figure dans le document E/ICEF/647/Rev.1.
3. Les Etats membres du Conseil d'administration représentés à la session étaient les suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Brésil, Canada, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie. La liste des représentants et des observateurs qui ont assisté à la session est reproduite dans le document E/ICEF/CRP/77-24.
4. La liste des documents publiés à l'occasion de la session figure dans le document E/ICEF/INF/39/Rev.1.

### Cérémonie d'ouverture

5. Une cérémonie d'ouverture, à la fois pour la réunion spéciale et pour la session du Conseil, a eu lieu le 17 mai. A cette occasion Mme Imelda Romualdez Marcos, première dame des Philippines et Gouverneur de l'agglomération métropolitaine de Manille, a prononcé un discours de bienvenue et Son Excellence M. Ferdinand E. Marcos, président de la République des Philippines, a prononcé le discours inaugural. Des déclarations ont également été faites par le Président du Conseil d'administration et par le Directeur général qui, en outre, a lu un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies 1/.
6. Mme Imelda Romualdez Marcos a félicité le FISE des efforts qu'il déploie en faveur des enfants du monde entier et a souligné que les Philippines avaient constamment apporté leur soutien au FISE à la fois du point de vue politique et du point de vue matériel. Elle a également mis l'accent sur l'importance des enfants et de la jeunesse dans le cadre du développement national des Philippines. Rappelant le rôle qu'elle avait joué personnellement lors du Colloque international qui s'était tenu à Genève en 1974, concernant la situation d'urgence affectant les enfants, elle a demandé que l'on fasse preuve de plus de compassion et de courage dans la lutte pour sauver les enfants dont dépend l'avenir.

---

1/ Le texte de ces déclarations figure dans le document E/ICEF/649.

7. Le président Marcos a rappelé l'étendue catastrophique de la mortalité infantile, des maladies, de la malnutrition et de l'analphabétisme qui frappent des millions d'enfants et de jeunes dans les pays en développement, notamment en Asie. Il a souligné que, malgré les ressources considérables consacrées aux services destinés aux jeunes en Asie, les investissements restaient trop faibles compte tenu des besoins. Il fallait de plus en plus compléter les mesures de planification économique par des mesures de politique sociale précises tendant à promouvoir le progrès et l'équité. Dans ce contexte, il a appelé l'attention sur les efforts considérables déployés à l'échelon national aux Philippines en vue d'accroître le bien-être des enfants et notamment sur la proclamation de la Décennie de l'enfant philippin (1977-1987).

8. Soulignant que la communauté internationale était confrontée au défi formidable et inéluctable que représente la nécessité de satisfaire aux besoins fondamentaux de plus de 500 millions d'enfants des pays en développement qui vivent constamment dans une situation d'urgence, le président Marcos a proposé que l'on envisage sérieusement de mettre au point une déclaration sur une décennie de l'enfant en Asie dans le contexte de l'Année internationale de l'enfant. Il a signalé que les Philippines étaient disposées à accueillir des consultations régionales organisées entre les pays asiatiques en vue d'élaborer une telle déclaration.

#### Remerciements au Gouvernement philippin

9. Le Conseil d'administration a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement philippin pour lui avoir permis de tenir sa session et une Réunion spéciale sur la situation des enfants en Asie à Manille. Le Conseil a également exprimé sa gratitude au Président de la République des Philippines et à Mme Marcos qui ont bien voulu prononcer des allocutions lors de la cérémonie d'ouverture, au Gouvernement philippin pour sa généreuse hospitalité et aux nombreux fonctionnaires philippins et autres personnalités pour la bienveillance et les efforts attentifs qui ont contribué à assurer le succès de la session. Le Conseil a été particulièrement heureux d'avoir pu donner aux participants l'occasion d'observer sur le terrain des programmes entrepris aux Philippines qui intéressent le FISE (voir par. 11).

#### Réunion spéciale sur la situation des enfants en Asie, eu égard en particulier aux services de base

10. Les participants à la réunion spéciale tenue sous les auspices du Conseil (voir par. 1) comprenaient, outre les membres du Conseil, des représentants de gouvernements asiatiques qui ne sont pas membres du Conseil mais qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions spécialisées. Neuf études de cas ont été présentées, qui concernaient des projets entrepris dans des zones urbaines, des zones rurales et des zones de développement dans des pays d'Asie. Elles décrivaient des conceptions novatrices adoptées notamment par des organismes bénévoles et par des animateurs de collectivités dévoués en ce qui concerne la fourniture de services de base en faveur de l'enfance. Le débat a été axé sur la manière dont les méthodes qui avaient donné de bons résultats pouvaient être appliquées dans d'autres contextes et développées pour permettre de dispenser des soins à un grand nombre d'enfants appartenant aux couches de la société les plus

défavorisées et les moins bien desservies. Les éléments suivants ont été considérés comme essentiels dans le cadre des efforts déployés par les gouvernements en vue d'encourager et d'assurer la participation des collectivités : la nécessité de faire accepter les initiatives du gouvernement par la population locale en dissipant son scepticisme concernant l'utilité des mesures officielles, et le rôle clef de l'initiative privée dans la mise au point de modèles de services en faveur des zones non encore desservies; l'utilité de faire participer les femmes au processus de développement, chaque fois que cela est possible; l'importance d'adapter l'aide à la formation et les fournitures aux besoins des travailleurs locaux; et l'utilisation des valeurs culturelles existantes comme fondement des projets.

11. La Réunion spéciale, ainsi que l'observation directe sur le terrain par les participants, immédiatement après la Réunion spéciale, de projets intégrés axés sur la collectivité mis en oeuvre aux Philippines, ont ajouté aux discussions du Conseil une dimension concrète importante 2/.

---

2/ Un rapport relatif à la Réunion spéciale a été distribué au cours de la session du Conseil sous la double cote E/ICEF/650 et E/ICEF/Asia/14. Il y figure une liste des études de cas qui ont été effectuées. Une version révisée de ce rapport doit être publiée.

## II. RESUME DES DEBATS

12. Le Conseil a approuvé des engagements de dépenses d'un montant total de 129.4 millions de dollars. Il a débattu de l'orientation des politiques du FISE compte tenu de la situation des enfants dans les pays en développement et de l'évolution des politiques pertinentes mises en oeuvre par les organismes des Nations Unies. Il a examiné les activités intéressant l'aide accordée à l'enseignement primaire et à l'enseignement non traditionnel, la santé infantile dans le contexte des soins de santé primaires et les efforts faits pour atteindre les enfants pauvres des zones urbaines. Il a étudié un certain nombre de questions et de tendances intéressant les programmes et a décidé que certaines d'entre elles devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi à sa prochaine session ou lors d'une session ultérieure. Il a approuvé un plan financier pour 1977-1979 et les budgets des services d'administration et des services d'appui aux programmes. Il a demandé au Directeur général de lui faire rapport à sa prochaine session sur la possibilité d'adopter un programme de travail continu à moyen terme correspondant à un plan financier et à un plan relatif aux effectifs portant sur la même période et établi sur la base, d'une part, des besoins et des possibilités en matière de programmes et, d'autre part, des recettes sur lesquelles le Fonds peut raisonnablement compter.

13. Le Conseil s'est félicité que l'Assemblée générale ait approuvé, dans sa résolution 31/168, un objectif de 200 millions de dollars pour les recettes annuelles du FISE et il a émis l'espoir que cet objectif pourrait être atteint au plus tard en 1979 - Année internationale de l'enfant. Lorsqu'il a examiné le système de collecte de fonds du FISE, le Conseil a proposé certaines améliorations destinées à relever le niveau des contributions à la masse commune des ressources et à faciliter la planification à long terme. Il a approuvé les mesures adoptées ou envisagées par le Directeur général pour renforcer la gestion du FISE. Il a également abordé des questions relatives à l'Année internationale de l'enfant, du point de vue du rôle que doit jouer le FISE en tant que principal organisme intéressé du système des Nations Unies et du point de vue de la contribution du FISE à l'Année internationale de l'enfant.

### III. LA SITUATION DES ENFANTS ET LE ROLE DU FISE

14. Il ressortait du rapport du Directeur général sur l'état des travaux présenté au Conseil (E/ICEF/648, première et deuxième parties) 3/ et des rapports des bureaux extérieurs du FISE que, de manière générale, la situation des enfants s'était quelque peu améliorée en 1976. Cette amélioration était due en grande partie à l'abondance des récoltes ainsi qu'au redressement qu'a connu dans une certaine mesure l'économie mondiale - et également aux initiatives prises par quelques pays qui ont entrepris de définir et d'appliquer des politiques sociales en faveur de l'enfance. Un nombre croissant de personnes dans le monde, notamment les responsables au niveau des gouvernements, avaient compris que les programmes visant à améliorer la situation des enfants étaient des éléments indispensables du processus de développement global.

15. Ceci ne signifiait pas que les difficultés d'ensemble avaient diminué sensiblement. La pénurie de devises étrangères, l'inflation interne et la hausse des prix des importations - pour ne mentionner que quelques-uns des principaux problèmes - avaient continué d'empêcher de nombreux gouvernements de faire plus pour les enfants. La production alimentaire totale de l'ensemble des pays en développement était retombée à des taux par habitant ne dépassant pas les moyennes enregistrées durant les années 1969 à 1971 : ces moyennes n'avaient pas encore été atteintes par de nombreux pays en développement, et dans un certain nombre de pays "les plus gravement touchés" la production céréalière par habitant avait même tendance à baisser. Il y avait toujours une crise alimentaire à l'état latent en dépit d'importants progrès techniques et des efforts énergiques de nombreux gouvernements. En outre, selon certaines prévisions inquiétantes, il était possible que la situation alimentaire mondiale recommence à se détériorer sérieusement. Si le prix de nombreuses marchandises exportées par les pays en développement avait augmenté, il en avait été de même pour le prix des biens de consommation, ce qui avait des répercussions immédiates sur la capacité des familles de subvenir aux besoins des enfants. Bien que l'aide publique au développement se soit orientée de plus en plus vers les pays les moins développés où les besoins étaient les plus grands, le flux total des ressources prévues à cet effet n'était pas encore systématiquement dirigé vers eux.

16. Au nombre des signes encourageants, il fallait noter que les bureaux extérieurs du FISE avaient continué de signaler l'adoption de nouvelles mesures de politique générale orientées davantage vers le développement social et accordant, dans l'élaboration et l'exécution des plans de développement, un rang de priorité plus élevé aux services en faveur de l'enfance. Une série de décisions accordant une attention plus grande aux enfants avaient récemment été prises à l'échelle mondiale. Ces décisions faisaient suite à des changements d'orientation importants, tels que ceux qu'avait entérinés en 1975 l'Assemblée mondiale de la santé (parallèlement au Conseil d'administration du FISE) lorsqu'elle avait mis particulièrement l'accent sur les soins de santé primaires axés sur la collectivité. Au nombre des exemples cités par le Directeur général figuraient les résultats de la Conférence mondiale sur l'emploi tenue à Genève en juin 1976 qui avait mis en

---

3/ La situation des enfants, compte tenu de l'évolution de la situation dans le monde, est examinée de façon générale dans la première partie du rapport du Directeur général (par. 2 à 6) et de manière plus approfondie dans la deuxième partie (par. 3 à 38).

relief les besoins fondamentaux; ceux d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver en août 1976, qui avait souligné la nécessité de protéger l'environnement des groupes sociaux les plus vulnérables, tels que les enfants; l'intérêt accru que portaient les pays en développement et les organismes des Nations Unies à la mise en valeur du secteur rural, domaine dans lequel le concept des services fondamentaux en faveur de l'enfance pourrait jouer un rôle important; l'appel lancé par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Colombo en 1976 pour que soient formulées des politiques nationales propres à satisfaire à ces besoins fondamentaux; la résolution 9.2 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO tenue à Nairobi en octobre-novembre 1976 appelant l'attention sur la priorité qui devrait être accordée, entre autres, aux enfants dans les programmes de lutte contre la pauvreté; enfin la création du Fonds international de développement agricole 4/ dont l'un des objectifs était d'améliorer le niveau nutritionnel des groupes de population disposant des revenus les plus faibles. ((Voir également les discussions relatives au concept des services de base, par. 131 à 135).

17. Toutefois, il s'agissait là pour l'essentiel de déclarations d'intention et de programmes d'action future et le Directeur général s'est déclaré profondément préoccupé par le caractère d'urgence que continuaient de revêtir les besoins non satisfaits des enfants 5/. A son avis, l'aspect le plus intolérable de cette situation était qu'elle n'était pas inévitable. Ce qu'il fallait faire pour apporter des améliorations spectaculaires pouvait être fait tout de suite - il suffisait de se conformer à des principes reconnus de conduite personnelle, nationale et internationale, en utilisant des ressources dont on pouvait disposer très rapidement, sans réelles difficultés. Des réformes des systèmes économiques pouvaient contribuer à libérer un supplément de ressources pour les pauvres du monde, notamment les enfants. Ce qu'il fallait avant tout, c'était que l'on prenne plus largement conscience des conditions inhumaines dans lesquelles vivaient actuellement tant d'enfants et des immenses possibilités dont on disposait pour remédier à cette situation et que l'on ait la ferme détermination d'agir immédiatement. Si le monde en décidait ainsi, ses enfants pourraient être sauvés, et les générations futures verraient s'épanouir des adultes en meilleure santé, plus heureux, capables de servir les sociétés dans lesquelles ils vivraient en étant fiers de leur appartenir.

---

4/ Voir A/CONF.73/5.

5/ A ce propos, il a rappelé ce qu'avait dit le Président de la Banque mondiale devant le World Affairs Council à Boston en janvier 1977, évoquant le milliard d'êtres humains environ qui vivent dans les pays en développement les plus pauvres, celui-ci avait déclaré : "La malnutrition sape leur énergie, déforme leur corps et abrège leur vie. L'analphabétisme obscurcit leur esprit et ferme devant eux tout avenir. Des maladies que l'on pourrait prévenir rendent infirmes les enfants quand elles ne les tuent pas". Le Président de la Banque mondiale avait ajouté que, par comparaison avec la situation de la plupart des habitants des pays industrialisés, "les habitants des pays les plus pauvres avaient un taux de mortalité infantile de huit fois supérieur; une espérance de vie d'un tiers plus courte; un taux d'alphabétisation des adultes de 60 p. 100 inférieur; un niveau nutritionnel en dessous du minimum acceptable pour la moitié de la population; et, pour des millions de nourrissons, une quantité de protéines insuffisantes pour le développement optimal du cerveau".

18. Un certain nombre de vues ont été exprimées par les délégations pendant le débat général du Conseil. Du fait de l'amélioration de certains aspects de la crise alimentaire et économique mondiale, on risquait de moins se préoccuper de la situation sérieuse de l'enfance. Les efforts de développement d'un pays devaient être fondés sur son atout principal - ses ressources humaines, et, plus particulièrement, sur les générations montantes. Le nouvel ordre économique international, qui exigeait une répartition plus équitable des ressources entre les pays, était désormais complété par une stratégie des besoins essentiels. Cette stratégie reconnaissait que la réforme du système économique international était indispensable mais qu'elle ne profiterait aux groupes défavorisés et vulnérables que si elle s'accompagnait de réformes entreprises sur le plan national. Dans les efforts réalisés pour que le nouvel ordre économique international devienne réalité, il y avait lieu de tenir compte des éléments importants du développement social. Les pays devaient en même temps s'efforcer d'assurer une meilleure répartition du revenu et le bien-être de leur population. Le FISE, qui avait mis l'accent sur les services de base, avait été l'un des premiers à adopter cette approche et à prendre des mesures réalistes au sein du système des Nations Unies. Les efforts réalisés pour instaurer une plus grande égalité entre les différents pays et à l'intérieur des pays eux-mêmes ne semblaient difficiles que par rapport à ce qui avait été fait jusqu'à présent et non à ce qu'il était véritablement possible de faire si les conditions politiques nécessaires étaient réunies.

19. Dans ce contexte, il était plus nécessaire que jamais que le FISE continue à coopérer avec les pays en développement dans les trois grands domaines qui avaient caractérisé ses activités : assistance en ce qui concerne la planification et la conception de services en faveur de l'enfance; fourniture de matériel supplémentaire, de l'équipement et de l'aide nécessaires à ces services et octroi de crédits pour renforcer dans les pays intéressés les moyens de formation d'un personnel qui faisait cruellement défaut. Cette coopération qui, de diverses façons, aidait à renforcer les capacités nationales et à encourager une plus grande indépendance, trouvait dans les pays en développement, un accueil de plus en plus favorable. (Voir par. 100 à 103). Il était également essentiel que le FISE continue à plaider la cause de l'enfance avec la plus grande vigueur et encourage la communauté internationale à accroître les ressources allouées aux services destinés aux enfants. Les pays en développement devaient s'engager à améliorer la situation des enfants en tant que partie intégrante de la planification du développement national.

20. Il a été reconnu qu'un des aspects importants du rôle de défenseur de l'enfance joué par le FISE consistait à partager l'expérience et les renseignements dont il disposait sur la nécessité de fournir un appui plus important avec d'autres organismes de financement, internationaux ou bilatéraux. Ainsi, après avoir étudié au cours de la session l'aide qu'il accordait dans le domaine de l'enseignement (par. 25 à 35), le Conseil a estimé que le FISE devait encourager, chaque fois qu'il le pouvait, d'autres sources à accorder une aide plus importante à l'enseignement primaire. Ce rôle ajoutait une autre dimension à l'étroite coopération instaurée depuis quelques années entre le FISE et divers organes du système des Nations Unies pour des questions de politiques et des procédures d'intérêt commun - concernant, par exemple, la nécessité de tenir compte des enfants dans la programmation nationale du PNUD - en vue d'octroyer une aide commune pour la préparation, l'exécution et l'évaluation de divers projets d'assistance (voir par. 109 à 112).

21. Le Directeur général a appelé l'attention du Conseil sur ce qu'il avait dit au Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, à savoir que, dans la mesure où un regroupement des différents fonds du système des Nations Unies pouvait être envisagé ou recommandé, il fallait que, dans le futur prévisible, le FISE conserve une identité, une structure et un mode de fonctionnement distincts. Cette position a été pleinement appuyée par un grand nombre de délégations qui ont estimé que le FISE devait continuer à jouer un rôle unique en tant que défenseur indépendant de l'enfance et qu'il devait être libre de continuer à mettre à son service ses méthodes souples et bien adaptées. On a présumé que, si le Comité spécial formulait à l'avenir des recommandations susceptibles de modifier sensiblement la position du FISE, le Conseil aurait la possibilité d'en débattre.

#### IV. ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE LA SESSION

22. Le Conseil a approuvé des engagements d'un montant total de 129,4 millions de dollars dont 113,2 millions étaient destinés à l'assistance et 16,2 millions aux services administratifs (engagements pour 1978 et engagements supplémentaires pour 1977). L'assistance comprenait 86,8 millions de dollars pour l'aide aux programmes et 26,4 millions pour les services d'appui aux programmes (voir annexe II). L'aide aux programmes était destinée à des projets entrepris dans la moitié environ des pays qui bénéficient actuellement de l'aide du FISE et à 14 projets interrégionaux, régionaux ou sous-régionaux, les autres projets étant financés grâce à des ressources provenant d'engagements approuvés antérieurement. Les deux tiers de l'aide environ feraient l'objet de demandes de fonds et de matériel en 1977 et 1978 et le reste plus tard 6/.

23. En outre, le Conseil a pris note de 42 recommandations concernant des projets à financer à l'aide de contributions à des fins spéciales, ce qui porte à 65,9 millions de dollars le montant total des ressources supplémentaires nécessaires 7/. Il s'agissait dans un certain nombre de cas d'éléments notés de projets pour lesquels le Conseil a également approuvé des engagements au titre de la masse commune des ressources qui offraient la possibilité d'élargir les activités entreprises.

24. A la suite des décisions prises par le Conseil pendant la session et au cours de sessions antérieures, le FISE, à la fin de la session, fournissait une aide à des projets entrepris dans 100 pays et territoires : 45 en Afrique, 20 dans les Amériques, 25 en Asie (non compris les pays de la Méditerranée orientale), 9 en Méditerranée orientale et 1 en Europe (Turquie).

---

6/ Le Conseil a noté qu'une estimation des demandes de fonds et de matériel par année civile pour les nouveaux engagements approuvés pendant la session ainsi qu'une liste complète des estimations révisées pour les dernières années correspondant aux engagements déjà approuvés figuraient à l'annexe II du document E/ICEF/P/L.1655. C'est sur la base de l'échelonnement des demandes de fonds et de matériel que le Directeur général autoriserait chaque année les dépenses correspondantes, selon que de besoin.

7/ Une description de ces projets sera publiée par le FISE en juillet 1977 dans un volume unique (SA.23) aux fins d'examen par les donateurs éventuels.

## V. EXAMEN DES PROGRAMMES

### Aide à l'enseignement primaire et périscolaire

25. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur "l'aide extérieure à l'enseignement scolaire du niveau primaire et à l'enseignement périscolaire - participation du FISE" (E/ICEF/L.1358), établi à la demande du Conseil à la suite du débat de sa session de 1976 sur l'établissement des priorités du programme d'assistance du FISE. Le secrétariat du FISE avait été aidé, pour l'établissement de ce rapport, par l'UNESCO et les organismes d'aide bilatérale et par M. H. M. Phillips. Le représentant de l'UNESCO a aidé à présenter le rapport et a participé à la discussion.

26. Le rapport soulignait que l'assistance du FISE à l'enseignement découlait de sa politique visant à répondre de façon systématique aux besoins des enfants. L'enseignement primaire ou de base était un élément essentiel de l'épanouissement de la personnalité des enfants et de leur préparation à la vie active. Il s'agissait là d'un élément des services de base sans lequel les autres éléments seraient affaiblis. Le FISE mettait l'accent sur les améliorations qualitatives de l'enseignement et aidait les pays à trouver les moyens d'assurer un enseignement efficace aux enfants qui n'en bénéficiaient pas encore. Le FISE s'était donc efforcé de fournir une aide pour la réforme des programmes, la préparation d'auxiliaires pédagogiques et de manuels, la formation et le recyclage des enseignants et l'enseignement féminin. Le FISE fournissait également une aide aux pays frappés par la guerre ou par des catastrophes naturelles dans les efforts qu'ils déployaient pour rebâtir leur enseignement primaire. Le rapport soulignait plusieurs points fondamentaux, repris ci-après :

a) Dans les pays en développement les plus pauvres d'Afrique et d'Asie, seul un tiers en moyenne des enfants d'âge scolaire étaient inscrits à l'école primaire; un grand nombre d'enfants quittaient l'école après un an ou deux; le nombre absolu des illétrés de plus de 14 ans augmentait, en particulier chez les filles.

b) Des efforts étaient déployés pour rénover, réformer et moderniser la teneur de l'enseignement et les moyens et méthodes utilisés et pour étendre cet enseignement aux zones les moins favorisées. Toutefois, un pourcentage élevé des budgets nationaux servait à financer les traitements des enseignants et les ministères n'avaient en fait que très peu de ressources pour élaborer des solutions nouvelles dans ce sens.

c) L'aide officielle à l'enseignement primaire et périscolaire représentait 145 millions de dollars (70 millions de dollars au titre de l'aide multilatérale et 75 millions au titre de l'aide bilatérale), soit 6 p. 100 du total de l'aide officielle à l'enseignement. En revanche, les pays en développement consacraient en moyenne la moitié environ de leur budget d'enseignement à l'éducation primaire, soit au total quelque 13 milliards de dollars.

d) Pour les 70 millions de dollars engagés au titre de l'aide multilatérale et consacrés à l'enseignement primaire et périscolaire en 1975, les deux principaux donateurs étaient le groupe de la Banque mondiale (30 millions de dollars) et le FISE (29 millions de dollars). Les 11 millions restants provenaient du budget ordinaire de l'UNESCO (3 millions de dollars), du PNUD/UNESCO (3 millions de dollars) et d'autres sources (5 millions de dollars). L'aide du FISE représentait 40 p. 100 de l'aide multilatérale générale dans ce domaine, et 20 p. 100 de l'aide multilatérale et bilatérale.

e) L'aide du FISE à l'enseignement était coordonnée tant au siège que dans les pays à l'aide fournie dans le cadre de l'assistance technique et par divers organismes de financement.

f) L'aide du FISE à l'enseignement avait été surtout destiné aux pays les moins avancés et les plus gravement touchés. Les engagements du FISE au titre de l'enseignement représentaient 20 à 26 p. 100 de l'ensemble des engagements au titre des projets et, ces dernières années, un quart de ces engagements avaient porté sur l'enseignement périscolaire.

27. Le Directeur général estimait que l'efficacité de la coopération du FISE pourrait être renforcée dans un certain nombre de domaines dans lesquels les pays se heurtaient à des problèmes non résolus - l'éducation des enfants des campagnes dans le cadre du développement rural, l'éducation des enfants des villes dans le cadre d'autres services destinés aux zones urbaines défavorisées, l'éducation et l'analphabétisation des adolescents et des femmes. La coopération technique avec l'UNESCO et l'échange de renseignements avec la Banque mondiale continueraient de contribuer largement à l'efficacité de l'aide du FISE. Par ailleurs, grâce aux renseignements dont il disposait, le FISE devrait s'efforcer d'accroître les courants de ressources extérieures dans le domaine général de l'enseignement primaire, de type scolaire et non scolaire.

28. La principale conclusion qui se dégagait du rapport du Directeur général était que la coopération du FISE, pour faible qu'elle soit eu égard à l'ampleur du problème, jouait un rôle majeur dans un domaine clef du développement à une étape critique de l'évolution dans ce domaine et que cette coopération, loin de faire double emploi avec d'autres types d'aides, tant du point de vue du fond que des méthodes employées, les complétait. L'aide du FISE jouait un rôle particulier car elle mettait l'accent sur le développement de l'enfant et sur les rapports entre l'éducation de base et d'autres services fondamentaux nécessaires à ce développement. Il était donc important que le FISE poursuive la même orientation dans ce domaine, du moins pour l'avenir proche, et continue de mettre l'accent sur le développement des moyens nationaux en matière de programmes et de méthodes d'enseignement, la santé, la nutrition, la puériculture, l'éducation des jeunes filles et des mères, et les projets en faveur des pays dont le revenu est le plus bas et des groupes sociaux et économiques les plus défavorisés. Le FISE devrait également encourager activement d'autres organismes à accroître leur aide à l'enseignement primaire, scolaire et non scolaire.

29. Lors des débats, les membres du Conseil ont reconnu d'une manière générale que les nouvelles initiatives en matière d'enseignement scolaire et non scolaire répondant à des besoins socio-économiques constituaient un élément indispensable du progrès social en faveur des enfants, notamment ceux appartenant aux groupes les plus désavantagés de la population. Des représentants ont souligné un certain nombre de points particuliers. Il conviendrait d'appuyer davantage les formes novatrices d'enseignement dans le cadre de la politique des services de base visant à obtenir une participation aussi large que possible de la collectivité. Il n'était pas possible d'atteindre tous les enfants simplement en développant des systèmes d'enseignement importés; il était nécessaire de réformer les structures, les méthodes et les programmes. Toutefois, il ne fallait pas négliger l'enseignement de type classique. Un enseignement primaire combinant une scolarité de type classique, la production alimentaire, des ateliers et des activités de développement de la collectivité ainsi que d'autres types de programmes de travail pouvait constituer un instrument important de l'évolution sociale et de la préparation des

adolescents à la vie active. Il importait que l'assistance n'entraîne pas une aliénation culturelle et la disparition des valeurs traditionnelles; à cet égard, les écoles autochtones de type non occidental offraient une base importante dont il fallait se servir. Bien que l'enseignement primaire soit extrêmement souhaitable dans les zones rurales, il était indispensable dans les zones urbaines pour garantir la survie de la population autochtone. Il fallait également s'intéresser aux enfants doués qui avaient des difficultés à s'adapter à des programmes destinés à des enfants d'intelligence moyenne. Les pays en développement devaient décider de leurs propres priorités et établir des mécanismes de coordination pour orienter l'aide vers les aspects de l'enseignement qui avaient le plus besoin de cette aide.

30. De nombreux représentants ont attaché une importance particulière à l'enseignement non scolaire et ont estimé qu'il faudrait faire des efforts pour le développer. Certains représentants ont toutefois souligné qu'il convenait de considérer cet enseignement comme un complément utile de l'enseignement classique auquel il ne pouvait se substituer. Des représentants ont soulevé un certain nombre de points particuliers et ont souligné notamment ce qui suit : l'enseignement non scolaire n'avait pas bénéficié d'un appui suffisant de la part des établissements d'enseignement; l'enseignement traditionnel, qui était conçu essentiellement à l'intention des populations urbaines, ne répondait pas aux besoins de développement des populations rurales; il ne fallait pas que les intérêts des collectivités rurales soient subordonnés à ceux d'une élite urbaine; l'enseignement non scolaire était le meilleur moyen de garantir que l'enseignement fasse partie intégrante des projets de développement de la collectivité; l'enseignement non scolaire était indispensable pour mobiliser les énergies et les capacités de la population et il fallait déployer au niveau local des efforts psychologiques et éducatifs pour que les collectivités s'intéressent à ce processus et souhaitent y participer. L'un des problèmes posés par l'enseignement non scolaire était l'absence de matériels pédagogiques appropriés; une assistance technique et matérielle accrue était nécessaire. Il convenait également d'élargir chaque fois que possible les projets pilotes et de rendre publics les renseignements sur l'expérience acquise. Par ailleurs, de nouvelles recherches étaient nécessaires pour déterminer comment on pourrait combiner au mieux l'enseignement scolaire et l'enseignement non scolaire et déterminer les moyens d'appliquer les principes de l'enseignement non scolaire à l'enseignement primaire de type classique.

31. En examinant le rôle joué par le FISE dans l'assistance à l'enseignement primaire et non scolaire, des représentants ont mis l'accent sur les besoins critiques auxquels le FISE avait répondu, sur son utilité en tant que pionnier et catalyseur pour promouvoir des méthodes novatrices et des améliorations qualitatives et sur la nécessité de continuer à accorder la priorité aux enfants des pays les moins développés et aux groupes de la population les plus démunis. Il a été souligné que pour ne pas disperser ses efforts le FISE devait choisir soigneusement les projets qu'il appuyait. On a dit qu'il ne fallait pas restreindre les formes d'aide accordées par le FISE tant que les objectifs des projets étaient conformes aux politiques d'assistance du Fonds. Certains représentants ont souligné qu'il était important de continuer à appuyer l'enseignement non scolaire portant sur la santé, l'hygiène, la famille et la puériculture, l'alimentation et la nutrition, l'enseignement ménager et les connaissances pratiques; un représentant a toutefois estimé que cette tâche conviendrait mieux aux organes dont le but exprès était la formation des adultes. A ce propos, on a souligné qu'il ne fallait pas définir trop étroitement les buts de l'assistance à l'enseignement

et que cette assistance devait être envisagée dans le cadre de la méthode des services de base; l'assistance destinée à réduire le volume de travail des femmes et à les doter de compétences leur permettant d'avoir un revenu revêtait, par exemple, une grande importance. D'une manière générale, le FISE devait être prêt à contribuer aux aspects du développement social intéressant le plus les enfants.

32. Une délégation a estimé qu'il fallait veiller à ne pas mettre exagérément l'accent sur l'aide à l'enseignement primaire au détriment des besoins des autres groupes d'âge. Ce serait une erreur que de négliger entièrement les besoins des enfants d'âge préscolaire ou de ceux qui ne pourront jamais avoir accès à un enseignement de type scolaire; il faudrait donc accroître l'aide aux programmes préscolaires de caractère non traditionnel. Quelle que soit l'importance des fonds que l'on consacre à l'enseignement primaire, il est impossible de réparer entièrement les dommages qu'un enfant a subis pendant les premières années de sa vie. La politique suivie par le FISE pour coordonner ses activités avec celles d'autres organismes de financement devrait lui permettre de concentrer sa propre assistance sur la première année du premier cycle. D'autres délégations ont reconnu que les enfants d'âge préscolaire exigeaient davantage d'attention; toutefois, limiter l'aide du FISE aux enfants d'âge préscolaire créerait un vide qui ne pourrait être comblé par aucun autre organisme.

33. Les membres du Conseil ont estimé que le rapport donnait un aperçu utile de la situation dont devraient tenir compte les organismes d'aide bilatérale et d'autres donateurs. Une délégation a souligné que le rapport n'avait pas essayé d'évaluer les résultats de l'aide extérieure fournie et qu'il ne représentait donc qu'une introduction à une analyse plus générale qu'il conviendrait d'entreprendre. Cette délégation a donc proposé que le Secrétariat soumette au Conseil à sa session suivante une évaluation systématique de l'assistance à l'enseignement primaire, tant scolaire que non scolaire, dans les pays en développement, qui porte à la fois sur les projets bénéficiant de l'assistance du FISE et sur ceux exécutés avec l'aide d'autres donateurs. Cette évaluation permettrait de mieux définir les besoins particuliers des enfants, d'évaluer les mesures prises par les pays et les donateurs pour répondre à ces besoins, de circonscrire les principaux problèmes qui sont apparus, d'établir une liste des domaines prioritaires et d'élaborer un plan d'action pour les années 1980, en mettant spécialement l'accent sur les activités du FISE. Non seulement cela aiderait le Conseil à déterminer l'orientation future des activités du FISE mais cela aurait également un effet de catalyseur sur les politiques d'enseignement des pays en développement.

34. Plusieurs délégations ont manifesté de l'intérêt pour cette proposition. Le Secrétariat a toutefois déclaré que s'il pouvait contribuer à l'élaboration d'une telle étude, l'ampleur du sujet rendrait nécessaire la participation d'autres organismes à ces travaux et exigerait des ressources dépassant les possibilités du FISE. Une évaluation des projets d'assistance dont cet élément a trait à l'enseignement serait soumise au Conseil en 1979 ou en 1980.

## Conclusions du Conseil

35. Le Conseil a approuvé les conclusions suivantes :

a) Le Conseil a conclu qu'il y avait lieu de poursuivre la politique d'assistance du FISE à l'enseignement primaire et à l'enseignement non traditionnel, en particulier dans l'optique des services de base. Il était encourageant de noter que de nombreux pays développaient l'éducation de base, qui associait certaines des méthodes employées dans l'enseignement primaire et des méthodes d'enseignement non traditionnel et s'intégrait bien aux autres services de base. Il y avait lieu de continuer à mettre l'accent sur les aspects suivants : développement des moyens nationaux en matière de programmes et de méthodes; liens avec la santé, la nutrition, la puériculture, la préparation à une vie socialement utile, l'éducation des jeunes filles et des mères; aide aux projets en faveur des pays dont le revenu est le plus bas et des couches de population les plus défavorisées; reconstruction, les activités dans ce domaine étant habituellement financées en grande partie par des contributions à des fins déterminées. Il conviendrait à l'avenir d'accorder une plus grande attention que par le passé aux points suivants : recherche et mise au point de mesures permettant de faire face aux besoins des enfants d'âge préscolaire dans le domaine de l'éducation, utilisation des moyens traditionnels d'éducation; éducation des enfants doués.

b) Le Conseil a noté que le rapport présenté à la session décrivait les politiques d'assistance actuelles du FISE mais n'en évaluait pas l'application. Il a demandé qu'une telle évaluation soit faite en vue de la présentation d'un rapport à la session de 1979.

c) Compte tenu en particulier du nombre de problèmes qui n'ont pas encore été étudiés et qui restent à résoudre dans le domaine de l'enseignement, le FISE devrait veiller, dans le cadre de sa politique d'assistance, à accroître l'efficacité de son aide à l'enseignement. A cette fin, il devrait continuer à tirer parti de la coopération technique de l'UNESCO et des compétences disponibles dans les pays où il offre une assistance à des projets et il devrait consulter, selon qu'il convient, d'autres organismes qui exercent des activités dans ce domaine.

d) Le FISE devrait mettre à profit les résultats de l'étude sur les courants d'aide extérieure pour encourager d'autres sources d'assistance à fournir une aide accrue dans ce domaine.

### Santé de l'enfant : concept de soins de santé primaires

36. Le Conseil d'administration a longuement examiné les problèmes relatifs à la santé des enfants dans les pays en développement, prenant en considération les divers rapports sur l'état d'avancement des programmes, présentés par le Directeur général, l'assistance actuelle et future du FISE aux projets, les renseignements et les vues communiqués par l'OMS, notamment une étude commune FISE/OMS sur la participation des collectivités aux soins de santé primaires (E/ICEF/L.1355) et le rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) (E/ICEF/L.1356), ainsi que les observations du Directeur général sur le rapport du CMDS (E/ICEF/L.1357).

37. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance fondamentale des mesures favorisant la santé de l'enfant et la haute priorité que le FISE leur accorde, en matière d'assistance, dans le cadre de la stratégie globale des services de base. L'assistance aux programmes de santé maternelle et infantile, y compris les programmes d'approvisionnement en eau, est restée l'élément le plus important de l'aide du FISE, puisqu'elle représente plus de la moitié des dépenses totales; les membres du Conseil ont appris avec satisfaction qu'il continuerait d'en être ainsi; certains ont même estimé que cette aide devrait être accrue.

38. Le Conseil a rappelé qu'en 1975 le FISE avait estimé avec l'OMS que les soins de santé primaires axés sur la collectivité étaient le moyen le plus pratique et le plus efficace de veiller sur la santé des enfants et des collectivités, dont la grande majorité ne bénéficie pas de services nationaux de santé de base. Dans cette nouvelle optique intersectorielle, la santé était considérée comme partie intégrante du développement socio-économique global et il fallait faire en sorte que les activités entreprises dans de nombreux secteurs (par exemple l'agriculture, l'enseignement, l'approvisionnement en eau, la nutrition) agissent de façon concrète sur la santé. Les soins de santé primaires étant axés sur les collectivités, il importait que celles-ci participent activement et en toute connaissance de cause à la planification et à l'application des mesures visant à améliorer la santé. Un élément clef de ce système devait être le travailleur sanitaire primaire, issu de la collectivité et aidé dans une certaine mesure par celle-ci. Les travailleurs sanitaires primaires devaient recevoir une formation de base, sans être pour autant coupés de la collectivité, ainsi qu'un encadrement et un appui technique et logistique du service national de santé restructuré.

39. Au cours de la discussion, le Conseil a précisé que les soins de santé primaires ne constituaient ni une variante ni un substitut des services de santé de base. En fait, il n'y aurait qu'un seul système général de santé, au niveau national; l'élément soins de santé primaires, en faisant entrer toutes les familles et les collectivités dans l'orbite du système, compléterait celui-ci. On a également souligné que les soins de santé primaires, tout en s'adressant à la collectivité dans son ensemble, seraient nécessairement orientés surtout vers les mères et les enfants, qui constituent la majorité de la population. Dans le déploiement de ses ressources, le FISE devait donner la priorité aux besoins de santé spécifiques des enfants.

#### Rapport du Comité mixte des directives sanitaires

40. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport du CMDS. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : progrès accomplis dans le domaine des soins de santé primaires, notamment préparatifs de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires qui doit se tenir en septembre 1978; participation des collectivités aux soins de santé primaires; lutte contre les maladies transmissibles, y compris la vaccination, projet d'étude sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'environnement en tant qu'éléments des soins de santé primaires. Le Conseil a étudié avec attention les observations et recommandations du Comité.

Progrès accomplis dans le domaine des soins de santé primaires, notamment préparatifs de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires

41. Les membres du Conseil ont souscrit aux vues du CMDS sur la mise en oeuvre de la notion de soins de santé primaires et ont encouragé le FISE et l'OMS à poursuivre leurs efforts pour en favoriser l'application. Selon eux, il importait de bien comprendre et de préserver le caractère intersectoriel de la nouvelle notion et d'éviter toute interprétation trop étroite qui ferait des soins de santé primaires, une simple prolongation des services existants de santé. Il convenait donc d'intégrer les soins de santé primaires dans le contexte et dans le processus du développement général. Il fallait également saisir les conséquences de cette nouvelle perspective pour les services de santé existants, et prendre les mesures appropriées : les structures existantes de santé devaient être orientées de façon à appuyer l'action du travailleur sanitaire primaire de la collectivité en l'encadrant et en lui fournissant des conseils techniques et une formation adéquate et en l'aidant à orienter les malades vers les services spécialisés. Des efforts accrus devaient être faits pour utiliser ou mettre au point des techniques sanitaires véritablement appropriés aux besoins et aux capacités des collectivités non desservies. Il fallait exploiter à fond le potentiel important que représentaient les femmes et les jeunes en tant que participants aux soins de santé primaires. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il importait au plus haut point de réorienter la formation de tout le personnel sanitaire de manière à lui inculquer la théorie et la pratique des soins de santé primaires. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'établir une relation appropriée entre les mesures préventives et curatives qui devraient être interdépendantes et se renforcer mutuellement. Une délégation a fait valoir que les principaux éléments des soins de santé primaires, dans leur phase initiale, devraient être la vaccination, la nutrition et la planification de la famille.

42. Plusieurs membres du Conseil ont demandé que l'on s'efforce sérieusement, avec l'assistance du FISE en coopération avec l'OMS, d'évaluer l'efficacité des mesures inspirées de la notion de soins de santé primaires, au niveau des pays. C'était là une entreprise extrêmement difficile, mais il fallait la tenter. Il était indispensable de disposer, pour une telle évaluation, de critères spécifiques et de données de base. Un membre a déclaré que son pays s'était attaqué avec un certain succès à cette tâche d'évaluation.

43. L'on s'est généralement déclaré satisfait des efforts communs déployés par le FISE et l'OMS pour que la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, qui doit se tenir à Alma Alta (Union des Républiques socialistes soviétiques) en septembre 1978 <sup>8/</sup>, porte tous ses fruits. Les préparatifs de cette conférence devraient être axés essentiellement sur l'expérience des divers pays touchant l'assimilation, l'adoption et la mise en oeuvre de la notion de soins de santé primaires. Les rapports des diverses réunions

---

<sup>8/</sup> Le Conseil était saisi d'une note sur les préparatifs de la Conférence (E/ICEF/CRP/77-11).

préparatoires régionales devraient donc rendre compte des études et de l'expérience des divers pays de chaque région au lieu de présenter une synthèse pour l'ensemble d'une région. Les membres du Conseil ont donc été satisfaits d'apprendre que le FISE concentrait son attention sur les pays, qu'il s'agisse des préparatifs de la Conférence internationale et des perspectives à long terme du développement national. Il conviendrait également que le FISE encourage les gouvernements à envoyer à la Conférence des délégations composées de spécialistes compétents appartenant à des disciplines variées et gagnés à la cause des soins de santé primaires. Le Conseil a approuvé l'optique adoptée et les mesures prises par le FISE dans sa participation aux phases préparatoires de la Conférence.

#### Participation des collectivités aux soins de santé primaires

44. Le Conseil d'administration a noté que dans l'étude initiale du FISE et de l'OMS 9/, qui avait conduit à l'adoption officielle du concept de soins de santé primaires en 1975, il était précisé que la participation de la collectivité était essentielle à la promotion de la santé. L'étude du FISE et de l'OMS sur la participation des collectivités aux soins de santé primaires (E/ICEF/L.1355), dont le Conseil était saisi, ainsi que les recommandations connexes du CMDS (voir E/ICEF/L.1356, sect. 7, représentaient un effort pour mieux comprendre ce processus et les conditions qui le favorisaient et aussi pour mieux déterminer l'assistance que le FISE pourrait fournir afin d'encourager et de développer la participation des collectivités.

45. L'étude, basée sur neuf études de cas, a renforcé le Conseil d'administration dans la conviction que la participation active de la collectivité était nécessaire pour déterminer les besoins et pour préparer et appliquer les mesures appropriées. L'action de la collectivité pouvait prendre des formes nombreuses et variées, selon les traditions locales, la dynamique, les structures internes des collectivités, et le climat politique, social et économique du pays. Pour que l'action soit efficace, il était essentiel de s'assurer que les collectivités s'attaquent aux problèmes qui leur paraissent véritablement mériter leur attention et leurs efforts. Ces problèmes pouvaient a priori sembler n'avoir aucune incidence sur la santé. Une fois la pratique de la coopération établie, cependant, on pouvait élargir le champ des préoccupations des collectivités. Bien que cette étude ait été entreprise dans le contexte des soins de santé primaires, elle a éclairé un processus fondamental pour tout l'ensemble des services de base en faveur des enfants. Elle apportait donc une contribution positive à la mise au point de la politique de base du FISE.

46. Tout en se déclarant satisfaits de l'étude, les membres du Conseil ont estimé qu'elle n'était pas définitive. C'était plutôt une synthèse et une analyse valables de l'expérience courante sur un sujet extrêmement complexe. Cependant, la participation active des collectivités se heurtait à de sérieux obstacles, qui méritaient une étude approfondie. Le Conseil a donc convenu qu'il faudrait continuer dans la voie frayée par le rapport et poursuivre les études et les évaluations afin que l'action future du FISE puisse se fonder plus utilement sur l'expérience des divers pays.

---

9/ V. Djukanovic et E. P. Mach, eds., Différents moyens de répondre aux besoins sanitaires fondamentaux dans les pays en développement (Genève, Organisation mondiale de la santé, 1975). Il s'agissait d'une version éditée d'un document initialement publié sous la cote E/ICEF/1322 et Corr.1.

47. Le Conseil a examiné avec attention les relations entre le rôle assumé et les initiatives prises par les gouvernements d'une part et les collectivités d'autre part. Certains représentants ont fait observer que les conditions les meilleures pour l'action communautaire se rencontraient dans les pays ayant une conception dynamique des objectifs de développement social et économique et cherchant à encourager les collectivités à contribuer activement à la réalisation de ces objectifs. De tels gouvernements prenaient des mesures importantes pouvant aller jusqu'à des changements de structures appropriés pour faciliter et appuyer la participation des collectivités. Dans de telles conditions, les initiatives des collectivités risquaient moins d'être isolées, fragmentaires et éphémères. En octroyant son aide, le FISE devrait s'efforcer de se concentrer sur les mesures durables et susceptibles d'être répétées, en tenant compte toutefois de la nécessité d'expérimenter, inhérente à toute oeuvre de pionnier.

48. Plusieurs représentants ont également souligné qu'il incombait aux autorités nationales de fournir des formes spécifiques d'aide à la collectivité et à ses travailleurs sanitaires primaires, en offrant notamment un encadrement et une supervision d'ensemble, des conseils techniques et un appui financier et logistique. Les autorités nationales étaient également responsables au premier chef de la formation des travailleurs sanitaires primaires, de la réorientation et du recyclage de tout le personnel sanitaire, ainsi que de la mise en place de services d'aiguillage satisfaisants et d'un système d'aiguillage efficace; Les autorités nationales et régionales avaient également un rôle particulier à jouer dans l'éducation et l'orientation des fonctionnaires, des personnes influentes et des dirigeants. On a suggéré que le FISE, en accord avec les gouvernements étende ses relations de travail à l'intérieur des pays, aux niveaux régional et communautaire pour favoriser l'engagement communautaire.

49. On a souligné qu'il fallait éviter d'imposer des idées et des programmes préconçus aux collectivités. Il fallait comprendre et respecter les désirs, les besoins véritables, le comportement et les pratiques des collectivités. Très souvent, une collectivité savait très bien discerner ses besoins prioritaires et, à maints égards, elle voyait mieux qu'un étranger comment s'attaquer à ses problèmes. Il était donc essentiel d'établir entre les fonctionnaires et les collectivités un libre dialogue et une communication véritable, qui pourraient exercer une influence considérable sur l'attitude et l'esprit de compréhension du personnel sanitaire et autre du gouvernement : un système d'enseignement mutuel pourrait être prévu à l'intention des fonctionnaires et des collectivités.

50. On a également souligné qu'il importait d'identifier et d'exploiter les ressources spécifiques des collectivités, notamment les guérisseurs indigènes et les sages-femmes traditionnelles, et de les intégrer à bon escient aux services de soins de santé primaires. L'attention a été également attirée sur la contribution spéciale que les organisations non gouvernementales pourraient apporter, dans des conditions appropriées, à ce processus d'intégration. Dans certaines localités, les organisations non gouvernementales ont su frayer la voie et aider à mettre au point de nouvelles techniques qui pourraient par la suite être plus largement appliquées.

51. L'opinion générale était que le FISE devrait renforcer sa campagne en faveur de la participation des collectivités aux soins de santé primaires et aux services de base en général, à laquelle devraient participer non seulement le personnel du FISE mais aussi les principaux organismes du système des Nations Unies, les principales institutions financières et les organisations d'aide bilatérale importantes. Le FISE devrait bien entendu continuer de concentrer ses efforts et son assistance sur les pays en développement.

52. Le Conseil d'administration a noté que le Conseil exécutif de l'OMS avait adopté le 24 mai 1977 une résolution appuyant les recommandations du CMDS et exprimant sa satisfaction devant le fait que le FISE et l'OMS continuaient à avoir d'excellentes relations de coopération, dont il espérait qu'elles seraient encore renforcées (EB 60.R1).

Conclusions du Conseil d'administration sur la participation des collectivités  
aux soins de santé primaires

53. Le Conseil a adopté l'ensemble de conclusions ci-après sur la participation des collectivités aux soins de santé primaires :

"Le Conseil d'administration a remercié le secrétariat pour le rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) intitulé : Engagement communautaire dans les soins de santé primaires ; Etude sur le processus de motivation et de participation continue de la communauté (E/ICEF/L.1355) et il a souscrit à l'opinion du Comité mixte tendant à ce que le FISE intensifie sa collaboration avec les pays pour développer les soins de santé primaires en mettant spécialement l'accent sur la participation des collectivités. Au cours des débats, le Conseil a noté que l'étude avait permis de préciser certains éléments importants des soins de santé primaires qui pouvaient s'appliquer aussi aux services de base en faveur de l'enfance et au développement rural.

Lors des débats sur la participation des collectivités, le Conseil d'administration a souligné que cette participation, telle que l'illustrent les neuf cas examinés en vue de l'élaboration de l'étude du CMDS, prenait des formes diverses et se manifestait dans des contextes sociaux qui différaient largement. Mais dans tous les cas, on observait que la volonté active et les ressources de la collectivité jouaient un rôle déterminant dans l'amélioration de la santé et du bien-être, ainsi que dans l'ensemble du développement économique et social. Etant donné que les soins de santé primaires étaient partie intégrante du développement, leur mise en place nécessitait la coopération d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organismes d'aide bilatérale.

Dans cette optique, le Conseil a estimé que la participation des collectivités était essentielle. Cette dernière, toutefois, devait être souple, tenir compte des réalités politiques nationales et être adaptée aux conditions sociales, culturelles et économiques. Le Conseil a également convenu que les soins de santé primaires, organisés dans le cadre de l'effort général de développement faits par les collectivités avaient plus de chance de susciter l'intérêt des collectivités et d'encourager leur participation lorsqu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'activités multisectorielles réunissant toutes les ressources susceptibles d'améliorer la santé.

Parmi les facteurs que le Conseil a jugé indispensables au succès de la participation continue des collectivités aux soins de santé primaires figuraient notamment le respect de la culture de la communauté et des besoins ressentis, la décentralisation de la prise de décisions et la pleine utilisation de toutes les ressources communautaires disponibles (financières, humaines, etc.).

Le Conseil a noté en outre que la participation communautaire influencerait la coopération au niveau national. L'interaction des politiques et des activités des pouvoirs publics, d'une part, et des activités communautaires, d'autre part, permettrait de réaliser un nouvel équilibre. Cette situation avait des incidences sur la collaboration du FISE et de l'OMS au niveau des pays, qu'il faudrait étudier plus en détail à la lumière de l'expérience acquise.

Le Conseil d'administration a également souligné que l'efficacité des soins de santé primaires dépendrait dans une large mesure de la présence de responsables nationaux. On a insisté sur l'importance de la formation technique et de l'orientation des agents de collectivités et des travailleurs sanitaires primaires, ainsi que de la réorientation et de la formation technique des cadres sanitaires professionnels et du personnel annexe, notamment dans les établissements de formation et les hôpitaux centraux, et surtout, du personnel d'encadrement directement chargé de former, de suivre et de superviser les agents sanitaires primaires de village.

Le Conseil d'administration a reconnu la grande importance, dans tous les cas, d'un engagement formel de la part des gouvernements et le rôle essentiel des structures et des services gouvernementaux pour soutenir les efforts déployés par la communauté en ce qui concerne les soins de santé primaires et fournir le cadre politique général nécessaire pour améliorer les conditions de vie des enfants appartenant aux couches les plus pauvres de la population.

En concluant le débat, le Conseil a exprimé sa satisfaction des liens d'étroite coopération qui continuaient d'exister entre le FISE et l'OMS et qui avaient permis, en un laps de temps relativement court, d'élaborer des stratégies importantes et novatrices dans le domaine des soins de santé primaires et des services de base en faveur de l'enfance, dont la participation de la collectivité était un élément essentiel.

Le Conseil d'administration s'est déclaré extrêmement satisfait des méthodes intéressantes et utiles suivies par l'OMS et le FISE pour préparer et exécuter l'étude. Il a demandé que la participation de la collectivité soit considérée comme un élément essentiel des soins de santé primaires, et il a appuyé sans réserve les constatations, conclusions et recommandations présentées au paragraphe 7 de l'étude du document E/ICEF/L.1356, ainsi que les recommandations du Directeur général figurant aux paragraphes 5 à 8 du document E/ICEF/L.1357.

Le Conseil d'administration a insisté une nouvelle fois pour que l'OMS et le FISE continuent à mettre tout particulièrement l'accent sur la participation de la collectivité, en préconisant et en encourageant le développement des soins de santé primaires et des services de base en faveur de l'enfance, et en collaborant avec les gouvernements à l'exécution de programmes nationaux de soins de santé primaires.

Pour ce faire, le FISE et l'OMS devraient intensifier la formation et l'orientation de leur propre personnel et du personnel national en ce qui concerne les soins de santé primaires et perfectionner les méthodes permettant d'identifier les ressources communautaires et d'assurer la participation de la collectivité.

Conscient du fait que l'étude n'était qu'un premier effort de compréhension des méthodes à appliquer pour mobiliser la participation de la collectivité et maintenir l'élan donné, le Conseil d'administration a encouragé le FISE et l'OMS à continuer de suivre de près les expériences réalisées de façon à mieux comprendre ce processus très important et à mettre progressivement au point des techniques et des méthodes de travail appropriées."

## Vaccination

54. En 1975, le FISE s'est officiellement associé à l'OMS pour entreprendre un effort d'ampleur mondiale en vue d'étendre et d'améliorer la lutte contre les maladies transmissibles, effort qui porterait en particulier sur la vaccination

contre les maladies habituelles des enfants. Le rapport du CMDS comprenait une étude des progrès en cours de réalisation et des plans visant à renforcer les mesures nationales dans cette direction (E/ICEF/L.1356, sect. 8). Le Conseil d'administration était également saisi des observations du Directeur général sur l'étude du CMDS (E/ICEF/L.1357, par. 9).

55. Lors des débats, on a exprimé une certaine préoccupation quant à la possibilité qu'à mesure où le FISE réorientait son approche en ce qui concerne la santé des enfants dans le cadre de la politique générale de soins de santé primaires, il risquait de négliger quelque peu les mesures spécifiques nécessaires pour lutter contre la menace des maladies transmissibles. On devait beaucoup au FISE pour l'appui efficace qu'il avait accordé dans le passé aux efforts énergiques déployés au niveau national pour régler ce problème. La préoccupation était d'autant plus marquée qu'il semblerait que dans certains pays, l'incidence de certaines maladies graves soit en train d'augmenter. Les mesures d'immunisation étaient actuellement efficaces et relativement peu onéreuses. En elles-mêmes, elles pourraient contribuer de façon importante à réduire la mortalité infantile et à éviter les incapacités permanentes. Il était également bien connu que ces maladies parmi les enfants représentaient un facteur important de l'état nutritionnel. La participation du FISE aux efforts visant à maîtriser ces maladies ne devrait donc pas fléchir. On a également fait observer qu'il ne suffisait pas d'accorder son attention à l'immunisation : il n'existait pas de vaccins pour nombre de maladies affectant les enfants et il fallait prendre d'autres mesures, par exemple, dans les domaines de l'approvisionnement en eau salubre et de l'assainissement de l'amélioration des conditions de logement, de l'amélioration de la nutrition et de l'éducation.

56. On a souligné combien il importait que les autorités nationales et les organisations internationales, en particulier le FISE, s'engagent à faire des efforts soutenus pendant la longue période nécessaire pour que ces activités aient un effet important. L'assistance du FISE devrait surtout viser à renforcer les systèmes d'appui et les systèmes logistiques dans les pays en développement, une attention particulière étant accordée à la mise en place de la "chaîne du froid" nécessaire pour veiller à ce que le vaccin soit toujours actif au moment de l'injection. L'aide du FISE devrait viser à rendre les pays autonomes notamment, lorsque la chose était possible, en matière de production locale de vaccins.

57. Lors de la clôture du débat sur le sujet, le Conseil a reconnu que le FISE devait considérer la fourniture d'une assistance au programme de lutte contre les maladies transmissibles, notamment au Programme élargi de vaccination, comme l'une de ses priorités principales, et la fourniture de vaccins, de médicaments et de matériel d'assistance divers comme une activité à long terme à laquelle il ne devrait envisager de cesser de participer que lorsqu'il aurait la certitude que des sources permanentes pourraient effectivement en assurer le financement.

#### Approvisionnement en eau et assainissement en tant qu'éléments des soins de santé primaires

58. Au cours du débat général au Conseil d'administration, le Directeur général a signalé que la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue en Argentine en mars 1977 avait accordé une priorité élevée à la question de l'eau potable salubre et de l'assainissement et avait exprimé son appréciation devant les travaux accomplis par le FISE en la matière. Mise à part l'importance vitale de l'eau salubre pour la santé des enfants, les programmes parrainés par le FISE pour fournir

aux villages éloignés des installations simples et peu onéreuses d'approvisionnement en eau constituaient un excellent point de départ à la participation de la collectivité à l'ensemble des services de base.

59. Le CMDS a recommandé que l'OMS et le FISE entreprennent conjointement une étude sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en tant qu'éléments des soins de santé primaires. Cette proposition a été appuyée par le Directeur général qui pensait qu'une telle étude serait particulièrement utile dans la mesure où les politiques et programmes nationaux relatifs à l'eau dépendaient généralement, dans une large mesure, de ministères ou de départements officiels qui ne s'occupaient nullement de la santé. C'était ainsi que l'on constatait dans de nombreux pays une tendance à planifier et à exécuter les projets relatifs à l'approvisionnement en eau comme s'il s'agissait d'opérations relativement indépendantes. Etant donné l'importance vitale de l'eau pour la santé et le développement, il était essentiel d'insérer les projets relatifs à l'eau dans l'ensemble des soins de santé primaires et du développement général (E/ICEF/L.1357, par. 11).

60. Au cours du débat au Conseil d'administration, certains représentants ont estimé qu'il conviendrait de tenir compte dans l'étude de la nécessité de faire comprendre à la communauté l'importance des activités d'assainissement et d'approvisionnement en eau et de la faire participer à ces activités si la communauté ne comprenait les avantages qu'elle pouvait en tirer, les nouvelles installations ne seraient pas bien utilisées. En outre, l'appui de la collectivité était nécessaire pour entretenir ces installations.

61. Lors de l'examen par le Comité du programme des projets ou éléments de projets relatifs à l'approvisionnement en eau, un certain nombre de représentants ont souligné le rôle important que le FISE pourrait jouer dans ce domaine en préconisant la politique à suivre et en fournissant une assistance matérielle et technique. Les efforts éducatifs représentaient une condition préalable à la solution des problèmes d'entretien et, à cet égard, l'enseignement tant de type scolaire que non scolaire, y compris les programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes, en particulier pour les femmes, semblaient être importants.

62. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition concernant l'établissement d'une étude sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en tant qu'éléments des soins de santé primaires, qui serait présentée, par l'intermédiaire du CMDS, au Conseil d'administration à sa session de 1979.

#### Atteindre les enfants pauvres des régions urbaines

63. En 1971, le Conseil avait adopté, sur la recommandation du Directeur général, des principes s'appliquant à l'élargissement de l'aide que le FISE apportait aux enfants des taudis urbains et des bidonvilles 10/. Partant du principe que les pauvres des zones urbaines pouvaient, dans une large mesure, s'aider eux-mêmes s'ils recevaient un appui adéquat, le Conseil avait décidé que l'aide du FISE aux services destinés aux enfants des taudis et des bidonvilles serait accordée

10/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 8 (E/5035-E/ICEF/612), par. 126 à 129.

dans tous les domaines d'action traditionnels du Fonds, mais qu'elle serait adaptée à la situation urbaine. Cette assistance porterait notamment sur la formulation des politiques, la mise en place des structures nécessaires, l'élaboration des projets et la prestation des services. De l'avis du Conseil, il était souhaitable que le cadre d'action du Fonds fût aussi large que possible. Il se pouvait, toutefois, que dans certains cas il faille commencer par fournir une aide à certains projets d'assistance à court terme. L'action du FISE devait viser essentiellement à faire face aux besoins des enfants, mais le FISE devait tenir compte de la situation socio-économique générale, et les divers organismes du système des Nations Unies devaient unir leurs efforts dans ce domaine où leur action aurait un caractère complémentaire.

64. La décision de 1971 reposait notamment sur l'hypothèse qu'en raison des contraintes gouvernementales, économiques et sociales existantes, il ne suffisait pas d'étendre aux zones urbaines pauvres les types de services de santé, de nutrition, d'éducation et de protection sociale qui bénéficiaient normalement de l'aide du FISE et qu'il fallait prévoir des projets urbains spéciaux dont ces services puissent faire partie.

65. Au cours des sessions du Conseil qui ont eu lieu en 1975 et 1976, le Directeur général a indiqué que ces activités visant à renforcer les services destinés aux enfants dans les taudis et les bidonvilles n'avaient progressé que relativement lentement. Pour se faire une idée plus précise de la situation, le Conseil a demandé qu'une étude des services déjà fournis par le FISE dans les zones urbaines pauvres lui soit présentée à sa session de 1977. En réponse à cette demande, le Directeur général a préparé une note d'information (E/ICEF/P/L.1653) qui passait en revue les sept projets urbains bénéficiant d'une aide à l'heure actuelle et contenant certaines observations sur la conception, la forme et le contenu de l'aide du Fonds à ces projets.

66. Les projets bénéficiant d'une aide du FISE entraient dans deux grandes catégories : les programmes d'ensemble à long terme qui visaient à améliorer l'environnement et le niveau socio-économique des collectivités à faible revenu, pour lesquels l'assistance du FISE était axée sur les services sociaux en faveur de l'enfance; et les programmes à plus court terme axés sur la prestation de services. Le FISE offrait une aide d'ensemble à long terme en collaboration avec un partenaire financier plus important, national ou international. Pour les programmes à plus court terme en faveur des enfants pauvres des régions urbaines, le FISE était la principale source de fonds extérieure. Sur les sept projets examinés, trois (Equateur, Indonésie et Zambie) entraient dans la première catégorie et quatre (Colombie, Egypte, Inde et Pakistan) dans la seconde. Le Fonds fournissait une assistance d'importance diverse à ces deux catégories de projets en vue de formuler des politiques, de former du personnel national, de préparer des projets et de mettre en place des services en faveur de l'enfance.

67. L'expérience avait montré que, dans le cas des programmes d'ensemble, il fallait une longue période de préparation avant que la situation des enfants des collectivités urbaines pauvres commence à s'améliorer. En revanche, la méthode consistant à développer les services sociaux était la plus indiquée pour faire participer les collectivités à des programmes d'action dont les mères et les enfants bénéficiaient directement et pouvait, par la suite, déboucher sur l'adoption d'ensemble de programmes.

68. L'examen des projets avait permis aussi de mettre en lumière certains éléments que devait comporter un système de services de base viables dont bénéficieraient immédiatement les enfants pauvres des villes. L'aide était axée sur

les enfants pauvres de ces zones, mais l'expérience avait prouvé qu'il était plus facile d'identifier ce groupe en tant que bénéficiaire de l'assistance que de l'atteindre réellement. Cette difficulté tenait en partie au fait qu'il fallait parfois des années pour qu'un gouvernement et une administration locale définissent la politique adéquate et créent ou renforcent le cadre institutionnel nécessaire à la planification et à l'exécution de programmes en faveur des enfants pauvres. D'autre part, on manquait d'expérience dans le domaine des projets d'aménagement de trames d'accueil et d'amélioration des taudis et les ressources pour entreprendre de tels programmes étaient limitées. En outre, la notion d'assainissement des taudis et la mise en place de programmes d'assistance destinés aux groupes urbains défavorisés n'étaient pas encore acceptées sur le plan national dans de nombreux pays en développement. Une autre difficulté tenait également au fait qu'on avait naturellement tendance à fournir en priorité aux quartiers urbains à revenus moyens et élevés l'infrastructure et les services sociaux nécessaires. Lorsque les projets visaient spécifiquement l'amélioration de l'environnement en faveur des pauvres, comme dans le cas de la construction de logements sociaux, le coût de ces services dépassait souvent les moyens économiques de ceux à qui ils étaient destinés. Néanmoins, les gouvernements se rendaient mieux compte qu'ils devaient trouver des solutions efficaces à ces problèmes.

#### Les instruments de l'assistance aux régions urbaines

69. Les instruments permettant de venir directement en aide aux enfants pauvres étaient notamment les suivants :

- a) Participation communautaire, ce qui signifiait que les membres de la communauté devaient jouer un rôle actif dans le choix des priorités, l'organisation des activités fondées sur l'effort personnel et l'exécution de services simples;
- b) Communication entre le gouvernement et la communauté de manière à établir un lien entre les besoins de la collectivité et les priorités du gouvernement, et à permettre à la collectivité de jouer un rôle dans le processus de développement;
- c) Activités des femmes et programmes visant à leur faire jouer un nouveau rôle dans les zones urbaines, ce qui avait des répercussions directes sur le bien-être des enfants;
- d) Utilisation de techniques adaptées aux zones urbaines, ce qui pourrait favoriser l'effort personnel au sein de la communauté.

70. Les moyens d'assistance décrits dans les sept projets urbains étaient notamment les suivants : assistance à la formulation de la politique sociale urbaine en vue d'aboutir à l'établissement de politiques et de programmes intéressant les enfants pauvres des zones urbaines; appui à l'élaboration de projets pour que ceux-ci soient conçus, mis en route et exécutés de manière efficace; création d'une infrastructure organique et de capacités connexes de gestion des programmes sociaux pour aider les institutions nationales et locales à élargir les programmes existants et à en planifier de nouveaux; et assistance à la prestation de services dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection sociale et de l'amélioration de l'environnement en faveur des mères et des enfants des zones urbaines défavorisées. En ce qui

concernait ces derniers, il fallait souvent contribuer à l'acquisition des fournitures et du matériel, à la formation et au paiement du coût initial de ces services.

71. Etant donné que l'on se rendait mieux compte des problèmes urbains et de la situation difficile des pauvres dans ces zones, il était justifié de se demander si l'aide du Fonds devait continuer d'être fournie essentiellement dans le cadre de projets urbains spéciaux, compte tenu en particulier de la portée limitée de ces projets. Le Directeur général a donc recommandé qu'on établisse un tableau plus précis de l'aide du FISE en faveur des enfants pauvres des zones urbaines, qui ne tiennent pas uniquement compte de l'aide fournie dans le cadre de projets urbains spéciaux. Il convenait aussi de mieux comprendre les contraintes qui gênaient le courant d'aide. En outre, il fallait élaborer un système de prestation des services de base de faible coût dans les zones urbaines. Ces questions ne pouvant être examinées dans le présent rapport, le Directeur général proposait de faire rapport de nouveau à la session de 1978. Des suggestions concernant la politique d'assistance du FISE pourraient être faites à la suite de cet examen.

72. En attendant, ce nouvel examen ne devait pas retarder l'application des politiques d'assistance actuelles. Le FISE devait continuer à examiner les demandes d'aide dans les domaines suivants : projets urbains en faveur des enfants; développement des services auxquels il coopérait habituellement dans les zones urbaines non desservies; recherche et formation connexes. Le FISE continuerait en outre à coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions bilatérales et des organisations non gouvernementales de manière à accroître le montant total des ressources dont disposaient les pays en développement pour trouver des solutions plus satisfaisantes aux problèmes urgents des enfants des villes.

#### Délibérations du Conseil

73. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur général et a noté qu'il ne représentait qu'une étape d'un long processus visant à trouver les moyens de répondre aux besoins des enfants pauvres des zones urbaines. Etant donné l'ampleur du problème, il était difficile à l'heure actuelle d'envisager des solutions qui fussent à la fois réalistes sur le plan économique, viables sur le plan politique et réalisables dans des délais raisonnables. Les membres du Conseil sont convenus que le processus d'identification et d'élaboration des solutions devait se poursuivre encore pendant quelque temps.

74. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur certains points du rapport ou ont fait des observations à leur sujet. Le fait que la plupart des pays n'avaient pas encore adopté les politiques et les programmes nécessaires en faveur des enfants et des mères défavorisés des zones urbaines a suscité une certaine préoccupation. On a suggéré que le FISE devrait jouer plus activement son rôle de porte-parole en appelant l'attention sur le problème, en encourageant l'intégration de l'élément développement social dans les programmes d'assainissement urbains, en favorisant l'initiative locale et, chaque fois que possible, en suggérant les méthodes les plus indiquées. Une délégation a recommandé que cette question - mesure dans laquelle le dialogue du FISE avec les gouvernements et son rôle de porte-parole auprès d'eux sont susceptibles d'encourager et de renforcer les programmes communautaires en faveur des enfants nécessiteux des zones urbaines - soit examinée dans le rapport qui serait présenté au Conseil à sa session suivante.

75. On a fait également observer que l'approche des services de base qui permettait aux collectivités rurales de prendre les décisions les concernant pouvait s'appliquer tout aussi bien aux activités de développement social dans les zones urbaines. Les collectivités n'acquerraient pas spontanément le pouvoir de prendre des décisions, il fallait le leur donner; pour ce faire, il fallait que les membres des collectivités urbaines défavorisées disposent des ressources nécessaires et qu'ils soient consultés quant à leur utilisation.

76. On s'est accordé à reconnaître que l'écart séparant le gouvernement des pauvres pouvait être considérablement réduit et que le FISE et les organisations non gouvernementales pouvaient jouer un rôle important à cette fin. L'une des fonctions de l'enseignement non traditionnel, par exemple, pouvait être de donner aux pauvres des zones urbaines les compétences nécessaires pour résoudre leurs problèmes et défendre leurs intérêts auprès des autorités.

77. Plusieurs délégations ont suggéré que le rapport qui serait présenté à la session suivante du Conseil étudie de façon plus approfondie les moyens d'obtenir la participation de la population intéressée. A ce propos, il fallait étudier dans quelle mesure le FISE pouvait coopérer avec les gouvernements pour identifier et encourager les dirigeants locaux au sein des groupes urbains défavorisés.

78. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'importance que le rapport du Directeur général accordait au rôle économique des femmes dans les zones urbaines et à la nécessité d'élaborer des programmes d'enseignement fonctionnels pour leur venir en aide. Le FISE avait un rôle spécial à jouer à cet égard. Les femmes, comme les hommes, étaient souvent déroutées face aux nouveaux rôles qu'elles étaient appelées à jouer dans la famille et la collectivité et les services d'orientation à l'intention des parents et des jeunes qui, un jour, auraient eux-aussi des enfants, étaient très limités.

79. Un certain nombre d'observations ont été faites à propos du niveau de l'assistance du FISE aux projets urbains. Certaines délégations ont souligné que le Fonds devait continuer à donner une priorité élevée à l'expansion des services de base dans les zones rurales, ce qui réduirait la migration vers les villes et les agglomérations urbaines. Elles estimaient qu'en développant les services en faveur de l'enfance dans les zones urbaines pauvres, on dispersait les ressources. D'autres étaient d'avis que l'on insistait trop sur les programmes ruraux, au détriment des zones urbaines où la situation se détériorait. La migration vers les villes et les agglomérations était une conséquence du développement et avait un caractère irréversible. En outre, il ne fallait pas oublier le rôle joué par l'augmentation naturelle de la population dans la croissance des zones urbaines. Le développement urbain était un facteur déterminant du développement d'ensemble d'un pays et si des efforts considérables s'imposaient, notamment dans les zones rurales, il ne pouvait y avoir de progrès sans l'appui des agglomérations urbaines. Les membres du Conseil se sont accordés à penser que le FISE ne devait pas renoncer aux efforts qu'il faisait à l'heure actuelle pour promouvoir les services de base dans les zones rurales mais qu'il devait, en outre, faire un effort analogue en faveur des enfants des zones urbaines. Il ne s'agissait pas de favoriser les uns aux dépens des autres, mais de définir les priorités de l'assistance du FISE dans le contexte des besoins et des priorités de chaque pays.

#### Conclusions du Conseil

80. Le Conseil a accepté les conclusions et recommandations préliminaires du Directeur général contenues dans sa note d'information (E/ICEF/P/L.1653) et il a autorisé celui-ci à présenter à la session de 1978 un nouveau rapport sur cette question tenant compte des observations et des vues formulées par les membres du Conseil.

## VI. ASPECTS ET TENDANCES DU PROGRAMME

### Questions d'ordre général

#### Planification du programme à moyen terme

81. Le Conseil a examiné la suggestion d'une délégation à laquelle un certain nombre d'autres ont souscrite, tendant à ce que le FISE s'efforce de planifier ses programmes d'assistance à plus long terme et adopte en même temps une perspective à plus long terme pour la planification des ressources et des effectifs. Le Conseil a examiné cette suggestion à la fois lors de son débat général et à l'occasion de son examen du système de collecte de fonds du FISE (par. 154 à 163 ci-après); le Comité de l'administration et des finances lui aussi l'a examinée à l'occasion de son examen du plan financier (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 18 à 20; voir aussi plus loin le par. 151) et de son examen du budget des services d'administration et des services d'appui aux programmes (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 57; voir aussi plus loin le par. 177).

82. Le principal argument sur lequel reposait la suggestion en question était que, s'il entendait, conformément aux priorités qu'il s'était fixées, développer son action dans le domaine de la promotion des services de base et atteindre les enfants des couches les plus pauvres de la population, le FISE devait disposer d'un programme de travail mieux structuré sur une période de trois ans qui se fonde, d'une part, sur les besoins des pays et les possibilités offertes par le programme et, d'autre part, sur les ressources qu'il pouvait raisonnablement espérer recevoir. Le secrétariat soumettrait chaque année à l'examen du Conseil un plan de programme de travail assorti des prévisions correspondantes, en matière de ressources et d'effectifs, pour une période de programmation continue de trois ans. Ces plans devraient être suffisamment souples pour permettre au FISE de faire face aux situations nouvelles et d'adapter son assistance aux plans de développement des pays bénéficiant de son aide, quelle que puisse être la durée de ces plans de développement. Une distinction serait opérée entre la planification relative aux programmes ordinaires financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et celle relative aux programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires (contributions à des fins spéciales et fonds d'affectation spéciale). Après avoir procédé aux consultations nécessaires, le Conseil fixerait le montant des ressources escomptées; à partir de là, on pourrait établir des prévisions de dépenses. Ces prévisions pourraient servir de base à des consultations multilatérales entre donateurs visant à obtenir des gouvernements qu'ils augmentent leurs contributions, annoncent leurs contributions pour plusieurs années et versent des contributions d'un montant plus régulier. Cela serait une façon d'appliquer la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale préconisant le transfert des ressources aux pays en développement dans des conditions plus prévisibles, plus continues et plus sûres. Le plan de programmation continue sur trois ans concernant les effectifs, c'est-à-dire notamment les questions de classes de postes, recrutement, formation et remaniements administratifs, permettrait de prévoir la capacité du personnel à fournir l'aide matérielle et les services consultatifs requis.

83. Le Directeur général a accepté de soumettre au Conseil, à sa prochaine session, une étude sur la possibilité d'établir de tels plans de programmation continue sur trois ans selon les principes proposés. Il a souscrit à l'objectif d'une

planification à plus long terme d'un plus grand nombre de projets de façon à rendre l'assistance du FISE plus utile et plus efficace. Il serait également plus facile ainsi de lier l'assistance aux programmes, la planification financière et les budgets des services d'administration et d'appui aux programmes. Toutefois, il importait que la planification à plus long terme de l'assistance aux projets soit compatible avec les politiques adoptées par le Conseil en ce qui concerne l'approche par pays et la participation des collectivités. Actuellement, la programmation effectuée conjointement avec les ministères intéressés des gouvernements, était liée aux priorités et aux cycles de planification des gouvernements bénéficiant d'une assistance; il fallait absolument éviter le type de planification qui fixe des limites à certains types d'assistance aux programmes des années à l'avance, sans tenir suffisamment compte de l'évolution des besoins des pays intéressés.

84. Un représentant, allant plus loin encore sur cette voie, a suggéré qu'on crée un groupe de travail du Conseil et du secrétariat qui examinerait l'ensemble des activités du FISE en vue d'une planification à court terme des politiques et des méthodes de travail. L'autre solution serait que le Conseil soit saisi d'études sectorielles portant sur la politique d'assistance du FISE; en pareil cas, le secrétariat pourrait présenter au Conseil, à sa prochaine session, un rapport sur l'orientation future dans le domaine de l'éducation et une analyse des courants d'aide extérieure provenant de sources diverses dans le domaine de la nutrition. Le Directeur général a estimé qu'une tentative commune du Conseil et du secrétariat pour déterminer le rôle du FISE et arrêter son programme dans une perspective à long terme exigerait du temps et des efforts de la part des représentants comme des fonctionnaires. Il accueillerait avec intérêt toute suggestion dont les membres du Conseil pourraient souhaiter lui faire part à ce sujet.

85. A la lumière de la discussion sur la planification à moyen terme évoquée plus haut et de celle sur les dépenses dans les principaux domaines d'assistance (voir les par. 88 à 91 ci-après), le Conseil a jugé souhaitable de disposer à sa prochaine session, pour son information, d'un exposé complet sur la situation d'ensemble du FISE. Y seraient notamment décrites les politiques d'assistance actuelles du Fonds et les priorités fixées par le Conseil; le processus de préparation des projets, la répartition de l'assistance entre les différents domaines; le financement, les opérations et les effectifs du FISE et leur rapport avec les questions précédentes. Des indications seraient fournies au sujet des tendances prévues (en ce qui concerne, par exemple, l'application du concept des services de base). Les questions qui seraient examinées à la session seraient décrites soit dans ce document, soit dans un autre. Dans la section relative aux politiques d'assistance, on passerait en revue les catégories fonctionnelles de l'assistance du FISE - santé, nutrition, éducation et services sociaux, eu égard notamment à la parenté responsable - ainsi que la politique d'aide aux pays les moins développés et les mesures qui permettraient au FISE d'apporter une contribution accrue aux services en faveur de l'enfance dans ces pays.

86. Le Conseil a prié le Directeur général d'établir l'étude en question, pour la session de 1978. S'il s'avérait qu'elle répond à un besoin réel, elle serait mise à jour périodiquement en tant que document d'information pour les sessions du Conseil.

87. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la montée de la délinquance juvénile que l'on constatait dans tous les groupes sociaux et qui était le fait d'enfants de plus en plus jeunes. C'était un problème à la solution duquel les gouvernements consacraient des efforts croissants. Des recherches récentes avaient montré que la mésentente familiale pouvait entraîner inadaptation sociale et délinquance; bien qu'il ne soit pas de son seul ressort, il importait que le FISE se préoccupe du problème. Il a été suggéré que le FISE organise un échange de vues et réalise éventuellement, avec d'autres organismes intéressés du système des Nations Unies, une étude préliminaire pour tenter de déterminer les mesures susceptibles de prévenir le problème. Il pourrait en outre encourager des organisations comme le Centre international de l'enfance à mener des recherches sur la délinquances juvénile.

#### Dépenses dans les principaux domaines d'assistance

88. Les dépenses d'assistance du FISE (assistance aux projets et services d'appui aux programmes) se sont élevées au total à 101 millions de dollars en 1976.

89. Le tableau 1 ci-après indique les engagements par principaux secteurs d'assistance. Cette classification n'est pas entièrement satisfaisante, car elle dépend dans une grande mesure de ministère qui a la responsabilité principale des opérations relatives à un projet donné.. Un certain nombre de projets comprennent des activités intéressant plusieurs domaines d'assistance; la nutrition des enfants, par exemple, est l'un des éléments d'un certain nombre de projets concernant plusieurs domaines. Ceci tend également à être de plus en plus le cas pour l'enseignement non scolaire. En outre, cette classification ne reflète pas la tendance à une action coordonnée, en particulier au niveau de la collectivité, et ne fait pas apparaître l'interaction existant entre les différentes activités sectorielles.

90. Les membres du Conseil ont, dans l'ensemble, approuvé les différentes formes d'assistance du FISE et l'approche adoptée dans les divers domaines, notamment dans ceux des soins de santé primaires, des techniques au niveau du village, de l'assistance à l'enseignement, et ils se sont félicités de la possibilité pour le FISE de travailler en collaboration avec des organisations non gouvernementales dans les nombreux cas où le gouvernement du pays intéressé était favorable à cette méthode. Quelques délégations ont néanmoins estimé que le FISE risquait de trop disperser ses ressources; il ne fallait pas perdre de vue l'objectif pour lequel le FISE avait été créé. De l'avis d'une délégation, le FISE ne devait pas se comporter en organisme de développement général au point de perdre son caractère unique. Une plus grande concentration serait possible si l'on étudiait avec une attention particulière la possibilité d'une division des fonctions avec d'autres organismes des Nations Unies. Quelques délégations ont demandé que le FISE se concentre davantage sur certains domaines ou sur certains aspects de son assistance : le jeune enfant, la nutrition, les services de santé, les enfants pauvres des villes, les enfants des campagnes et la planification de la famille.

91. D'autres délégations ont fait observer que la politique du FISE, qui consistait à fournir une assistance en faveur des enfants sur la base des priorités convenues avec les gouvernements en fonction des besoins du pays et compte tenu des plans de développement nationaux, permettait aux gouvernements intéressés de choisir les domaines sur lesquels devaient porter essentiellement les projets compte tenu des possibilités offertes par le FISE. De nombreux membres ont souligné l'importance de l'approche des services de base qui, outre qu'elle permettait d'atteindre les collectivités insuffisamment desservies, permettait de regrouper à l'échelon communautaire, en leur donnant la possibilité de s'appuyer mutuellement, les divers services en faveur des enfants - services qui, par le passé, étaient habituellement fournis séparément par des ministères distincts (voir plus loin, par. 132 et 133).

Tableau 1

Dépenses du FISE par principales catégories de programmes  
(y compris les fonds d'affectation spéciale)

	<u>Moyenne annuelle</u>		<u>Dépenses annuelles</u>	
	<u>1965- 1969</u>	<u>1970- 1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
Santé de l'enfant	18 767	27 582	43 764	43 537
Santé maternelle et infantile	(16 523)	(18 513)	(25 076)	(25 271)
Alimentation en eau	(2 230)	(6 770)	(13 521)	(13 502)
Planification de la famille (Fonds d'affectation spéciale provenant du FNUAP)	(14)	(2 299)	(5 167)	(4 764)
Nutrition de l'enfant	4 411	5 569	15 127	9 034
Services de protection sociale en faveur de l'enfance	1 322	2 288	3 738	4 912
Enseignement (scolaire et non scolaire)	5 710	13 725	25 357	17 340
Planification par pays et préparation des projets	96	1 435	3 381	5 502
Secours d'urgence a/	1 359	2 762	956	1 044
Dépenses générales b/	565	1 491	2 989	932
Services d'appui aux programmes	5 354	9 194	15 595	18 899
Montant total de l'assistance	37 884	64 046	110 907	101 200
Coûts des services administratifs	3 047	5 518	9 249	11 723
TOTAL GENERAL	40 931	69 564	120 156	112 923

## (Ventilation des dépenses au titre des programmes)

Santé de l'enfant	57	50	46	53
Santé maternelle et infantile	(50)	(34)	(27)	(31)
Approvisionnement en eau	(7)	(12)	(14)	(16)
Planification de la famille (Fonds d'affectation spéciale provenant du FNUAP)	(0)	(4)	(5)	(6)
Nutrition de l'enfant	14	10	16	11
Services de protection sociale en faveur de l'enfance	4	4	4	6
Enseignement (scolaire et non scolaire)	18	25	26	21
Planification par pays et préparation des projets	1	3	4	7
Secours d'urgence a/	4	5	1	1
Dépenses générales b/	2	3	3	1
MONTANT DE L'AIDE AUX PROJETS	100	100	100	100

(Voir notes page suivante)

---

(Notes du tableau 1)

a/ Non compris l'assistance au titre de la reconstruction des installations endommagées ou détruites à la suite de catastrophes, qui est ventilée par secteurs d'assistance. Le montant de l'aide au titre des secours d'urgence et de l'assistance spéciale, y compris la reconstruction, serait de 24 219 000 dollars en 1976 et de 31 400 000 dollars en 1975.

b/ Cette aide ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus. En 1976, elle comprenait 432 000 dollars pour le Centre international de l'enfance.

## Aide du FISE à des pays ayant des niveaux de ressources différents

92. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a indiqué comment on avait suivi, pendant la période 1972-1976, les principes directeurs en vue de la fourniture d'une aide à des pays ayant des niveaux de ressources différents (E/ICEF/648 (deuxième partie), par. 39 à 64). L'indicateur de base que le Directeur général avait recommandé de retenir pour fixer le montant de l'aide à prélever sur la masse commune des ressources était le nombre d'enfants, pondéré pour les pays plus pauvres ou plus riches que les pays en développement situés dans la tranche moyenne de revenu. On avait classé dans le premier groupe les pays les moins développés ainsi que plusieurs pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance ou ayant besoin d'une assistance accrue, en raison de circonstances particulières. Dans le premier groupe, figuraient également les petits pays où le nombre d'enfants était inférieur à 500 000 et qui méritaient à ce titre une attention particulière. Actuellement, 50 des pays qui bénéficiaient de l'assistance du FISE appartenaient au premier groupe. Le FISE comptait fournir aux pays du premier groupe une aide en gros trois fois supérieure à l'aide moyenne globale que recevaient les pays du deuxième groupe, lesquels se caractérisaient par un niveau moyen de développement.

93. Actuellement, trente deux pays appartenaient au deuxième groupe et recevaient une assistance "normale" du FISE pour leurs projets. Le nombre des enfants vivant dans ces pays représentait les deux tiers environ du nombre total d'enfants vivant dans des pays où sont exécutés des projets bénéficiant de l'assistance du FISE. On trouvait dans le deuxième groupe quatorze pays qui étaient considérés comme faisant partie des pays les plus gravement touchés et dont les projets recevaient une attention particulière.

94. Le troisième groupe comprenait dix-huit pays plus riches, engagés sur la voie d'un développement autonome. L'exécution de projets dans ces pays requérait de moins en moins l'assistance matérielle du FISE. La coopération du FISE, pour les pays de ce groupe, consistait en une assistance matérielle limitée pour les zones arriérées ou se heurtant à des problèmes spéciaux ou en projets pilotes centrés sur de graves problèmes non encore résolus relatifs à l'enfance. Il existait en outre un certain nombre de pays à revenu plus élevé, non comptés dans le troisième groupe, où la coopération du FISE prenait la forme d'un échange de données d'expérience sur les questions de politique et d'administration des services en faveur de l'enfance.

95. Les principes directeurs énoncés ci-dessus valaient pour les projets financés par prélèvement sur la masse commune des ressources. Toutefois, le financement de projets à l'aide de contributions à des fins spéciales pouvait être géré de façon à respecter la politique du FISE en matière d'assistance. S'il était exact que le FISE n'avait aucun pouvoir sur les décisions des donateurs quant aux projets qu'ils entendaient financer, il contrôlait par contre la préparation des projets. Tout comme les projets destinés à être financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, ces projets étaient préparés en collaboration avec les autorités gouvernementales qui seraient chargées de leur administration. En ce qui concerne leur contenu, lesdits projets étaient conformes à la politique du FISE en matière d'assistance et en ce qui concerne leur emplacement, ils continuaient à être exécutés principalement dans les zones à faible revenu.

Ils intéressaient en premier lieu des pays les moins développés et les plus gravement touchés, des pays qui avaient été victimes récemment d'une situation d'urgence ou des pays engagés dans un processus de décolonisation. Dans le cas de quelques pays pauvres où, pour des raisons politiques ou autres, invoquées par les pays donateurs ou par les pays bénéficiaires, il n'était pas facile de susciter des contributions à des fins spéciales, on envisageait d'utiliser une part accrue de la masse commune des ressources lorsqu'il y avait des besoins urgents à satisfaire eu égard aux enfants. On pourrait exploiter l'attrait que présentaient les projets d'approvisionnement en eau pour les contributions à des fins spéciales pour libérer des fonds supplémentaires de la masse commune des ressources, en vue de l'exécution de projets tout aussi nécessaires dans d'autres domaines.

96. Dans son rapport, sur l'état des travaux, le Directeur général a montré que pour les pays les plus pauvres, du premier groupe, le montant annuel moyen des dépenses du FISE par enfant pendant la période quinquennale 1972-1976, avait été de 20 cents 11/. Ce chiffre était trois fois supérieur environ à celui de l'aide allouée aux projets des pays du deuxième groupe, lesquels avaient reçu 7 cents par enfant, ce qui était conforme aux critères retenus par le Conseil. Quant au troisième groupe, il avait reçu 4 cents par enfant; de fait, ce chiffre reflétait en partie l'exécution d'engagements pris à l'égard de pays du troisième groupe à une époque où ils appartenaient au deuxième.

97. Pendant la période 1972-1976, les pays du premier groupe, où se trouvaient 18 p. 100 de tous les enfants vivant dans des pays où étaient exécutés des projets bénéficiant de l'aide du FISE, avaient reçu plus d'un tiers de l'assistance totale du FISE. En 1976, cette proportion était passée à la moitié, sous l'effet de l'entrée dans ce groupe de trois nouveaux pays (Angola, Mozambique et République socialiste du Viet Nam).

98. Lors des discussions que le Conseil et le Comité du programme ont consacrées à la répartition de l'aide du FISE, les délégations ont été unanimes à reconnaître le bien-fondé des principes directeurs. Toutefois, plusieurs délégations ont estimé que la part relative des ressources allant à des projets réalisés dans des pays du premier groupe devrait être plus élevée. On s'est également interrogé sur les tendances observées dans la répartition des ressources entre les différentes régions géographiques, telle qu'elle ressortait en particulier des engagements que le Conseil aurait recommandé de prendre à chacune de ses sessions, et sur les difficultés qu'on pourrait avoir à appuyer des projets dans certains pays en constituant des groupes de pays sur la base de critères quantitatifs.

99. Le Directeur général a accepté d'examiner la question de l'augmentation de la part relative des ressources allant à des projets réalisés dans les pays pauvres, de revoir les montants allant aux diverses régions géographiques

---

11/ Tous les enfants vivant dans un pays ne font pas l'objet de projets bénéficiant d'une assistance; par conséquent, la dépense par enfant dans le cadre d'un projet assisté est supérieure au chiffre indiqué ici, lequel a été calculé uniquement pour permettre les comparaisons entre pays.

et de faire rapport au Conseil à ce sujet. Chaque année à l'avenir, les dépenses annuelles moyennes par enfant indiquées dans le rapport sur l'état des travaux seraient en outre ventilées par région. Le Comité du programme, appuyé en cela par le Directeur général, a été unanime à reconnaître qu'en établissant les recommandations en vue de la fourniture d'une assistance, on devait appliquer les principes directeurs avec souplesse, c'est-à-dire, tout en gardant présents à l'esprit les facteurs à long terme sur lesquels se fondaient les classifications par groupes de pays, en tenant compte des difficultés financières à court terme, des circonstances spéciales et des besoins des différents pays, y compris les différences économiques et sociales existant entre les régions de ces pays. On pourrait à cet effet essayer d'utiliser davantage les indicateurs sociaux.

## Renforcement de la capacité nationale

100. Depuis un certain nombre d'années, le FISE aidait les pays à renforcer leur capacité nationale en ce qui concerne les services en faveur des enfants. Un élément essentiel de cette aide avait été l'appui aux programmes nationaux de formation à l'intention du personnel chargé de fournir ces services à tous les niveaux - responsables de la planification et de l'organisation, personnel enseignant, administratif, auxiliaire, à temps partiel et bénévole. Ces derniers temps, le FISE avait mis l'accent sur l'augmentation de son assistance pour la formation d'animateurs de collectivités à l'échelon local et le développement de la capacité de gestion à l'échelon intermédiaire. Le FISE attachait également une importance de plus en plus grande à l'assistance aux techniques "appropriées" ou "utilisées au niveau du village" (voir plus loin, par. 129 et 130) et à l'assistance aux projets visant à permettre aux femmes de participer davantage à la vie et au développement de leurs collectivités et d'accroître leurs aptitudes et leur capacité de gains (voir plus loin, par. 125 à 128).

101. En outre, le FISE avait contribué au renforcement de la capacité nationale en encourageant un recours de plus en plus fréquent aux services de spécialistes et d'experts nationaux, ce qui non seulement s'était révélé plus économique que d'avoir recours aux services d'un personnel international mais avait l'avantage de faire participer aux études entreprises des personnes ayant une connaissance plus directe des caractéristiques locales et de créer un élément de continuité. Une assistance a été fournie dans les domaines suivants : réalisation d'études; conclusion de contrats avec des organismes nationaux et emploi de consultants nationaux en ce qui concerne certains aspects de la conception et de la mise au point des projets <sup>12/</sup>; élaboration de statistiques concernant les enfants et les jeunes; renforcement du mécanisme d'évaluation des programmes des ministères eu égard aux services en faveur de l'enfance.

102. Un autre élément de l'aide du FISE au renforcement de la capacité nationale a été l'approvisionnement. Ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport, les achats du FISE dans les pays en développement avaient augmenté en valeur absolue et par rapport au total des achats, et, dans certains pays, l'encouragement de la production locale de biens nécessaires aux services en faveur de l'enfance avait constitué un élément important lors de la planification des projets. Un certain nombre de recommandations relatives à des projets soumises au Conseil à la présente session comportaient des éléments reposant sur la production locale, grâce à l'utilisation des ressources matérielles du pays, avec un apport extérieur minimum; il s'agissait notamment de la production d'aliments de sevrage destinés aux enfants en bas âge; de la fabrication de matériel pédagogique, scientifique en particulier; de l'impression sur place de manuels scolaires et de la fabrication de vaccins ou de médicaments en gros. Tous ces projets faisaient appel à la main-d'oeuvre locale qui, dans certains cas, a dû recevoir une formation technique (voir le paragraphe 56 et le paragraphe 167 ci après). On a eu de plus en plus recours aux pratiques traditionnelles locales. On a commencé à reconnaître la valeur de la médecine traditionnelle et des plantes et fruits locaux riches en éléments nutritifs en tant qu'éléments complémentaires des activités sanitaires et nutritionnelles.

---

<sup>12/</sup> On trouvera ci-après des exemples de cette collaboration concernant les activités d'évaluation et la nutrition de l'enfant (par. 107 et 119).

103. Les membres du Conseil se sont félicités de l'orientation prise par le FISE à cet égard. Ils ont estimé qu'elle contribuait à promouvoir les objectifs du nouvel ordre économique international en renforçant l'autosuffisance et la coopération technique entre pays en développement. Le secrétariat a été prié d'élargir et d'intensifier l'assistance du FISE dans cette direction.

#### Fourniture de l'assistance

104. Les demandes de fonds et de matériel présentées par les bureaux extérieurs pour l'assistance aux projets en fonction de l'état d'avancement des projets administrés par les pays se sont élevées à 107 millions de dollars en 1976, comme en 1975. L'augmentation sensible qui avait été anticipée n'a pas eu lieu du fait de la combinaison de plusieurs éléments, parmi lesquels : la diminution des ressources fournies pour les projets d'assistance spéciale et autres projets notés (voir plus loin, par. 142); les ajustements apportés aux projets en raison principalement de la réduction des coûts par rapport à ce qui avait été prévu en 1975; enfin, la révision de projets dans certains pays en raison de l'évolution de la conjoncture, dans certains cas parce que des récoltes plus abondantes avaient permis de mettre fin à l'assistance fournie pour les secours aux enfants et, dans d'autres, parce que des difficultés financières, politiques ou administratives avaient provoqué un certain ralentissement du développement des services. Dans d'autres cas encore, l'insuffisance des effectifs dans des bureaux extérieurs du FISE a été la cause principale ou indirecte de cette absence d'augmentation (lenteurs du recrutement, retard dans la nomination du personnel, affectations trop courtes, etc.). Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général contenant des observations générales sur ce problème et des explications concernant chaque pays (E/ICEF/CRP/77-5) (voir plus loin, par. 146).

105. Certaines délégations se sont inquiétées du niveau peu élevé des demandes de fonds et de matériel. D'autres se sont déclarées satisfaites de la souplesse avec laquelle le FISE fournissait son assistance en fonction des besoins des projets. On a reconnu que la considération la plus importante n'était pas l'exécution des projets mesurée en termes monétaires mais leur exécution du point de vue de la réalisation des objectifs fixés. Par ailleurs, il semblait y avoir certains goulots d'étranglement qu'il serait souhaitable de surveiller et d'analyser de plus près à l'avenir afin d'être en mesure de s'occuper de ceux qu'il était possible de prévoir et d'éviter ou de surmonter.

106. Le secrétariat a fait part au Comité du programme des plans qu'il avait arrêtés en vue d'accorder une attention accrue à cette question. Il prévoyait notamment d'augmenter l'appui du siège et des bureaux régionaux aux bureaux extérieurs (voir plus loin, par. 170) et de rechercher de nouveaux moyens de rationaliser le travail des bureaux extérieurs de façon à ce qu'ils puissent s'attacher davantage à l'exécution des projets. Les écarts observés entre le niveau anticipé et le niveau effectif des demandes de fonds et de matériel ainsi que les incidences de cette situation sur les objectifs du programme feraient l'objet d'un rapport au Conseil à sa prochaine session.

## Activités d'évaluation

107. A sa session de 1976, le Conseil avait passé en revue les activités entreprises par le FISE pour appuyer les opérations d'évaluation et avait approuvé un programme visant à renforcer ces activités pendant les années 1977 à 1979 13/. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général a examiné ce qui avait été fait depuis lors pour préparer ce programme /E/ICEF/648 (deuxième partie), par. 115 à 133/. Le FISE a prêté son concours à plusieurs ministères s'occupant de services en faveur des enfants, qui se sont efforcés de concevoir l'évaluation dans une optique intégrée; il a appuyé un certain nombre d'évaluations prospectives de projets particuliers, en aidant notamment à consolider la base de données requise pour assurer l'exactitude des évaluations, ainsi que des activités de contrôle de l'application des projets et des évaluations rétrospectives. Au cours de l'année, le FISE a tiré parti des connaissances spécialisées d'universités et instituts nationaux pour procéder à des évaluations conformément à son opinion selon laquelle ces institutions constituaient une ressource nationale très importante qu'il fallait utiliser et développer. Des mesures ont également été prises pendant l'année, y compris l'organisation d'une série de séminaires au siège et dans les bureaux extérieurs, pour renforcer l'appui fourni par le siège aux bureaux extérieurs et pour assurer une formation plus systématique des administrateurs de programmes du FISE à la préparation et à l'évaluation des projets. Le Service de la vérification intérieure des comptes a continué de procéder à des vérifications des programmes.

108. Le programme triennal de renforcement des activités d'évaluation s'inscrivait dans le cadre des efforts d'ensemble faits par le secrétariat pour fournir un appui plus direct et plus important aux bureaux extérieurs et pour accroître l'efficacité des programmes, notamment en adoptant une approche plus systématique pour l'examen des projets en cours et la préparation de nouveaux projets. Le Comité du programme a souligné l'importance des efforts faits dans ce sens. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une meilleure formulation des projets et des objectifs et ont considéré que c'était là une condition nécessaire au succès des activités d'évaluation à l'avenir. Le Conseil a demandé que dans le chapitre II du rapport sur l'état des travaux - c'est-à-dire celui relatif aux activités d'évaluation - qui serait établi pour la prochaine session, le Directeur général donne des renseignements sur les méthodes et les critères utilisés ou mis au point dans ce domaine par le FISE, en collaboration avec les gouvernements et les institutions nationales, la mesure dans laquelle ces critères et méthodes étaient utilisés pour préparer les projets et les dépenses encourues par le FISE au titre des activités d'évaluation.

## Coordination des activités du FISE avec celles des autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'assistance

109. Les liens étroits de coopération existant entre le FISE et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des organisations d'aide bilatérales et non gouvernementales sont examinés ailleurs dans le présent rapport (par. 20 ci-dessus).

110. Le Conseil a été informé que le FISE, le PNUD, le FNUAP et le PAM s'étaient réunis récemment pour examiner un certain nombre de questions d'intérêt commun touchant les programmes pour lesquels il fallait adopter une approche

---

13/ Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément No 7 (E/5847 - E/ICEF/644), par. 54 à 58.

intersectorielle et interdisciplinaire. Il s'agissait notamment des programmes d'aide alimentaire et des programmes démographiques qui se recoupaient souvent avec les vastes programmes de développement du PNUD et les programmes d'assistance technique des institutions spécialisées. Les quatre organismes sont convenus d'établir des directives pour développer les consultations et les échanges de renseignements tant au siège que sur le terrain et pour assurer une plus grande complémentarité entre les divers programmes.

111. Le FISE a continué de collaborer avec profit avec la Banque mondiale après que les administrateurs des programmes des deux organismes eurent reçu communication d'un mémorandum où étaient exposés les politiques relatives aux programmes et les secteurs d'intérêt commun (développement rural et urbain, parenté responsable, enseignement, nutrition et approvisionnement en eau) pour lesquels les ressources de la Banque et du FISE pourraient appuyer les mesures prises par les pays en développement. Outre les consultations portant sur des questions particulières, qui étaient organisées au siège et sur le terrain, des réunions consultatives annuelles avaient maintenant lieu au siège. Comme il ressortait des discussions du Comité du programme sur les recommandations relatives aux projets, ces réunions avaient permis dans un certain nombre de cas d'assurer une collaboration plus étroite pour la préparation des projets et pour l'aide aux projets.

112. Un mémorandum d'accord visant à renforcer la collaboration au siège et sur le terrain entre le FISE et le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a été communiqué récemment aux administrateurs des programmes de ces deux organismes. Dans ce mémorandum sont décrites les attributions respectives des deux organismes, notamment lorsque le système des Nations Unies est appelé à fournir des secours d'urgence.

#### Autres questions d'ordre général

113. L'une des questions auxquelles les membres du Conseil et du Comité du programme ont porté un intérêt spécial était celle de l'aide apportée par le FISE aux pays africains ayant récemment accédé à l'indépendance. Ces pays s'employaient activement à résoudre leurs problèmes de relèvement et de développement souvent dans des circonstances très difficiles, lesquelles étaient encore aggravées dans certains cas par des catastrophes naturelles ou par des tensions politiques aux frontières. Un certain nombre de représentants se sont félicités de la promptitude avec laquelle le FISE avait entrepris d'aider ces pays en leur affectant des crédits supplémentaires et en leur fournissant des produits alimentaires spéciaux, des services consultatifs et du personnel.

114. Dans l'étude de gestion du FISE, il a été recommandé de mettre en place des "réseaux de compétences" pour systématiser les échanges horizontaux de renseignements et de données d'expérience entre les administrateurs des programmes du FISE. Deux réseaux de ce type avaient commencé de fonctionner en ce qui concerne les services en faveur des enfants pauvres des régions urbaines et les services en faveur des femmes, et la mise en place d'autres réseaux était envisagée. Le coût de tels réseaux a fait l'objet de discussions au Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 32).

115. L'attention a été appelée sur les problèmes que posaient dans un certain nombre d'endroits la sous-utilisation des véhicules affectés à l'exécution des programmes du FISE en raison de facteurs tels que l'usure des véhicules, le manque de pièces

détachées et l'augmentation du prix de l'essence; dans certains cas aussi, les véhicules n'étaient pas adaptés aux conditions. En 1974, le Conseil avait procédé à une étude d'ensemble des mesures qu'il fallait prendre pour améliorer les transports dans les pays aux fins de la fourniture de services de santé dans les zones rurales et d'autres services en se fondant sur une étude du Corps commun d'inspection, et il avait approuvé les conclusions de cette étude (E/ICEF/633, par. 111 à 121). Les représentants ont estimé que le secrétariat devait évaluer les progrès faits jusqu'ici pour donner suite à ces conclusions afin de voir comment ils pourraient être activés.

## Nutrition de l'enfant

116. En 1976, le FISE a dépensé un total de 9 millions de dollars au titre de la nutrition de l'enfant, soit 11 p. 100 de toutes les dépenses des programmes. Il a été reconnu que ce chiffre ne donnait qu'une idée partielle de l'aide fournie par le FISE dans ce domaine car les projets exécutés dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la protection sociale contenaient souvent des éléments qui venaient à l'appui des efforts visant à améliorer la nutrition (voir par. 89 ci-dessus). Néanmoins, la nutrition jouant un rôle essentiel dans le bien-être du jeune enfant, les membres du Conseil se sont inquiétés d'une manière générale du niveau relativement bas de l'aide fournie dans ce domaine, lequel devait être au centre des préoccupations du FISE.

117. L'assistance actuelle du FISE dans le domaine de la nutrition de l'enfant a été décrite dans les rapports d'activité régionaux et dans un certain nombre de recommandations relatives aux projets dont le Conseil était saisi. L'assistance a revêtu différentes formes : fourniture de conseils nutritionnels dans le cadre des services de santé maternelle et infantile; assistance en vue de l'élaboration de politiques alimentaires et nutritionnelles accordant une grande place aux besoins particuliers des enfants, des mères qui allaitent et des femmes enceintes; orientation et formation à divers niveaux (planificateurs, administrateurs, spécialistes de la nutrition, travailleurs auxiliaires et agents de village); nutrition appliquée et éducation nutritionnelle en vue d'encourager les familles à produire et à utiliser les aliments nécessaires à une meilleure nutrition de la famille et de l'enfant; mise au point et production sur le plan local ou dans les foyers d'aliments de sevrage peu coûteux; réadaptation nutritionnelle des enfants les plus exposés et des enfants dans des situations d'urgence, lutte contre les maladies provoquées par une carence nutritionnelle (xérophtalmie, anémie, goître); contrôle et prévisions au niveau national ou sectoriel de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la mesure où elle intéresse les enfants.

118. Les membres du Conseil ont estimé que si les progrès étaient lents dans ce domaine c'était, d'une part, parce que les responsables des décisions ne se rendaient pas suffisamment compte que la malnutrition des enfants pouvait constituer un obstacle sérieux pour le développement national et, d'autre part, parce qu'il existait peu de moyens éprouvés pour s'attaquer à ce problème. De plus, une alimentation convenable devrait être assortie d'un environnement social et physique également convenable. Ce qu'il fallait surtout pour parvenir à une amélioration, c'était une politique nationale en matière d'alimentation et de nutrition, qui exigeait une coordination multisectorielle complexe, et la principale difficulté résidait dans l'absence d'une telle politique, ou de la volonté de l'appliquer, dans de nombreux pays en développement.

119. Un certain nombre de représentants se sont félicités des efforts faits par le FISE pour mettre au point une stratégie d'assistance à long terme fondée sur la production locale de produits alimentaires. Ils se sont félicités également que le secrétariat se propose d'accroître sa coopération avec un certain nombre de centres régionaux et nationaux de création relativement récente qui exerçaient des activités de formation et de recherche dans le domaine de la nutrition, ce qui devrait permettre à ces centres d'élargir leur champ d'activité et de jouer un plus grand rôle dans l'exécution des programmes régionaux et nationaux;

le FISE faisait de plus en plus appel aux services techniques de ces centres. Le FISE maintenait le contact avec l'Université des Nations Unies qui consacrait au problème de la faim et à la nutrition une part importante de ses activités. Plusieurs représentants ont exprimé l'espoir que le représentant du FISE au Conseil mondial de l'alimentation, qui devait se réunir à Manille en juillet, serait à même de faire comprendre au Conseil combien le FISE avait à coeur que le système des Nations Unies entreprenne une action vigoureuse dans le domaine de la nutrition de l'enfant.

120. De l'avis de plusieurs délégations, il fallait considérablement accroître les efforts pour décourager le sevrage précoce des enfants allaités par leur mère. La tendance à abandonner l'allaitement maternel était alarmante, et l'alimentation artificielle, particulièrement dans des régions dont le niveau économique ne permettait pas d'entretenir les installations nécessaires en matière d'alimentation et d'hygiène, pouvait avoir de graves conséquences. Il fallait étudier les moyens d'encourager l'allaitement maternel, et le FISE, dans le cadre de l'aide qu'il apportait à la nutrition des enfants, devait jouer un rôle plus actif en faveur de ce mode d'alimentation. Les conclusions d'une étude de trois ans sur l'allaitement maternel effectuée par le Centre international de l'enfance, l'OMS et l'Agence suédoise de développement international seraient bientôt disponibles et pourraient servir de base à l'adoption des mesures requises. Le Conseil a demandé au Directeur général d'analyser cette étude et de lui faire rapport, si possible à sa prochaine session, sur la question de savoir si les résultats de l'étude pouvaient aider le FISE à adopter une approche plus systématique pour résoudre ce problème. Il lui a également demandé de voir s'il serait souhaitable d'inscrire la question de l'allaitement maternel à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, qui devait avoir lieu au début de 1979.

121. A sa précédente session, en mai 1976, le Conseil avait été informé des propositions faites par le Comité administratif de coordination (CAC) en vue de la mise en place dans le système des Nations Unies de nouveaux arrangements institutionnels dans le domaine de la nutrition. Le Conseil avait demandé qu'un rapport lui soit présenté en 1977 l'informant de l'évolution de la situation à cet égard. Le Directeur général a fourni au Conseil les renseignements demandés dans son rapport sur l'état des travaux (E/ICEF/648, deuxième partie, par. 147 à 152) et dans sa déclaration liminaire au Conseil (E/ICEF/CRP/77-10). Les recommandations que le CAC a convenu de faire au Conseil économique et social ont été portées à la connaissance des membres du Conseil à titre préliminaire dans le document E/ICEF/CRP/77-8. Le Directeur général a signalé que les nouveaux arrangements proposés par le CAC permettraient d'accorder une place plus importante à la nutrition grâce à la création d'un important sous-comité aux travaux duquel le FISE participerait activement. Le Conseil a approuvé un engagement pour apporter dans le cadre de ces nouveaux arrangements un appui à un groupe consultatif sur la nutrition analogue à l'appui qu'il avait apporté au Groupe consultatif sur les protéines et les calories du système des Nations Unies. Plusieurs représentants se sont inquiétés de certains éléments des nouveaux arrangements proposés qui, selon eux, laissaient à désirer, notamment dans la mesure où ils faisaient appel aux connaissances et aux travaux de personnes étrangères au système des Nations Unies. Il incombait donc au FISE de veiller encore plus à assurer des consultations efficaces à cet égard.

122. On a suggéré qu'il serait peut-être plus utile que le Conseil dispose de rapports sur le courant de l'aide extérieure à l'alimentation et la nutrition et

sur la coordination dans ce domaine. Ces questions intéressaient également le Conseil alimentaire mondial, le Sous-Comité de la nutrition envisagé par le CAC et le Groupe consultatif sur la nutrition qu'il était question de créer. Il a donc été décidé que le Directeur général examinerait le problème avec le Sous-Comité de la nutrition du CAC.

### Quelques programmes d'assistance en faveur des jeunes enfants et des femmes

#### Le jeune enfant

123. Le degré élevé de priorité accordé par le FISE au jeune enfant s'était manifesté dans bon nombre de ses activités au cours de l'année. Une aide avait été apportée notamment aux mesures intéressant directement le jeune enfant, comme les soins de santé et les soins médicaux, une alimentation spéciale, les vaccinations et les garderies. Des mesures indirectes avaient également bénéficié d'une assistance dans le cadre de projets ayant trait à un approvisionnement suffisamment abondant en eau salubre pour la boisson et les usages domestiques, une amélioration de l'assainissement, l'éducation nutritionnelle, la production et l'emploi d'aliments de meilleure qualité au niveau de la famille, l'allègement des lourdes besognes journalières des femmes et dans le cadre de programmes encourageant les parents à participer davantage aux activités propres à stimuler le développement du jeune enfant.

124. Dans le cadre des activités de plaidoyer du FISE, le personnel des services extérieurs s'était efforcé d'assurer que les pays accordent aux problèmes du jeune enfant l'importance voulue dans leur politique relative aux services de base et au moyen d'autres mesures directes et indirectes. Le mandat des conseillers pour les activités en faveur des femmes dans les régions bénéficiant d'une aide du FISE avait été étendu de manière à inclure les activités en faveur du jeune enfant. Dans certains pays, des études et analyses relatives aux besoins et aux problèmes des jeunes enfants avaient reçu un appui du fait qu'elles constituaient une base pour la mise au point de politiques et de programmes d'action plus valables. Parallèlement à ces activités, des efforts concertés avaient été déployés pour encourager la participation des collectivités, en particulier des femmes, à l'élaboration et à l'exécution de projets axés sur la collectivité visant à améliorer les conditions de vie de la famille et les services en faveur des enfants.

#### Femmes et jeunes filles

125. L'aide du FISE était allée également à des mesures visant à rendre les mères mieux à même de s'occuper de leurs enfants, à alléger leurs tâches et à accroître leurs possibilités de s'instruire et de gagner de l'argent. On a estimé que dans de nombreux cas ces mesures pouvaient s'avérer plus bénéfiques pour l'enfant que des services qui lui étaient directement destinés. Le FISE avait continué de fournir une assistance en vue de la formation des femmes et des jeunes filles dans des domaines tels que la puériculture, la nutrition, la santé, l'établissement du budget familial, la cuisine, la couture, la production d'aliments, la conservation et le stockage des aliments, etc. Dans certains pays, on aidait les femmes à se familiariser avec des activités telles que l'élevage de la volaille, l'apiculture et l'artisanat local, qui pouvaient permettre d'accroître le revenu de la famille. En raison de la préoccupation

qu'inspirait aux gouvernements la malnutrition, on s'était intéressé tout particulièrement aux programmes visant essentiellement à améliorer les connaissances des mères touchant les besoins nutritionnels des jeunes enfants. Il convenait de signaler l'intérêt accru que portaient les gouvernements au développement de l'alphabétisation fonctionnelle, aux techniques simples utilisées au niveau du foyer et des villages pour alléger les travaux ingrats des femmes ainsi qu'aux moyens permettant aux parents de décider du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, facteurs qui auraient des conséquences très importantes sur la vie familiale et le bien-être des enfants (voir par. 31 et 61 ci-dessus et par. 129 et 130 ci-après).

126. Le FISE estimait que l'on pouvait encourager la parenté responsable grâce à divers services sanitaires et sociaux qui amélioreraient la santé et le bien-être des enfants au sein de la famille et amélioreraient également le niveau d'instruction et la condition des femmes. Plusieurs délégations ont déclaré que le FISE devrait encourager plus systématiquement la planification familiale au moyen de programmes de santé et de nutrition, d'activités pour le progrès de la femme et d'autres services sociaux, qui devraient constituer un élément important de la stratégie des services de base.

127. Etant donné qu'un pourcentage toujours plus grand de ménages avait une femme à leur tête, un des problèmes les plus graves pour les femmes était de gagner l'argent nécessaire à l'entretien de la famille. A la suite des nouvelles tendances qui se manifestaient dans les activités des femmes, le FISE recevait un nombre croissant de demandes l'invitant à élargir le cadre de l'assistance qu'il prêtait traditionnellement à ce type d'activités afin de tenir compte de ce facteur. La formation au titre de projets assistés par le FISE pouvait comprendre la formation et les démonstrations liées à des activités qui contribuaient au revenu familial et, dans certains cas, une assistance modeste, à la fin de la formation, pour entreprendre une activité productrice.

128. Au cours des délibérations du Conseil d'administration et du Comité du programme, un certain nombre de représentants se sont félicités de l'accent mis sur des types d'assistance dont bénéficiaient en particulier les femmes et les jeunes filles, ce qui était un facteur clef pour venir en aide aux enfants. L'assistance fournie par le FISE à des activités, y compris à diverses activités de formation, susceptibles d'améliorer le niveau de vie des familles et d'augmenter leurs revenus, ainsi que d'aider les femmes à jouer un rôle plus important et plus actif dans la vie de la collectivité, a été approuvée d'une manière générale.

#### Utilisation de techniques simples au niveau du village

129. Dans le cadre de l'effort général visant à améliorer les conditions de vie des familles et à éliminer certaines tâches afin de permettre aux mères de mieux prendre soin de leurs enfants, un certain nombre de pays s'étaient efforcés de mettre au point des techniques appropriées utilisables au niveau du village pour la conservation et le stockage des aliments, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'amélioration du foyer.

130. C'était en Afrique de l'Est que s'étaient produits les faits nouveaux les plus intéressants pour ce qui était de ces aspects du programme. Se fondant sur l'expérience du Kenya, le Conseil d'administration avait approuvé la fourniture d'une assistance pour l'exécution d'un programme régional en Afrique de l'Est visant à diffuser des renseignements et à faire la démonstration de techniques pratiques

utilisables au niveau du village dans six pays de la région. Outre les efforts déployés pour inciter les gouvernements et les collectivités à prendre conscience des avantages que présentent les techniques utilisables au niveau du village, la démonstration de nouvelles techniques, la formation et la coordination des efforts dans ce domaine avec d'autres activités visant à promouvoir et à développer les services de base en faveur des enfants, feraient l'objet d'une attention particulière. On a estimé que l'expérience acquise par le FISE dans le domaine de l'utilisation de techniques simples au niveau du village, qui avait, à bien des égards, le caractère d'activités pilote, pouvait constituer une contribution importante aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui devait avoir lieu en 1979.

#### L'approche des services de base

131. L'approche des services de base a fait l'objet d'une attention constante pendant toute la session du Conseil. Il est apparu que cette approche devenait de plus en plus le pivot des activités du FISE sans que cela signifie cependant que les programmes d'assistance traditionnels étaient négligés pendant la période de transition. Cette approche offrait également une possibilité de coordonner tant les services nationaux que l'assistance internationale à ces services.

132. Le concept des services de base mettait l'accent sur la nécessité d'apporter aux secteurs insuffisamment desservis des pays en développement un certain nombre de services, à savoir : soins de santé primaires, enseignement traditionnel et non traditionnel, amélioration de la nutrition et de l'approvisionnement alimentaire des familles, eau potable et assainissement, parenté responsable et amélioration du sort des femmes et des jeunes filles. L'initiative locale et la participation de la collectivité constituaient, associées avec une communication appropriée avec les échelons supérieurs de l'administration et un appui de la part de ceux-ci, des facteurs clefs pour la réalisation de ces objectifs. Les services de base, qui utilisaient efficacement les énergies et les compétences jusqu'ici en grande partie inutilisées de la population elle-même et qui prenaient pour point de départ les formes locales d'organisation sociale, constituaient un moyen pratique d'atteindre le nombre d'enfants le plus élevé possible et de leur apporter des services essentiels, les dépenses à engager restant dans la limite des possibilités du pays et de la collectivité et l'aide extérieure fournie par la communauté internationale augmentant de manière appréciable, mais cependant réaliste.

133. On a fait observer pendant les débats du Conseil que cette approche, que l'Assemblée générale avait fait sienne en 1976 dans sa résolution 31/167, s'harmonisait parfaitement avec la stratégie du développement qui mettait actuellement l'accent sur la mise en place d'une infrastructure nationale avec le concours de la population et sur les mesures destinées à répondre aux besoins fondamentaux dans le contexte du développement économique et social global de chaque pays. Elle permettait et encourageait une plus grande équité dans la structure économique et sociale. Tout en se rapprochant beaucoup de la stratégie des besoins fondamentaux qui avait été mise en lumière à la Conférence mondiale sur l'emploi et qui prévoyait une réforme structurelle à l'intérieur des pays, elle n'avait pas à attendre la réalisation de ces modifications de structure, auxquelles elle pouvait apporter une contribution.

134. Il a été reconnu au Comité du programme que tous les pays n'étaient pas prêts à adopter et appliquer la méthode des services de base. Le FISE devait donc

conserver beaucoup de souplesse à cet égard. Un secteur précis (santé, hygiène du milieu, nutrition, approvisionnement en eau) pouvait servir de point de départ pour une action à la base choisie, conçue et exécutée par la collectivité. Le but recherché toutefois serait d'entreprendre une action intersectorielle qui couvrirait finalement la totalité des besoins fondamentaux.

135. Pendant l'année écoulée, le secrétariat du FISE avait examiné la stratégie des services de base et son application pratique avec de hauts fonctionnaires dans un certain nombre de pays en développement. Des consultations utiles avaient eu lieu également avec des organismes du système des Nations Unies, des organismes d'aide bilatérale et des institutions internationales de financement. Des efforts avaient été faits pour encourager des instituts de recherche à étudier de façon approfondie la stratégie ou certains aspects de cette stratégie. On avait commencé à préparer certains fonctionnaires du FISE à étudier spécialement les incidences de la stratégie sur les activités de programmation. On a fait observer à cet égard pendant le débat du Conseil qu'un système de services de base exigeait souvent pour réussir une transformation des structures administratives traditionnelles ainsi qu'une volonté politique de changement, et qu'il était donc indispensable de donner une formation appropriée au personnel national qui participait à l'établissement des politiques et au personnel local. On a fait observer aussi que les pays en développement pourraient tirer utilement parti de l'expérience des pays socialistes en ce qui concerne la mise au point des services de base, étant donné que ces derniers pays avaient dû surmonter des difficultés analogues à celles auxquelles les pays en développement se heurtaient à l'heure actuelle.

136. Il avait été suggéré à une session antérieure du Conseil que le Directeur général présente au Conseil un rapport d'activité sur la mise en place des services de base, mais aucune date n'avait été fixée à ce sujet. Compte tenu des autres rapports dont la préparation avait été demandée par le Conseil à la présente session, il a été décidé que le Conseil ne demanderait pas pour l'instant de rapport spécial. Entre-temps, la question pourrait être examinée dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux et dans les rapports d'activité régionaux, ainsi que dans diverses recommandations concernant des projets. D'autres questions pour lesquelles le Conseil avait précédemment manifesté de l'intérêt étaient la mobilisation aux fins des services de base des ressources gouvernementales et autres à l'échelon de la province et au niveau local et l'administration et la gestion des services de base. Ces deux questions fondamentales, qui pouvaient être abordées ensemble ou séparément, feraient l'objet d'une étude pour la session du Conseil de 1979 ou de 1980. Entre-temps, l'OMS avait entrepris une étude du coût des soins de santé primaires, à laquelle le FISE avait été invité à participer.

#### Secours d'urgence

137. Depuis la session précédente du Conseil, un certain nombre de pays ont été victimes de catastrophes naturelles de grande ampleur et de troubles internes. D'une manière générale, dans le cas des catastrophes naturelles, une assistance efficace a pu être immédiatement fournie par les pays touchés eux-mêmes, ainsi que par les divers bureaux et organismes du système des Nations Unies et par la Croix-Rouge internationale. Le FISE a là encore été appelé à prêter assistance à un certain nombre de pays. Pendant l'année écoulée, cette assistance a porté notamment sur les secours d'urgence et l'aide au relèvement pour l'Angola, sur la poursuite d'une assistance au relèvement au Guatemala après le tremblement de terre

survenu dans ce pays, et sur des secours d'urgence fournis à la suite de tremblements de terre à l'Equateur, l'Indonésie, l'Italie, la Roumanie et la Turquie et à la suite d'une inondation à l'Inde et au Pakistan. (Voir paragraphe 166 pour des indications au sujet de la constitution d'un stock spécial d'urgence).

138. La politique générale du FISE était de s'attacher spécialement à répondre aux besoins particuliers des enfants, qui n'étaient pas toujours compris ou qui étaient négligés dans les efforts hâtifs pour organiser les premiers secours en cas de catastrophe. Les deux moments où l'aide du FISE pouvait être la plus efficace était tout au début, avant qu'on ait pu mobiliser d'autres secours, et plus tard, au moment des efforts de relèvement, lorsque l'intérêt d'autres donateurs avait fléchi.

## VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### Situation financière

139. Lorsqu'il a examiné les questions financières relatives au FISE qui faisaient l'objet du chapitre III du Rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/648, troisième partie), le Conseil a souligné la nécessité de disposer de ressources plus élevées pour faire face aux possibilités croissantes d'aider effectivement les enfants du monde. Il s'est félicité de la résolution 31/168 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a approuvé un chiffre de 200 millions de dollars des Etats-Unis comme objectif pour les recettes annuelles du FISE - objectif que le Conseil espérait voir réalisé au plus tard en 1979, Année internationale de l'enfant. Le Conseil a exprimé son appréciation pour l'appui dont avait bénéficié le FISE de la part aussi bien des gouvernements que du public en général, l'appui fourni par ce dernier ayant été, dans une large mesure, stimulé et canalisé par les comités nationaux pour le FISE et par de nombreuses organisations non gouvernementales coopérantes.

### Recettes de 1976

140. En 1976, les recettes du FISE se sont élevées au total à 135 millions de dollars environ, dont 106 millions de dollars au titre de la masse commune des ressources et 29 millions de dollars au titre des contributions à des fins spéciales. Les recettes provenaient des sources suivantes : 72,6 p. 100 avaient été versées directement par 133 gouvernements et territoires au titre des contributions ordinaires ou au titre des contributions spéciales; 14,3 p. 100 provenaient de sources privées (campagnes d'appel de fonds, bénéfiques de l'Opération cartes de vœux et dons de particuliers); et 13,1 p. 100 des organismes des Nations Unies (principalement du FNUAP) et de sources diverses.

141. Le FISE avait également géré des contributions en nature évaluées à 29 millions de dollars en 1976, principalement sous forme de produits alimentaires destinés aux enfants et de fret pour les secours d'urgence et les activités de reconstruction. Il avait également disposé de 12,3 millions de dollars de fonds d'affectation spéciale qui n'avaient pas fait l'objet d'engagements de la part du Conseil et qui avaient servi principalement à des achats contre remboursements effectués au nom de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

### Recettes de 1976 par rapport à celles de 1975

142. Le montant des recettes en 1976, soit 135 millions de dollars, était légèrement inférieur au chiffre record de 141 millions de dollars en 1975. Les contributions des gouvernements à la masse commune des ressources avaient augmenté de 12,4 millions de dollars; cette augmentation provenait essentiellement, comme au cours d'autres années récentes, d'un nombre relativement restreint de gouvernements (voir par. 160 b) ci-après). La diminution globale était due essentiellement à une baisse de 18 millions de dollars des contributions à des fins spéciales - élément de recettes sujet à des fluctuations en fonction de situations particulières qui ne se répétaient pas d'année en année; le montant plus faible des contributions

au titre des secours d'urgence et des activités de reconstruction dans la péninsule Indochinoise expliquait en grande partie la diminution des recettes.

143. Les contributions en nature avaient été supérieures de 9 millions de dollars à celles de 1975, en raison essentiellement d'une augmentation des contributions de la Communauté économique européenne.

#### Recettes pour 1977

144. Les recettes pour 1977 étaient estimées à 150 millions de dollars. Les contributions des gouvernements à la masse commune des ressources devraient s'élever à 92 millions de dollars - 11 millions de dollars de plus qu'en 1976 - et le montant total de la masse commune des ressources était estimé à 118 millions de dollars. Le solde de 32 millions de dollars correspondait à des ressources supplémentaires destinées aux projets sous forme de contributions et de fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.

#### Recettes de la période 1972-1977

145. On trouvera dans le tableau 2 ci-après une ventilation des recettes par sources pendant la période 1972-1976. Pendant cette période de cinq ans, le montant total des recettes avait augmenté de 67 p. 100. Les recettes entrant dans la masse commune des ressources avaient augmenté de 77 p. 100 et les ressources supplémentaires sous forme de contributions à des fins spéciales et de fonds d'affectation spéciale, de 56 p. 100. En raison de l'inflation et des réévaluations monétaires, l'augmentation réelle avait été bien inférieure.

#### Dépenses

146. Les dépenses en 1976 se sont élevées à 112,9 millions de dollars, dont 100,3 millions pour l'assistance et 11,7 millions de dollars pour les services administratifs (montant brut). Les dépenses au titre de l'assistance se décomposaient comme suit : 62,3 millions de dollars pour les fournitures (y compris les frais de transport), 20 millions de dollars pour une assistance sous une forme autre que les fournitures et 18 millions de dollars pour les services d'appui aux programmes. Les dépenses de 1976 avaient été inférieures de 7 millions de dollars à celles de 1975. En 1977, on prévoyait qu'elles seraient supérieures de 17 millions de dollars à celles de 1976 (voir par. 104 à 106 ci-dessus).

Tableau 2

Recettes du FISE pendant la période 1972-1976

	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
	(En millions de dollars E.-U.)					(prévision)
<u>Masse commune des ressources</u>						
Contributions des gouvernements	45,6	52,7	57,9	68,5	80,9	92
Contributions de sources non gouvernementales	7,0	5,8	6,8	8,4	7,3	7
Recettes provenant de l'Opération cartes de vœux	5,9	7,0	7,1	8,7	6,5	9
Autres recettes	3,9	7,8	10,2	8,4	11,9	10
	<u>62,4</u>	<u>73,3</u>	<u>82,0</u>	<u>94,0</u>	<u>106,6</u>	<u>118</u>
<u>Total disponible pour les projets ordinaires, les services d'appui aux programmes et les dépenses d'administration</u>						
<u>Ressources supplémentaires</u>						
Contributions à des fins spéciales et fonds d'affectation spéciale, à l'exception d'organismes des Nations Unies a/	9,4	13,7	21,9	34,0	17,2	20
De sources non gouvernementales	5,4	4,7	5,5	5,0	5,6	5
	<u>14,8</u>	<u>18,4</u>	<u>27,4</u>	<u>39,0</u>	<u>22,8</u>	<u>25</u>
<u>Fonds d'affectation spéciale reçus d'organismes des Nations Unies</u>						
Au titre de projets à long terme financés par le FNUAP	1,2	2,1	4,3	5,3	5,3	4
Au titre de l'assistance spéciale et d'autres projets "notés", y compris les secours d'urgence et les activités de reconstruction	2,4	2,0	1,4	2,6	0,5	3
	<u>3,6</u>	<u>4,1</u>	<u>5,7</u>	<u>7,9</u>	<u>5,8</u>	<u>7</u>
<u>Total des ressources supplémentaires</u>	<u>18,4</u>	<u>22,5</u>	<u>33,1</u>	<u>46,9</u>	<u>28,6</u>	<u>32</u>
<u>Total des recettes disponibles pour couvrir des engagements du Conseil d'administration</u>	<u>80,8</u>	<u>95,8</u>	<u>115,1</u>	<u>140,9</u>	<u>135,2</u>	<u>150</u>

Ventilation des recettes par sources

(En millions de dollars E.-U.)

a) Total des contributions des gouvernements	55,0	66,4	79,8	102,5	98,1	112
b) Total des recettes provenant de sources non gouvernementales	18,3	17,5	19,4	22,1	19,4	21
c) Total des sommes versées par d'autres organismes des Nations Unies	3,6	4,1	5,7	7,9	5,8	7
d) Recettes diverses	3,9	7,8	10,2	8,4	11,9	10
	<u>80,8</u>	<u>95,8</u>	<u>115,1</u>	<u>140,9</u>	<u>135,2</u>	<u>150</u>

a/ Au titre de l'assistance spéciale et d'autres projets "notés", y compris les secours d'urgence et les activités de reconstruction.

Plan financier pour 1977-1979

147. Le Conseil a examiné le plan financier continu du FISE pour la période de trois ans allant de 1977 à 1979 (E/ICEF/AB/L.178) et les renseignements relatifs à ce plan contenu dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux /E/ICEF/648 (Troisième partie). Dans le plan, comme suite à une décision prise par le Conseil en 1976, les recettes et les dépenses prévues au titre de la masse générale des ressources étaient séparées des recettes et ressources supplémentaires.

148. Le plan proposait un montant de 200 millions de dollars pour les nouveaux engagements qui seraient recommandés à la session de 1978 du Conseil. Ce chiffre, ajouté aux demandes de fonds et de matériel correspondant à des engagements antérieurs et aux projets financés à l'aide des contributions versées à des fins spéciales, devait donner lieu à des dépenses d'environ 169 millions de dollars en 1978 et 192 millions de dollars en 1979. Ce montant était proche de celui des recettes prévues pour ces années et laisserait un solde de fonds disponibles, à la fin de chaque exercice, de 90 à 96 millions de dollars. Les recettes étaient estimées à 150 millions de dollars en 1977, à 165 millions de dollars en 1978 et à 200 millions de dollars en 1979, Année internationale de l'enfant.

149. Le montant estimatif des dépenses, des recettes et des disponibilités prévu dans le plan était le suivant :

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
	(En millions de dollars E.-U.)		
Dépenses	152	169	192
Recettes	150	165	200
Disponibilités au FISE en fin d'exercice	95	90	96

150. Selon le principe directeur approuvé en 1970 par le Conseil 14/, le montant des disponibilités à la fin de chaque exercice devrait représenter la moitié environ des dépenses prévues pour l'exercice suivant. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, si le montant des recettes et des dépenses correspond aux prévisions, le montant des disponibilités à la fin de 1977 représenterait 10 millions de dollars de plus que la moitié des dépenses prévues pour 1978; toutefois, à la fin de 1978, il serait inférieur de 6 millions de dollars à la moitié des dépenses prévues pour 1979. Le Directeur général a pensé toutefois que le montant des disponibilités prévu à la fin de 1978 serait suffisant, parce que les fonds d'affectation spéciale n'étaient pas compris dans les disponibilités mais que les dépenses à imputer sur les fonds d'affectation spéciale étaient comprises dans le montant total des dépenses. Le Conseil serait invité en 1978 ou en 1979 à réexaminer le principe directeur, après une étude plus approfondie des procédures et garanties nécessaires pour maintenir le niveau des liquidités durant toutes les phases successives du cycle de programmation et d'exécution.

---

14/ Documents officiel du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément No 8 (E/4854 - E/ICEF/605), par. 139.

151. Le plan a été examiné tout d'abord par le Comité de l'administration et des finances qui a recommandé au Conseil de l'approuver. Les débats du Comité sur le plan et sur des questions connexes sont résumés dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.130/Rev.1, paragraphes 3 à 21). Le Comité s'est notamment intéressé à la mesure dans laquelle le plan financier était fondé sur les prévisions concernant les projets et aux rapports entre la planification financière, la planification budgétaire et la planification relative aux effectifs.

152. Le Secrétariat a indiqué que les prévisions de dépenses étaient établies sur la base des besoins en ce qui concerne les projets, tels qu'ils étaient décrits dans le résumé de l'assistance recommandée par le Directeur général au titre des programmes (E/ICEF/P/L.1655, annexe II). Le projet de budget (E/ICEF/AB/L.172) montrait la relation entre le budget et l'assistance aux projets pour chaque bureau. Plusieurs délégations ont estimé que le FISE devrait adopter une forme de planification qui ferait apparaître plus clairement ces relations et qui de l'avis de certains, fournirait une base d'entente au sujet du montant des contributions futures. Le Directeur général s'est engagé à présenter au Conseil en 1978 un rapport sur la possibilité de donner suite à ces suggestions (voir par. 82 et 83 ci-dessus).

153. Le Conseil a approuvé le plan financier pour 1977-1979 proposé par le Directeur général dans le document E/ICEF/AB/L.178, y compris des engagements d'un montant total de 200 millions de dollars, à préparer pour la session de 1978 du Conseil.

#### Systeme de collecte de fonds du FISE

154. Le Conseil était saisi d'un rapport établi par le Directeur général (E/ICEF/L.1354) comme suite à la demande formulée par le Conseil selon laquelle l'organisation du système de collecte de fonds du FISE devrait être réexaminée. Des renseignements statistiques sur les contributions des gouvernements au FISE pour la période 1967-1976 ont été présentés dans un additif (E/ICEF/L.1354/Add.1).

155. Le Directeur général avait dans ce rapport attiré l'attention sur le fait que les gouvernements donateurs ne répondaient pas tous avec la même générosité aux appels qui leur étaient lancés. La valeur de l'assistance fournie en plus de l'assistance financée à l'aide de la masse commune des ressources était évidente lorsqu'on constatait que les contributions à des fins spéciales avaient assuré au FISE 23 p. 100 de ses recettes au cours des cinq dernières années. Les contributions annuelles des gouvernements au budget ordinaire au titre de la masse commune des ressources devaient, toutefois, continuer à fournir la base pour le développement méthodique des projets.

156. Le Directeur général a proposé, dans son rapport, un certain nombre de moyens que le Conseil dans son ensemble et ses membres à titre individuel voudraient peut-être étudier lorsqu'ils examineraient les mesures à prendre pour améliorer le système de collecte de fonds. Le secrétariat, à commencer par le Directeur général, continuerait à faire tout son possible pour faire valoir auprès des gouvernements la nécessité d'un appui plus important et plus équitablement réparti. Le Directeur général jugeait essentiel que les responsables et les départements concernés des gouvernements contributeurs comprennent clairement l'importance du travail du FISE dans le contexte plus large du processus de développement.

157. Une délégation a estimé qu'un moyen d'assurer un taux d'accroissement satisfaisant des ressources du FISE serait peut être d'encourager un plus grand nombre de pays à participer aux activités du FISE en augmentant le nombre des membres du Conseil, qui était actuellement de 30 seulement, alors que les Membres de l'ONU étaient au nombre de 148. Cette délégation n'avait pas d'idée arrêtée quant au nombre de membres supplémentaires ni quant à la répartition des sièges entre les divers groupes régionaux.

### Conclusions du Conseil

158. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur le système de collecte de fonds du FISE (E/ICEF/L.1354). Il a estimé que ce système avait, dans l'ensemble, donné des résultats satisfaisants et devait être conservé. D'un autre côté, on a estimé qu'il était possible de l'améliorer et qu'il fallait à cette fin redoubler d'efforts pour accroître les contributions générales et faciliter la planification à long terme.

159. Le Conseil s'est de nouveau déclaré convaincu que le FISE devrait continuer à tirer la totalité de ses ressources des contributions volontaires des gouvernements et du public et ne devrait prendre aucune mesure susceptible de conduire à un système de contributions mises en recouvrement. A cet égard, le Conseil a également réaffirmé l'importance qu'il attachait aux contributions versées par le public, en réponse, dans une large mesure, aux activités de nombreux comités nationaux pour le FISE, et qui donnaient au public le sentiment de participer directement à l'oeuvre d'un organisme des Nations Unies et de l'appuyer. Le Conseil a reconnu que cette action des comités nationaux pouvait également, dans certains cas, avoir un effet positif en encourageant les gouvernements à verser des contributions supplémentaires. Il a reconnu que pour aider les comités nationaux à s'acquitter de leur tâche, il était essentiel de leur fournir en temps opportun un volume considérable de renseignements sur les besoins des enfants, sur les possibilités d'action et sur les progrès réalisés dans l'exécution des projets bénéficiant de l'assistance du FISE.

160. En ce qui concerne certains aspects particuliers du système de collecte de fonds, le Conseil a également :

a) Réaffirmé l'opinion que les ressources du FISE devraient provenir pour la plus grande part des contributions volontaires des gouvernements versées à la masse commune des ressources car ces contributions assuraient une base stable à la planification à long terme. Il a reconnu l'importance des contributions versées à des fins spéciales. L'expérience avait prouvé que ces contributions étaient utilisées conformément aux politiques approuvées en matière d'assistance;

b) Reconnu le fait que les donateurs ne contribuaient pas tous avec la même générosité et en particulier que les gouvernements ne faisaient pas tous les mêmes efforts pour accroître leurs contributions annuelles au FISE. Il a lancé un appel à tous les gouvernements qui étaient en mesure de le faire, en particulier à ceux qui ne versaient pas actuellement des contributions correspondant à leur capacité financière, pour qu'ils accroissent leurs contributions aussitôt que possible;

c) Pris note des suggestions tendant à ce que les gouvernements, dans la mesure où la pratique budgétaire nationale le leur permettrait, annoncent des contributions pour des périodes de plusieurs années afin que le FISE dispose d'une base de ressources plus sûre, ce qui faciliterait le développement des programmes à plus long terme.

161. Le Conseil a pris note de la suggestion du Directeur général tendant à créer un petit groupe de travail officieux qui aurait des fonctions consultatives auprès du Directeur général et serait chargé de faire des recherches assez approfondies sur les moyens d'améliorer le niveau général des contributions. Etant donné qu'il y avait certaines divergences de vues entre ses membres au sujet du mandat et des fonctions d'un tel groupe, le Conseil a décidé de reporter sa décision au sujet de la création de ce groupe. Il a noté que le Directeur général avait l'intention de poursuivre ses entretiens officieux avec les représentants des gouvernements, individuellement ou collectivement, y compris, le cas échéant, les entretiens et les consultations avec certains des groupes régionaux d'Etats Membres de l'ONU.

162. Le Conseil a reconnu que la question de la collecte de fonds devrait retenir son attention de façon continue sans que cela entraîne forcément la nécessité d'en faire un point séparé de l'ordre du jour. On a pensé que les futurs rapports du Directeur général devraient comporter une section sur la collecte de fonds, accompagnée des tableaux statistiques appropriés.

163. Le Conseil a réaffirmé que les besoins des enfants étaient si grands, comparés aux ressources disponibles pour les programmes d'assistance en leur faveur, qu'il faudrait aussitôt que possible augmenter de façon appréciable les recettes du FISE et, à cette fin, il a demandé instamment à tous les gouvernements, en particulier à ceux dont les contributions actuelles n'étaient pas en rapport avec leur capacité, ainsi qu'au public en général, d'augmenter aussi rapidement que possible leurs contributions au FISE.

#### Opérations d'approvisionnement

164. Le rapport du Directeur général sur l'état des travaux contenait une section relative aux opérations d'approvisionnement du FISE en 1976 E/ICEF/648 (Troisième partie), par. 36 à 69<sup>7</sup> et divers aspects des opérations d'approvisionnement ont été étudiés par le Comité de l'administration et des finances lorsqu'il a examiné le budget du Centre d'emballage et d'emmagasiner du FISE à Copenhague (UNIPAC) (E/ICEF/AC/L.180/Rev.1, par. 65 à 71).

165. En 1976, le FISE avait effectué des achats de fournitures et de matériel d'un montant de 64,9 millions de dollars. Le montant global des demandes de fournitures et de matériel au titre de l'assistance du FISE en 1976 avait été de 113,5 millions de dollars (32,9 millions de dollars de demandes de fournitures reçues au 1er janvier et 86,6 millions de dollars de demandes de fournitures reçues au cours de l'année, chiffre auquel il fallait soustraire 6 millions de dollars de demandes annulées). A la fin de 1976, il restait à satisfaire des demandes de fournitures et de matériel d'un montant total de 49 millions de dollars. Les achats de fournitures et de matériel effectués en 1976 avaient porté sur des milliers d'articles différents. Ces achats avaient été effectués auprès de plus de 1 600 fournisseurs dans 104 pays différents et avaient été expédiés dans plus de 103 pays où étaient exécutés des projets <sup>15/</sup>. Au total, plus de 10 600 expéditions équivalant à 125 000 tonnes d'arrimage avaient été effectuées dans l'année.

---

<sup>15/</sup> Le document E/ICEF/CRP/77-4 donne des renseignements statistiques sur les achats de fournitures indiquant le pays où les achats sont placés et les fournisseurs dans le cas de commandes d'une valeur totale d'au moins 20 000 dollars.

166. Grâce à l'UNIPAC, il était possible d'acheter en gros environ 4 500 types d'articles standard, ce qui permettait de réaliser des économies considérables : il s'agissait d'achats anticipés, c'est-à-dire effectués avant la réception des commandes envoyées par les services extérieurs du FISE pour des projets déterminés. Une grande partie des fournitures qui passaient par l'UNIPAC étaient expédiées directement sous forme d'assortiments aux centres de santé et autres institutions qui participaient aux projets bénéficiaires. Cette procédure facilitait les livraisons dans les pays et leur répartition en fonction de l'utilisation finale qui en était faite. L'UNIPAC disposait également d'un stock spécial d'urgence constitué en consultation avec l'OMS, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et d'autres institutions, qui comprenait environ 300 articles dont il était possible de disposer rapidement en cas de catastrophe. La valeur annuelle des commandes de marchandises emballées par l'UNIPAC était de 22 millions de dollars, soit environ un tiers des opérations totales d'approvisionnement.

167. Bien que le FISE importe la majorité des fournitures qu'il procure, les achats d'articles d'origine locale avaient augmenté, passant de 4 millions de dollars environ en 1972 à 14 millions de dollars en 1975 et 1976, du fait que les pays en développement étaient en mesure de produire certaines des fournitures nécessaires pour les projets bénéficiant de l'assistance du FISE. L'existence de fournitures produites sur place ou disponibles sur place était un facteur de plus en plus important qui était pris en considération pour fournir les articles nécessaires à un projet. Le FISE achetait parfois des articles d'origine locale de façon à encourager la production locale de fournitures et à faciliter ainsi la continuation du programme au-delà de la phase correspondant à son assistance. Dans certains cas, l'encouragement de cette production locale entraînait dans le cadre d'un projet plus vaste, comme par exemple l'installation de pompes et de tuyauterie pour l'approvisionnement en eau dans les campagnes, la fabrication d'équipement pour la conservation et le stockage des aliments dans les villages, la production de matériel pour l'enseignement des sciences et autres fournitures scolaires, les manuels et les moyens audio-visuels pour l'éducation sanitaire et nutritionnelle. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'il y avait pour les pays en développement à insister davantage sur les achats de produits locaux pour des raisons de commodité et d'entretien et comme moyen d'encourager la production locale (voir également par. 102 ci-dessus).

168. Les contributions des gouvernements étaient généralement versées dans la monnaie du pays donateur ou en dollars des Etats-Unis. Le FISE avait pour principe d'utiliser au moins une partie des contributions en devises entièrement convertibles pour les achats de fournitures dans les pays donateurs tout en tenant compte des résultats des appels d'offres internationaux. Les contributions ou autres recettes (comme, par exemple, celles provenant de la vente des cartes de vœux) qui étaient encaissées en monnaies non convertibles, ne présentent pas de problème dans la plupart des cas étant donné qu'elles peuvent être entièrement utilisées pour les achats, pour les dépenses au titre de l'assistance non accordée sous forme de fournitures, ou pour l'appui aux programmes. Il existait toutefois dix monnaies dont l'utilisation exigeait une certaine ingénuité. En 1976, 2,3 millions de dollars avaient été reçus en ces monnaies et les achats qu'elles avaient permis de réaliser s'étaient chiffrés à 3,5 millions de dollars.

## Renforcement de la gestion du FISE

169. Le Directeur général a présenté un deuxième rapport annuel concernant le renforcement de la gestion du FISE (E/ICEF/AB/L.177), dans lequel il exposait les progrès réalisés dans l'application des mesures d'ensemble approuvées par le Conseil qui devaient s'échelonner sur une période de trois ans. Le Comité de l'administration et des finances a examiné le rapport du Directeur général en détail (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 22 à 41).

170. Le Directeur général a indiqué qu'au cours de l'année précédente les efforts visant à renforcer la gestion avaient porté sur l'amélioration de la coordination et des communications entre les divers services du siège, l'appui aux bureaux extérieurs, l'amélioration de la gestion du personnel et le perfectionnement de la vérification des comptes et du contrôle financier. Dans le courant de l'année, la Division de l'administration du personnel, qui avait été réorganisée, avait pris des mesures pour accroître sa capacité dans les domaines de la planification des effectifs, du perfectionnement, de la formation, de l'évaluation et de l'orientation du personnel. Trois groupes interservices avaient été créés au siège aux fins de coordination. La Division des programmes et celles de l'information s'étaient employées à améliorer la gestion de leurs activités.

171. On avait continué durant l'année à encourager les fonctionnaires à examiner de plus près les coûts et à contrôler les dépenses budgétaires. Lors de l'établissement du projet de budget pour 1978, on était parti pour la première fois d'une base zéro (voir par. 177 ci-après). En 1976 on avait pris de nouvelles mesures en vue de préciser et de développer les principes à suivre pour planifier et contrôler l'intégration des trois éléments : recettes, niveau d'exécution des programmes et capacité de faire face à de nouvelles demandes. Des activités avaient été entreprises durant l'année pour mettre en place quelques "réseaux de compétences" (voir par. 114, ci-dessus).

172. La plupart des directeurs régionaux jouaient de plus en plus le rôle de "collègues plus expérimentés" par rapport aux représentants du FISE en poste dans leur région et assumaient également des responsabilités particulières concernant l'ensemble de la région. L'une des tâches pour la période à venir était d'examiner la situation particulière à chaque région, afin de prendre, en matière d'organisation, les dispositions les plus appropriées à la situation du moment ainsi qu'en prévision des changements qui s'imposeraient à l'avenir.

173. Le Conseil a noté que des progrès avaient été enregistrés dans le nombre de femmes occupant des postes d'administrateur. Dans la catégorie des administrateurs internationaux, le pourcentage des femmes était passé de 14 p. 100 fin 1974 à 19,5 p. 100 fin 1976. On avait également enregistré un accroissement du nombre de femmes occupant des postes de niveau supérieur. Le Conseil a demandé qu'à l'avenir les rapports concernant les fonctionnaires féminins soient plus explicites et indiquent les problèmes rencontrés dans ce domaine.

174. Les fonctionnaires originaires de pays en développement représentaient 68 p. 100 du total des effectifs du FISE, soit plus de 45 p. 100 des administrateurs engagés pour des périodes de longue durée (administrateurs internationaux et nationaux) et 28,9 p. 100 des administrateurs internationaux. Plusieurs représentants ont estimé que ce dernier chiffre était proportionnellement trop bas. Le Directeur général a assuré le Comité qu'il n'était pas satisfait des progrès accomplis jusque-là et que des efforts continueraient à être déployés pour accroître le nombre des administrateurs internationaux originaires de pays en développement.

175. Le Comité a donné son approbation générale aux mesures prises par le Directeur général pour renforcer la gestion du FIASE durant l'année précédente. Le Directeur général a dit que ces efforts ne cesseraient pas à la fin de la période de trois ans fixée pour l'application des mesures approuvées à la suite de l'étude de gestion mais seraient considérés comme une activité continue. Lors de l'examen du rapport par le Comité, diverses délégations ont commenté notamment le recours au travail d'équipe pour résoudre les problèmes, la formation du personnel, les "réseaux de compétences", l'examen des fonctions des directeurs régionaux, les politiques de recrutement et de promotion, notamment en ce qui concernait les femmes et les ressortissants de pays en développement, le coût du traitement électronique de l'information et l'attention accrue au coût-efficacité et à la vérification intérieure des comptes.

176. Le Conseil a approuvé dans leur ensemble les mesures qui avaient été prises et prévues par le Directeur général telles qu'elles étaient exposées dans le document E/ICEF/AB/L.177 et il a demandé que le dernier des rapports annuels sur la suite donné à l'étude de gestion lui soit soumis en 1978.

Budget des services d'administration et des services  
d'appui aux programmes

177. Le Comité de l'administration et des finances a examiné en détail le budget des services d'appui aux programmes et des services d'administration; son rapport (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1) contenait un résumé des diverses questions soulevées à ce propos. Le Comité a constaté que le Directeur général avait établi un budget d'austérité. Le nombre des postes d'administrateur était resté pratiquement constant, ne passant que de 323 à 325. Notant que l'on était parti pour la première fois d'une base zéro pour établir le budget (voir par. 171 ci-dessus), un certain nombre de représentants ont exprimé l'espoir que cette pratique serait résolument suivie et comprendrait une auto-analyse approfondie. Le secrétariat a confirmé l'intention de l'administration d'établir systématiquement le budget en partant d'une base zéro. Toutefois, il ne suffisait pas pour ce faire d'envoyer des directives aux divisions et aux bureaux extérieurs, il fallait avoir des échanges de vues approfondis avec chacun d'entre eux. Jusqu'à là l'expérience acquise avec plusieurs grands bureaux extérieurs indiquait que cette méthode était réalisable dans la pratique (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 51 à 56). Le Comité a également étudié l'opportunité d'établir un plan des effectifs de trois ans lié aux tâches à accomplir et associé à un programme et à des plans financiers à long terme (voir par. 82 et 83 ci-dessus). Le secrétariat a accepté d'étudier la possibilité d'établir un plan des effectifs de ce type, qui serait nécessairement provisoire en raison de certaines difficultés susceptibles de surgir (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 57 à 59).

178. Conformément aux recommandations du Comité, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- Il a adopté les projets de résolution relatifs au budget révisé des services d'administration et des services d'appui aux programmes pour l'exercice 1977 figurant dans le document E/ICEF/AB/L.172;
- Il a adopté le projet de résolution relatif au projet de budget des services d'administration et d'appui aux programmes figurant dans le document E/ICEF/AB/L.173;

- Il a adopté les projets de résolution relatifs au projet de budget et montants révisés pour 1977 et 1978 du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague (UNIPAC) figurant dans le document E/ICEF/AB/L.174 et Corr.1;
- Il a adopté les projets de résolution relatifs au projet de budget de l'Opération cartes de voeux pour la campagne de 1977 et une provision pour préparer à l'avance la campagne pour 1978, figurant dans le document E/ICEF/AB/L.175 et modifiés par le Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/AB/L.180/Rev.1, par. 80 et 81).

179. On trouvera dans une autre partie du présent rapport l'état des engagements approuvés par le Conseil au titre de ces budgets (voir par. 22 ci-dessus et annexe I) 16/.

#### Rapports financiers et rapports connexes

180. Le Conseil a noté que le Comité de l'administration et des finances avait pris connaissance et pris note du rapport financier du FISE pour l'exercice 1976 (E/ICEF/AB/L.171) et du rapport financier de l'Opération cartes de voeux pour la campagne de 1975 (E/ICEF/AB/L.169).

181. Le Conseil a également noté que le Comité avait pris connaissance et pris note des observations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport financier du FISE pour l'exercice 1975 et du rapport financier de l'Opération cartes de voeux pour la campagne de 1974, ainsi que des remarques formulées et, des mesures prises par le Directeur général comme suite à ces observations (E/ICEF/AB/L.170).

---

16/ Aucun crédit global n'est demandé pour l'UNIPAC, ce centre étant financé par une surtaxe prélevée sur les fournitures expédiées, ni pour l'Opération cartes de voeux, qui est financée par des fonds avancés par le FISE, fonds qui sont remboursés par l'Opération cartes de voeux lorsqu'elle reverse les bénéfices réalisés à la fin de chaque campagne de vente.

182. Les débats du Conseil ont montré que l'Année internationale de l'enfant bénéficiait d'un important appui. Le Conseil a examiné au cours de la session divers aspects de la question dans différents contextes : dans le cadre du débat général, en tant que point distinct de l'ordre du jour, au Comité du programme et au Comité de l'administration et des finances. Comme ces différentes discussions ont donné lieu à beaucoup de chevauchements, le résumé ci-après fait la synthèse des vues exprimées et des décisions prises.

183. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents ou parties de documents suivants : une section dans l'introduction au Rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/648 (première partie)/par. 36-41); une note d'information du Directeur général (E/ICEF/L.1359); une recommandation pour un engagement d'un montant de 3 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources du FISE pour aider les pays en développement à préparer les activités destinées à améliorer les services en faveur des enfants à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de l'enfant (E/ICEF/P/L.1702) et une note concernant le budget et le financement des opérations du secrétariat de l'Année ainsi que les effectifs nécessaires (E/ICEF/AB/L.179). Le Conseil était également saisi d'une déclaration de M. Canon J. Moerman, Président du Sous-Comité de l'Année internationale de l'enfant du Comité international d'organisations non gouvernementales auprès du FISE (E/ICEF/NGO/177). Il disposait en outre, comme références, de deux rapports du Secrétaire général (E/5844 et A/31/323), ainsi que de la résolution 31/169 de l'Assemblée générale proclamant l'Année 1979 Année internationale de l'enfant.

184. Dans les documents susmentionnés et dans les diverses interventions qu'il a faites au cours des débats, le Directeur général a souligné les points suivants :

a) Si elle obtenait l'appui voulu, l'Année internationale de l'enfant pourrait aider à transposer dans la pratique sous forme de réalisations positives de grande envergure les idées qui s'étaient fait jour quant à la nécessité de répondre aux besoins des enfants dans le cadre du processus de développement. Des signes certains montraient déjà que l'Année internationale de l'enfant pourrait permettre aux Nations Unies de progresser sensiblement vers les buts qu'elles s'étaient fixés en ce qui concerne le bien-être de l'enfance et, qu'en retour, leur crédit en bénéficierait aussi.

b) Selon la résolution de l'Assemblée générale, l'Année était destinée à tous les enfants où qu'ils soient, mais une attention particulière devait être accordée à la fourniture de services de base aux enfants des pays en développement. L'Année fournissait ainsi une occasion unique de faire prendre davantage conscience au monde entier des besoins de tous les jeunes et en particulier des enfants des pays en développement; ces besoins, en dépit des progrès qui avaient été réalisés, n'étaient pas encore pleinement compris dans de nombreux secteurs de la société des régions du monde les plus favorisées.

---

17/ Un rapport établi séparément par le Directeur général figure dans le document E/6010 comme suite au paragraphe 9 de la résolution A/31/169 de l'Assemblée générale qui prie le Directeur général de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa soixante-troisième session, sur l'état d'avancement des préparatifs de l'Année internationale de l'enfant, y compris son financement et le montant des contributions annoncées.

c) L'Année internationale de l'enfant ne devait pas être "juste une autre année"; elle devrait fournir à chaque pays, riche au pauvre, une occasion de s'interroger sur le sort des enfants et sur les réformes réelles et profondes qui s'imposaient. On espérait que la communauté internationale offrirait un appui généreux à tous les pays en développement ayant besoin d'assistance.

d) Pendant l'année, on insisterait tout particulièrement sur l'action au niveau des pays qui serait appuyée par des activités au niveau régional et international.

e) Il n'y aurait pas de conférence intergouvernementale mondiale, mais l'espoir a été exprimé, notamment dans le rapport du Secrétaire général (E/5854) que des discussions spéciales se tiendraient à l'Assemblée générale en 1978 et en 1979.

f) Il importait que le Conseil prenne conscience du fait que l'Année représentait une entreprise et un enjeu énormes pour le FISE à deux égards : premièrement parce qu'il assumait les fonctions d'organe principal du système des Nations Unies pour l'Année, et deuxièmement en raison des répercussions que l'Année aurait probablement sur l'oeuvre même du FISE.

g) Le Directeur général a recommandé qu'au titre de la contribution du FISE, le Conseil approuve un engagement d'un montant de 3 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources du FISE pour aider les pays en développement à préparer des plans visant à renforcer et à étendre les services en faveur de leurs enfants.

h) En tant qu'organe principal pour l'Année, le FISE a déjà pris certaines mesures en préparation de l'Année (comme indiqué en détail dans le document E/ICEF/L.1359), et notamment une lettre adressée aux ministres des affaires étrangères ou aux secrétaires aux affaires étrangères de tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, pour appeler leur attention sur la résolution 31/169 de l'Assemblée générale, mettre en vedette ses principaux éléments et exprimer l'espoir que les pays participeraient à l'Année en élaborant des programmes d'action appropriés; la lettre suggérait également aux gouvernements de créer un organisme central chargé de la mise au point et de la coordination des activités, telle par exemple une Commission nationale de l'Année qui serait largement représentative. Une lettre a été envoyée aux comités nationaux du FISE pour les encourager à contribuer selon leurs moyens à la célébration de l'Année dans leur propre pays en s'attachant à mieux faire connaître le FISE et à organiser des collectes de fonds; une lettre a été envoyée également aux représentants permanents de certains pays pour appeler leur attention sur la nécessité d'obtenir des contributions pour financer les dépenses opérationnelles de l'Année; un Groupe consultatif de l'Année internationale de l'enfant, composé des organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales intéressés, a été créé; il a tenu sa première réunion en mars à Genève où il devait également tenir sa deuxième réunion au début de juillet. Une brochure destinée à être largement diffusée, décrivant les objectifs de l'Année et suggérant des idées sur la manière d'y participer, a été publiée.

i) Des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de l'UNESCO et du FISE ont décidé en juin 1977 de créer un Comité unique des organisations non gouvernementales pour l'Année internationale de l'enfant.

j) Un des problèmes était de recueillir des fonds pour couvrir les dépenses supplémentaires que le FISE devrait engager pour remplir convenablement son rôle d'organe principal. Au début de la session du Conseil, cinq gouvernements avaient annoncé des contributions pour une somme de 1 350 000 dollars 18/, alors que les besoins étaient de l'ordre de 4,2 millions de dollars. Les estimations concernant les besoins en personnel n'étaient naturellement que des estimations, mais de l'avis du Directeur général elles étaient modestes, compte tenu du volume de travail que laissait prévoir l'intérêt qui se manifestait déjà pour l'Année. On s'efforcera de maintenir les dépenses au minimum en utilisant notamment le personnel qualifié que les gouvernements pourraient détacher à cet effet.

L'insécurité quant à l'obtention de fonds supplémentaires suffisants freinait le recrutement de tout le personnel nécessaire et notamment du Représentant spécial. Il n'était pas indispensable que les contributions soient versées immédiatement, mais des annonces de contributions ou des assurances à cet égard étaient nécessaires dans un proche avenir. Le Directeur général était tenu de faire rapport au Conseil économique et social à sa soixante-troisième session sur l'état d'avancement des préparatifs de l'Année, y compris son financement.

185. Les points principaux qui se sont dégagés des débats du Conseil étaient les suivants :

a) De nombreuses délégations ont manifesté un ferme appui pour l'Année y compris plusieurs délégations qui à l'origine avaient exprimé certaines réserves. En outre, on constatait un appui de plus en plus marqué de la part des organisations non gouvernementales et des particuliers s'intéressant à la question. Un certain nombre de délégations ont donné la description des mesures prises ou envisagées dans leurs pays en rapport avec l'Année internationale de l'enfant.

b) Une délégation a proposé que l'on institue une Décennie de l'enfant en Asie dans le cadre des mesures prises pour marquer l'Année et a déclaré que les programmes d'action entrepris au cours d'une telle décennie complèteraient les mesures d'application de la Stratégie internationale du développement pour une troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette délégation a offert d'accueillir des réunions consultatives régionales entre pays asiatiques dans l'espoir que cela pourrait ouvrir la voie à des consultations ou à des initiatives d'autres régions quant à leur contribution en préparation de l'Année et aux mesures qu'elles prendront pour donner suite à l'Année. La délégation en question a estimé que cette proposition serait un moyen de renforcer les efforts au niveau national en organisant des programmes à terme et en fixant des buts et objectifs spécifiques en ce qui concerne les enfants. Il a été suggéré que l'Année serve de tremplin à la décennie proposée, laquelle pourrait être liée à la Décennie pour la femme, actuellement en cours, de manière qu'elles se complètent et se renforcent mutuellement.

c) Plusieurs délégations ont exprimé des réserves en ce qui concerne la recommandation visant à prélever 3 millions de dollars sur la masse commune des ressources du FISE pour aider les pays en développement à préparer les activités destinées à améliorer les services en faveur des enfants à l'occasion de la célébration de l'Année, en faisant observer que ces fonds seraient mieux utilisés si on s'en servait immédiatement pour financer des programmes en faveur des enfants. Elles ont accepté de se rallier à un consensus favorable à la recommandation, qui a été approuvée par la plupart des délégations comme un moyen approprié d'étendre une activité à laquelle le FISE donne son appui depuis quelques années.

18/ Au cours de la session, trois autres gouvernements ont annoncé des engagements qui portent le total à 1 585 000 dollars.

d) Il a été reconnu que le FISE, en tant qu'organe principal pour l'Année dont il est chargé d'assurer le service, se trouvait dans une situation difficile du fait que seulement un tiers environ du montant nécessaire pour financer l'Année - qui est de l'ordre de 4,2 millions de dollars - avait été annoncé. D'autre part, plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils envisageaient certainement de contribuer et on a reconnu qu'il fallait parfois un certain temps pour qu'un gouvernement soit en mesure d'annoncer une contribution.

e) Selon plusieurs délégations, il ne fallait pas que le FISE soit détourné de ses travaux habituels par les activités du secrétariat de l'Année et il n'était pas souhaitable de prélever des fonds sur la masse commune des ressources pour ce secrétariat. Le Directeur général a déclaré que l'on ne prévoyait pas de se servir de fonds tirés des ressources ordinaires du FISE pour les dépenses opérationnelles du secrétariat de l'Année; il s'agissait d'avancer des fonds et de les inscrire "au compte de l'Année internationale de l'enfant".

f) Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude que les estimations budgétaires pour le secrétariat de l'Année pour les années 1977 et 1978 dépassaient de 461 600 dollars les estimations précédentes figurant dans le rapport du Secrétaire général. Quelques délégations ont fait remarquer qu'il semblait y avoir proportionnellement trop de postes élevés dans le secrétariat proposé. Dans l'ensemble, l'accord s'est fait sur la nécessité de limiter les dépenses et, à cet égard, l'idée d'avoir recours à du personnel détaché par les gouvernements a été accueillie favorablement. Un représentant a estimé qu'il fallait faire assumer autant que possible par le personnel du FISE le surcroît de travail que devait entraîner l'Année, plutôt que de recruter du personnel supplémentaire. On a souligné que le secrétariat spécial de l'Année devrait être de caractère temporaire et que le Représentant spécial devait relever directement du Directeur général. Certaines délégations ont été d'avis que le secrétariat de l'Année ne devrait pas entrer en fonctions immédiatement; d'autres ont estimé que la rapidité était essentielle et que le Directeur général devait dès que possible faire assumer au FISE son rôle d'organe principal. Des avis divergents ont été exprimés quant au moment où l'on devrait nommer un représentant spécial. Certaines délégations ont pensé que ce devrait être le plus vite possible, une autre a estimé que cette nomination pouvait être différée pendant un an encore. La majorité a estimé qu'il fallait laisser au Directeur général le soin de procéder à cette nomination "au moment approprié".

g) De l'avis général, il a été jugé important de faire participer les organisations non gouvernementales tant à la phase préparatoire qu'à la réalisation de l'Année proprement dite. Une délégation a exprimé l'espoir que le FISE fournirait un appui financier à ces organisations.

186. Le Conseil a pris les mesures suivantes :

a) Il a approuvé la recommandation du Comité du programme d'engager 3 millions de dollars sur la masse commune des ressources du FISE pour aider les pays en développement à préparer les activités destinées à améliorer les services en faveur de l'enfance à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de l'enfant.

b) En ce qui concerne le budget du secrétariat de l'Année, le Conseil a adopté la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif décide :

D'approuver les prévisions de dépenses d'un montant de 758 600 dollars pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1977 et de 1 989 000 dollars pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1978, au titre des dépenses opérationnelles de l'Année internationale de l'enfant, telles qu'elles sont détaillées aux tableaux 2 et 3 du document E/ICEF/AB/L.179;

D'autoriser le Directeur général :

i) A financer les dépenses prévues au titre de l'Année internationale de l'enfant à l'aide des fonds reçus pour les dépenses opérationnelles que le FISE gérera comme des fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 25 du document E/ICEF/AB/L.179 et, en attendant, de payer les dépenses préalables par prélèvement sur la masse commune des ressources du FISE et de les inscrire 'au compte de l'Année internationale de l'enfant';

ii) A virer des fonds d'un compte budgétaire à l'autre, selon que de besoin;

iii) A nommer, au moment approprié, un Représentant spécial, relevant directement de lui, en tant que chef du secrétariat spécial temporaire de l'Année internationale de l'enfant."

c) En ce qui concerne la possibilité de tenir un débat spécial à l'Assemblée générale, le Conseil a adopté la résolution suivante :

"Le Conseil d'administration,

Tenant compte du fait qu'il ne sera pas organisé de conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour célébrer l'Année internationale de l'enfant,

Prie le Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée générale de tenir un débat spécial sur l'Année internationale de l'enfant à sa trente-troisième session en 1978 et à sa trente-quatrième session en 1979 - en 1978 pour aider à lancer l'Année et en 1979 pour marquer la conclusion de l'Année - et éventuellement passer revue à cette occasion les travaux accomplis dans les divers pays et examiner les engagements que ceux-ci ont pris ou se proposent de prendre pour eux-mêmes et, le cas échéant, pour offrir une assistance extérieure accrue aux programmes en faveur de l'enfance."

## IX. AUTRES QUESTIONS

### Coopération avec les comités nationaux du FISE et les organisations non gouvernementales

187. Le Conseil a remercié les comités nationaux du FISE, les organisations non gouvernementales et un grand nombre de particuliers de nombreux pays de l'appui qu'ils avaient apporté aux activités du FISE. Les liens particuliers existant entre le FISE et le grand public, qui ont été établis grâce aux activités des comités nationaux du FISE et des organisations non gouvernementales, avaient permis à littéralement des centaines de milliers de personnes de participer directement aux activités des Nations Unies.

#### Comités nationaux

188. Les comités nationaux du FISE dans 30 pays ont joué un rôle important en contribuant à faire mieux connaître au public les besoins des enfants dans les pays en développement et à faire appuyer l'action du FISE. Tous les comités s'efforcent d'apporter au FISE un appui financier accru, soit indirectement par leurs activités en matière d'éducation et d'information, soit directement par la vente de cartes de vœux ou d'autres activités de collecte de fonds.

189. A sa session de 1976, le Conseil d'administration a étudié de façon approfondie comment le FISE et les comités nationaux pourraient coopérer plus efficacement. Dans ses conclusions 19/, le Conseil a déclaré que les rapports entre le FISE et chaque comité national devraient être renforcés par la signature d'accords (bien que d'autres arrangements puissent être préférables dans certains cas), qui énonceraient les conditions générales de coopération entre le FISE et les comités. Ces accords "d'agrément" seraient complétés par un accord bilatéral que le FISE et chaque comité négocieraient séparément et qui porterait sur d'autres points (y compris le pourcentage des fonds encaissés par le Comité que celui-ci pourrait garder et le pourcentage qu'il devrait transférer au FISE).

190. Le Directeur général a indiqué qu'à la date d'ouverture de la session de 1977 du Conseil, 11 comités avaient signé des accords d'agrément et que de nouveaux accords devaient être conclus à brève échéance. Un accord typique, en l'occurrence celui conclu avec le Comité national suisse, a été distribué aux membres du Conseil (E/ICEF/CRP/77-9). Le Directeur général a dit qu'il espérait pouvoir rendre compte au Conseil à sa prochaine session de résultats tout aussi encourageants en ce qui concerne les accords bilatéraux prévus dans la seconde phase. Les délégations se sont déclarées satisfaites des progrès accomplis jusqu'alors.

191. Une délégation a estimé qu'il fallait encourager la constitution de comités nationaux du FISE dans les pays bénéficiant de l'aide du FISE afin de favoriser les activités de plaidoyer de celui-ci. Le Directeur général a déclaré qu'il avait fait distribué l'année précédente au personnel des services extérieurs des circulaires sur cette question. L'opinion prédominante a été qu'il n'était pas indiqué de créer

---

19/ Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément No 7 (E/5847, E/ICEF/644), par. 178.

des comités nationaux du FISE dans les pays dans lesquels ce personnel travaillait, en partie parce qu'il n'était pas raisonnable de compter sur des activités de collecte de fonds auprès du public, qui était une des fonctions principales des comités, dans un pays en développement. Toutefois, le personnel des services extérieurs a estimé, dans son ensemble, que des comités nationaux en faveur des enfants seraient utiles pour faire progresser les activités de plaidoyer en faveur des enfants; quelques comités existaient déjà, sous une forme ou une autre.

192. Cette même approche était utilisée dans le cadre des préparatifs en vue de l'Année internationale de l'enfant, tous les pays ayant été priés de constituer des commissions nationales ou leur équivalent. Ces commissions pourraient devenir des organes permanents qui s'intéresseraient au bien-être des enfants. La création d'un comité interministériel, créé par le gouvernement intéressé pour coordonner l'assistance du FISE avec les programmes du pays constituait une autre solution. Ces comités, avec lesquels le FISE avait travaillé dans les pays où ils existaient, s'étaient souvent assurés l'appui d'un certain nombre d'organismes nationaux et étaient devenus, en fait, des comités nationaux pour les enfants des pays en question et leur rôle dépassait en général le cadre des projets bénéficiant de l'aide du FISE.

#### Organisations non gouvernementales

193. Depuis la seconde moitié de 1975, dix organisations non gouvernementales internationales avaient été dotées du statut consultatif auprès du FISE, ce qui portait le nombre total à 102. Le Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE a entrepris diverses activités pour promouvoir la coopération entre les ONG et le FISE. A ses sessions plénières, lors de réunions spéciales, d'ateliers et de réunions périodiques, et grâce à la lettre d'information FISE/ONG, ce comité avait continué à diffuser auprès de ses membres des renseignements sur les possibilités d'instaurer une coopération plus étroite avec le FISE. Un sous-comité de la femme et du développement avait lancé une opération collective de construction de réseaux d'adduction d'eau salubre et d'accès facile au niveau du village, qui était mise en oeuvre par un grand nombre d'organisations non gouvernementales au Kenya. Le Comité des ONG avait encouragé de plus en plus activement ses membres à entreprendre des activités de plaidoyer en faveur des enfants, soit directement soit par l'intermédiaire de leurs branches nationales. En adoptant des projets ou des éléments de projet, quelques organisations non gouvernementales avaient contribué au financement de services en faveur des enfants bénéficiant de l'assistance du FISE qui relevaient de leurs domaines d'intérêt.

194. Dans les pays industrialisés, de nombreuses organisations non gouvernementales nationales avaient participé, en collaboration avec les comités nationaux du FISE, à des programmes d'éducation, à des campagnes de collecte de fonds et à la vente de cartes de voeux. Dans les pays en développement, ainsi qu'il ressortait de nombreuses recommandations concernant les projets dont était saisi le Comité du programme, les gouvernements s'en étaient remis à des organisations non gouvernementales pour exécuter des éléments de projets dans les domaines, notamment, des activités communautaires, de l'éducation nutritionnelle, de la formation, des services destinés principalement aux femmes et de l'approvisionnement en eau des zones rurales. Les méthodes novatrices que pourraient mettre au point les organismes bénévoles pour la prestation des services ont été mentionnées à plusieurs reprises

par le Conseil au cours des débats (voir par. 50, 72, 76 et 90) et ont été mises en lumière par la Réunion spéciale sur les besoins des enfants en Asie (voir par. 10 et 11 ci-dessus).

195. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution proclamant l'Année internationale de l'enfant, le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a pris l'initiative de créer un Comité de l'Année internationale de l'enfant et des organisations non gouvernementales, qui s'occuperait de la participation des ONG à tous les aspects de l'Année internationale de l'enfant - dont certains dépasseraient le cadre des objectifs immédiats du FISE (voir par. 184 i), 185 a) et 185 g) /.

196. Une déclaration sur les travaux du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE (E/ICEF/NGO/174), ainsi qu'une déclaration du Président de son Sous-Comité de l'Année internationale de l'enfant (E/ICEF/NGO/177) ont été présentées à la session du Conseil. Plusieurs organisations non gouvernementales ont présenté des déclarations relatives aux questions de fond abordées pendant les travaux du Conseil 20/.

#### Préparatifs pour la session de 1978 et les sessions ultérieures du Conseil

197. Au cours de la session, on a pris un certain nombre de décisions et exprimé certaines vues ayant un rapport direct avec les préparatifs de la session de 1978 et des sessions ultérieures du Conseil.

198. Comme d'habitude, le rapport du Directeur général sur l'état des travaux constituerait la base du débat général à la session de 1978. D'autres documents destinés à la session de 1978 et concernant les programmes, la situation financière et les questions administratives donneraient des renseignements plus précis ou plus nombreux sur un certain nombre de questions : évaluation (par. 107 et 108 ci-dessus); montant de l'assistance aux projets en faveur du jeune enfant (par. 99); encouragement de l'allaitement maternel (par. 120); raisons expliquant la différence entre le niveau prévu et le niveau effectif des demandes de fonds et de matériel et mesure dans

---

20/ Ces déclarations étaient les suivantes : déclarations sur la participation de la collectivité aux soins de santé primaires - Conseil international de l'action sociale (E/ICEF/NGO/173); Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est (E/ICEF/NGO/176). Déclaration sur la nutrition (utilisation du Manual on Feeding Infants and Young Children, publié par le Groupe consultatif sur les protéines du système des Nations Unies) - Comité consultatif mondial de la Société des amis (E/ICEF/NGO/175). Déclaration sur la coopération dans le domaine des secours en cas de catastrophe et du développement communautaire - Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (E/ICEF/NGO/178). Déclaration sur l'Année internationale de l'enfant - Union mondiale des femmes rurales (E/ICEF/NGO/179).

laquelle cette différence affecte les objectifs du programme (par. 106); montant de l'assistance par enfant dans les différentes régions (par. 99); principes directeurs en ce qui concerne le montant souhaitable des disponibilités (par. 150). Le Conseil serait informé de la suite donnée aux suggestions formulées en ce qui concerne la délinquance juvénile (par. 87). Le Conseil envisagerait la possibilité d'établir un plan de travail à moyen terme (par. 83) et de faire préparer un nouveau rapport sur les enfants pauvres des régions urbaines (par. 80). Il serait également saisi du troisième rapport sur le renforcement de la gestion du FISE, qui contiendrait des renseignements plus détaillés sur l'emploi des femmes dans l'organisation (par. 173 et 176). Le Conseil serait également saisi d'une étude générale sur les activités du FISE (par. 85). Les activités du FISE, en sa qualité d'organe principal pour l'Année internationale de l'enfance et en sa qualité de participant à l'Année, seraient examinées par le Conseil.

199. Pour sa session de 1979, le Conseil serait saisi d'une étude sur l'approvisionnement en eau et sur les éléments relatifs à l'assainissement dans le cadre des soins de santé primaire (par. 62). Pour la session de 1979 ou pour celle de 1980, il serait saisi d'une évaluation des projets d'assistance comportant un élément relatif à l'éducation (par. 33 et 34) et d'un ou plusieurs rapports sur la mobilisation des ressources provinciales et locales (financières et administratives) pour les services de base (par. 136). Des renseignements seraient soumis aux sessions de 1979 et de 1980 sur les préparatifs pour l'Année internationale de l'enfance dans les pays en développement, tirés d'un examen de la situation des enfants de ces pays et des activités de planification que ces pays ont l'intention d'entreprendre. Ces renseignements serviraient utilement à l'examen par le Conseil de l'assistance du FISE dans les années 1980.

200. Etant donné le grand intérêt de la Réunion spéciale sur la situation des enfants en Asie (par. 10 et 11 ci-dessus), un représentant a suggéré qu'une réunion analogue soit organisée pour examiner la situation des enfants en Afrique et en Amérique latine. Cette réunion pourrait avoir lieu à New York, avec la participation d'un certain nombre de pays, éventuellement au cours de sessions successives. Ce représentant a proposé que le Directeur général étudie la possibilité d'organiser une réunion spéciale à l'occasion de la session de 1978 du Conseil d'administration. Le Directeur général a déclaré qu'il présenterait dans quelques mois un rapport au Conseil sur la possibilité d'organiser une telle réunion.

#### Procédure d'élection des membres du Bureau et des comités

201. Le Conseil a décidé de ne pas appliquer l'article 12 de son règlement intérieur qui prévoyait qu'une séance annuelle d'organisation consacrée à l'élection des membres du Bureau et des comités doit être tenue à la fin de la session ordinaire du Conseil, les membres dont le Conseil sera composé à la session ordinaire suivante devant participer à cette séance. Il a décidé que cette séance d'organisation aurait lieu au siège un peu avant le 1er août 1977, qui est le début de la période annuelle pendant laquelle le nouveau Conseil sera en fonction. Cette décision a été prise pour permettre aux six nouveaux membres du Conseil, élus par le Conseil économique et social le 11 mai 1977 de participer à la séance d'organisation, ce qui n'aurait pas été possible si celle-ci avait eu lieu à Manille.

202. Le Président a fait une déclaration (E/ICEF/CRP/77-27) indiquant les considérations qui avaient guidé le Conseil dans le processus d'élection. Ces considérations étaient essentiellement au nombre de trois. La première était que le Président du Conseil devait être une personne ayant une certaine expérience des travaux du Conseil ou des travaux du FISE. La deuxième était qu'il devrait y avoir pour la présidence du Conseil une alternance entre les membres des délégations des pays en développement et des pays industrialisés. Ces deux conditions étaient respectées depuis un certain nombre d'années, et une tradition s'était instaurée à cet égard. La troisième considération qui avait fait l'objet d'une décision prise par le Conseil en 1975 21/, était que les différentes régions géographiques devaient être représentées de façon équitable à la présidence.

203. Le Président a également indiqué, pour l'information des membres participant à l'élection, les vues dont un grand nombre de membres du Conseil lui avait fait part au sujet de l'application de ces principes, dans la situation actuelle, pour l'élection du Président du Conseil. Ces vues étaient, pour l'essentiel, que pour l'année débutant le 1er août 1977, le système normal d'alternance - en vertu duquel un représentant d'un pays industrialisé devrait être nommé à la présidence du Conseil - ne serait pas appliqué, afin qu'un ressortissant d'un pays d'Afrique puisse être nommé président, cette région n'ayant encore jamais été représentée à la présidence. Pour l'année débutant le 1er août 1978, le Conseil reviendrait au système d'alternance entre pays en développement et pays industrialisés, et le président pour cette année-là serait donc choisi parmi les représentants des pays industrialisés.

204. Une délégation a souhaité que l'on consigne le fait qu'elle ne prenait pas position sur ces principes ni sur leur application.

205. Le Conseil d'administration a approuvé la déclaration du Président et a demandé qu'elle soit portée à l'attention des représentants qui participeraient à la séance d'organisation.

---

21/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-neuvième session, Supplément No 6 (E/5698, E/ICEF/639), par. 163.

## Annexe I

Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration en mai 1977  
par région et par catégorie de programme a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditerranée orientale	Amériques	Programmes inter-régionaux	Total	Pourcentage
Santé de l'enfant	15 730	16 548	2 901	3 516	1 535	-	40 230	46,6
Nutrition de l'enfant	2 497	3 874	290	32	1 650	-	8 343	9,7
Services de protection sociale en faveur de l'enfance	4 584	4 206	346	1 820	1 000	-	11 956	13,8
Enseignement (scolaire, non scolaire et préprofessionnel)	7 323	5 046	813	1 890	251	-	15 323	17,7
Planification par pays et préparation des projets	195	732	172	162	717	1 665	3 643	4,2
Fonds de réserve pour les secours d'urgence	-	-	-	-	-	657	657	0,8
Dépenses générales b/	1 909	663	40	500	157	3 000	6 269	7,2
Total partiel de l'aide aux programmes	32 238	31 069	4 562	7 920	5 310	5 322	86 421	100,0
Ajustements opérés au titre d'engagements antérieurs	7	54	58	19	121	59	318 <sup>d/</sup>	
Appui aux programmes c/	6 605	5 115	3 364	2 908	2 980	5 482	26 454	
Montant total de l'assistance	38 850	36 238	7 984	10 847	8 411	10 863	113 193	
Services d'administration							16 212 <sup>e/</sup>	
<b>TOTAL GENERAL DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES</b>							<b>129 405<sup>d/</sup></b>	

a/ Outre ces engagements, un montant de 189 millions de dollars correspondant à des engagements approuvés précédemment par le Conseil sera pris en compte par la suite.

b/ Le montant ne peut être ventilé selon les catégories ci-dessus. Il comprend 3 millions de dollars au titre des activités préparatoires de l'Année internationale de l'enfant.

c/ Y compris 12 500 dollars au titre du budget additionnel de 1977.

d/ Non compris des économies et annulations d'un montant de 477 549 dollars, indiquées dans la recommandation abrégée parue sous la cote E/ICEF/P/L.1726.

e/ Y compris 535 500 dollars au titre du budget additionnel de 1977.

Annexe II

Assistance approuvée à la session de mai 1977 du Conseil d'administration,  
par pays

Région/Pays	Cote	Projet	Pour la période	Montant recommandé	
				Pour des engagements	Pour être "noté"
	E/ICEF/			(En dollars des Etats-Unis)	
<b>ASIE OCCIDENTALE ET PAKISTAN.</b>					
Bangladesh	P/L.1720	Services en faveur de l'enfance	1977-78	915 000	
Birmanie	P/L.1704	Services en faveur de l'enfance	1977-78	3 848 000	2 123 000
Indonésie	P/L.1715	Services en faveur de l'enfance	1977-79	6 336 000	4 600 000
Pays et territoires insulaires du Pacifique	P/L.1685	Services en faveur de l'enfance	1977-79	523 000	65 000
Pakistan	P/L.1700	Services en faveur de l'enfance	1977-78		3 550 000
Philippines	P/L.1716	Services en faveur de l'enfance	1977-79	4 088 000	
République de Corée	P/L.1721	Services en faveur de l'enfance	1978-81	2 757 000	
République socialiste du Viet Nam	P/L.1661	Services en faveur de l'enfance	1978-79	10 000 000	7 000 000
République socialiste du Viet Nam	P/L.1725	Services en faveur de l'enfance	1977-78	775 000	
Thaïlande	P/L.1693	Services en faveur de l'enfance	1977-78	1 827 000	
		<b>TOTAL, ASIE OCCIDENTALE ET PAKISTAN</b>		<b>31 069 000</b>	<b>17 338 000</b>
<b>ASIE CENTRALE DU SUD</b>					
Afghanistan	P/L.1683/ Corr.1	Services en faveur de l'enfance	1977-78	2 781 000	638 000
Bhoutan	P/L.1701	Services en faveur de l'enfance	1977-81	965 000	1 450 000
Maldives	P/L.1718	Services de santé	1977	100 000	
Sri Lanka	P/L.1714	Services en faveur de l'enfance	1977-78	716 000	825 000
		<b>TOTAL, ASIE CENTRALE DU SUD</b>		<b>4 562 000</b>	<b>2 913 000</b>
<b>AFRIQUE DE L'EST</b>					
Botswana	P/L.1684	Services en faveur de l'enfance	1977-79	190 000	1 400 000
Burundi	P/L.1691/ Rev.1	Services en faveur de l'enfance	1977-80	1 600 000	900 000
Comores	P/L.1649	Services en faveur de l'enfance	1977-79	100 000	300 000
Ethiopie	P/L.1671	Services en faveur de l'enfance	1977-79	7 100 000	4 000 000
Lesotho	P/L.1703	Services en faveur de l'enfance	1977-81	668 000	1 000 000
Kenya	P/L.1727	Services en faveur de l'enfance	1977-78		66 000
Madagascar	P/L.1660	Services en faveur de l'enfance	1977-80	940 000	
Mozambique	P/L.1675	Services en faveur de l'enfance	1977-79	2 130 000	2 800 000
République-Unie de Tanzanie	P/L.1713	Services en faveur de l'enfance	1977-79	4 520 000	5 200 000
Rwanda	P/L.1692/ Rev.1	Services en faveur de l'enfance	1977-79	100 000	1 250 000
Seychelles	P/L.1673	Services en faveur de l'enfance	1977-79	104 000	157 000
Somalie	P/L.1696/ Rev.1	Services en faveur de l'enfance	1977-79	250 000	950 000
Zambie	P/L.1711	Services en faveur de l'enfance	1977-80	650 000	750 000
Régional	P/L.1717	Assistance aux mouvements de libération	1977-78	300 000	900 000
Régional	P/L.1698	Mise au point de techniques appropriées au niveau des villages en Afrique de l'Est	1977-78	450 000	
		<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST</b>		<b>19 102 000</b>	<b>19 673 000</b>

Annexe II (suite)

Région/Pays	Cote	Projet	Montant recommandé		
			Pour la période	Pour des engagements	Pour être "noté"
	E/ICEF/			(En dollars des Etats-Unis)	
<b>GHANA ET NIGERIA</b>					
Ghana	P/L.1662	Services en faveur de l'enfance	1977-78	1 202 000	
Nigéria	P/L.1690	Services en faveur de l'enfance	1977-78	2 310 000	
		<b>TOTAL, GHANA ET NIGERIA</b>		<b>3 512 000</b>	
<b>AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE</b>					
Angola	P/L.1710	Services en faveur de l'enfance	1978	1 500 000	1 000 000
Bénin	P/L.1686/ Rev.1	Services en faveur de l'enfance	1977-79	400 000	550 000
Cap Vert	P/L.1687	Services en faveur de l'enfance	1977-79	225 000	
Congo	P/L.1657	Services en faveur de l'enfance	1978-79	289 000	500 000
Côte d'Ivoire	P/L.1670	Services en faveur de l'enfance	1977-78	320 000	
Empire centrafricain	P/L.1688/ Rev.1	Services en faveur de l'enfance	1977-79	100 000	500 000
Guinée	P/L.1709	Services en faveur de l'enfance	1977-78	150 000	350 000
Guinée-Bissau	P/L.1666/ Corr.1	Services en faveur de l'enfance	1977-78	244 000	1 550 000
Haute-Volta	P/L.1681	Services de santé	1977-79		1 150 000
Libéria	P/L.1659	Services en faveur de l'enfance	1977	220 000	
Mali	P/L.1669	Services en faveur de l'enfance	1977-78	1 150 000	
Mauritanie	P/L.1667	Services en faveur de l'enfance	1977-78	660 000	
Niger	P/L.1679	Services en faveur de l'enfance	1977-79		1 400 000
Sao Tomé-et-Principe	P/L.1695	Services en faveur de l'enfance	1977-79	50 000	100 000
Sénégal	P/L.1694	Services en faveur de l'enfance	1977-79	850 000	1 250 000
Sierra Leone	P/L.1672	Services en faveur de l'enfance	1977-80	300 000	600 000
Tchad	P/L.1682/ Rev.1	Services en faveur de l'enfance	1977-79	300 000	1 096 000
Zaïre	P/L.1668	Services en faveur de l'enfance	1978-81	2 866 000	1 367 000
		<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE</b>		<b>9 624 000</b>	<b>11 413 000</b>
<b>MEDITERRANNEE ORIENTALE</b>					
Egypte	P/L.1719/ Corr.1	Services en faveur de l'enfance	1977-79	2 000 000	2 600 000
Jordanie	P/L.1676	Services en faveur de l'enfance	1977-78	610 000	
Liban	P/L.1708	Secours et relèvement	1977-78	2 000 000	3 000 000
République arabe syrienne	P/L.1678	Services en faveur de l'enfance	1977-78	810 000	
Soudan	P/L.1697	Services en faveur de l'enfance	1977-79	2 400 000	4 500 000
Yémen démocratique	P/L.1705	Services en faveur de l'enfance	1977-78		2 460 000
Régional	P/L.1677	Formation d'enseignants en cours d'emploi par la méthode de média multiples	1977	100 000	
		<b>TOTAL, MEDITERRANNEE ORIENTALE</b>		<b>7 920 000</b>	<b>12 560 000</b>
<b>AMERIQUES</b>					
Bolivie	P/L.1656	Services intégrés en faveur de l'enfance	1977-80	1 500 000	
Colombie	P/L.1665	Services de base pour les enfants	1977-79	1 630 000	180 000
Cuba	P/L.1707	Nutrition	1977-79	250 000	

Annexe II (suite)

Région/Pays	Cote	Projet	Pour la période	Montant recommandé	
				Pour des engagements	Pour être "noté"
	E/ICEF/			(En dollars des Etats-Unis)	
<b>AMERIQUES (suite)</b>					
Mexique	P/L.1724	Services intégrés en faveur de l'enfance	1977-78	270 000	
Paraguay	P/L.1722	Assainissement	1977-80	400 000	500 000
Pérou	P/L.1723	Services de base en faveur de l'enfance	1977-78	250 000	
République Dominicaine	P/L.1699	Enseignement	1977-81		533 000
Sous-régional	P/L.1712	Programme visant à stimuler le développement des jeunes enfants - Amérique centrale et Panama	1977-79	300 000	
Sous-régional	P/L.1674/ Corr.1	Antilles : Services divers en faveur des enfants	1977-79	210 000	230 000
Régional	P/L.1680	Projet interorganisations de promotion des politiques nationales en matière d'alimentation et de nutrition	1977-78	500 000	
Régional	P/L.1663	Promotion du rôle de la femme dans le développement	1977-79		650 000
		TOTAL, AMERIQUES		5 310 000	2 093 000
<b>PROJETS INTERREGIONAUX</b>					
	P/L.1654	Projet interrégional pour la préparation des programmes	1978	1 650 000	
	P/L.1702	Année internationale de l'enfant Activités préparatoires	1977-79	3 000 000	
	P/L.1689	Prix Maurice Pate	1977	15 000	
	P/L.1658	Fonds de réserve pour les secours d'urgence	1978	657 200	
		TOTAL, PROJETS INTERREGIONAUX		5 322 200	
	P/L.1726	Engagements nécessaires pour couvrir des dépenses supplémentaires	1977	317 900 <u>a/</u>	
		Total de l'assistance proposée au titre du programme		86 739 000	65 990 000
		Services d'appui au programme		26 453 500 <u>b/</u>	
		Total de l'assistance		113 192 600	
		Services d'administration		16 212 200 <u>c/</u>	
		TOTAL GENERAL		129 404 800	

a/ Dans ce document, le Directeur général recommande également des économies et des annulations d'un montant de 477 549 dollars au titre des engagements non réglés.

b/ Y compris 26 441 000 dollars pour 1978 et 12 500 dollars au titre du budget additionnel de 1977.

c/ Y compris 15 676 700 dollars pour 1978 et 535 500 dollars au titre du budget additionnel de 1977.

Annexe III

Contributions des gouvernements à la masse commune des  
ressources du FISE pour 1977

(Au 31 mai 1977)

	<u>En dollars des Etats-Unis</u>		<u>En dollars des Etats-Unis</u>
Afghanistan	2 500	Malawi	2 500
Algérie	85 000	Malaisie	78 369
Allemagne, République fédérale d'	3 389 831	Mali	6 000
Arabie Saoudite	1 000 000	Malte	4 673
Argentine	115 000	Maroc	55 000
Australie	1 311 966	Maurice	4 243
Autriche	416 667	Mexique	111 607
Bahamas	2 962	Monaco	3 030
Bahrein	20 107	Mongolie	3 000
Bangladesh	1 000	Népal	4 815
Barbade	4 500	Norvège	8 538 899
Belgique	722 222	Oman	50 000
Bhoutan	1 500	Pakistan	75 505
Birmanie	49 777	Panama	22 000
Bolivie	16 000	Paraguay	10 000
Bostwana	4 614	Pays-Bas	4 374 758
Brésil	85 000	Pérou	120 000
Bulgarie	51 440	Philippines	413 732
Canada	6 190 476	Pologne	332 078
Chili	150 000	Portugal	10 000
Chypre	500	Qatar	200 000
Colombie	250 000	République arabe syrienne	25 641
Costa Rica	30 000	République de Corée	51 000
Côte-d'Ivoire	12 097	République démocratique allemande	116 667
Cuba	100 000	République dominicaine	1 000
Danemark	2 680 620	République socialiste soviétique de Biélorussie	74 602
Egypte	78 571	République socialiste soviétique d'Ukraine	149 204
Emirats arabes unis	120 000	République-Unie de Tanzanie	19 073
Equateur	25 000	République-Unie du Cameroun	29 637
Espagne	176 392	Roumanie	12 500
Etats-Unis d'Amérique	20 000 000	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5 641 026
Ethiopie	10 952	Rwanda	3 000
Fidji	2 000	Sainte-Lucie	2 593
Finlande	777 326	Saint-Siège	1 000
France	1 743 611	Sénégal	20 161
Gabon	25 403	Singapour	10 204
Gambie	4 911	Sri Lanka	21 404
Ghana	20 870	Suède	19 450 801
Grèce	90 000	Suisse	2 272 409
Guatemala	30 000	Surinam	3 000
Guyane	5 271	Tchécoslovaquie	65 445
Haïti	5 000	Thaïlande	215 751
Hongrie	14 402	Trinité-et-Tobago	8 333
Inde	1 264 368	Tunisie	28 572
Indonésie	250 000	Turquie	190 476
Irak	121 600	Union des Républiques socialistes soviétiques	805 703
Irlande	206 837	Uruguay	5 000
Islande	18 421	Venezuela	116 000
Israël	45 000	Yémen	10 042
Italie	451 977	Yémen démocratique	3 000
Jamahiriya arabe libyenne	35 200	Yougoslavie	235 000
Jamaïque	9 600	Zambie	28 258
Japon	2 400 000		
Jordanie	15 015		
Kenya	16 847		
Koweït	100 000		
Libéria	20 000		
Luxembourg	17 222		
Madagascar	11 089		
			<hr/> <hr/>
			88 843 379

Annexe IV

Contributions des gouvernements pour 1975 et 1976

(Equivalent en milliers de dollars des Etats-Unis)

Les chiffres de la colonne (1) se rapportent aux contributions à la masse commune des ressources, ceux de la colonne (2) se rapportent aux contributions à des fins spéciales (pour 1975, on trouvera des détails à ce sujet dans le document E/ICEF/642 (troisième partie), annexe IV, et pour 1976 dans le document E/ICEF/648 (troisième partie), annexe IV). Les chiffres de la colonne (3) se rapportent aux contributions en espèces versées par les gouvernements des pays bénéficiaires au titre des dépenses locales des services extérieurs du FISE.

Gouvernements	1976				1975			
	Masse com- mune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total	Masse com- mune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
Afghanistan	28,5			28,5				
Afrique du Sud	50,2			50,2	50,2			50,2
Algérie	85,0		86,7	171,7	85,0		36,1	121,1
Allemagne, République fédérale d'	3 100,8			3 100,8	3 361,4	209,1		3 570,5
Antigua	-			-	0,3			0,3
Arabie Saoudite	1 020,6			1 020,6	487,0		20,6	507,6
Argentine	115,0			115,0	115,0			115,0
Australie	1 317,4			1 317,4	1 139,8	402,4		1 542,2
Autriche	274,7			274,7	270,6	86,0		356,6
Bahamas	3,0			3,0	3,0			3,0
Bahrein	7,5			7,5	7,5			7,5
Bangladesh	1,0			1,0	1,0			1,0
Barbade	4,5			4,5	4,5		0,6	5,1
Belgique	607,6		81,1	688,7	578,9	130,1		709,0
Belize	0,5			0,5	0,6			0,6
Bénin	-			-	4,5			4,5
Bhoutan	1,7		1,7	3,4	1,5		1,8	3,3
Birmanie	48,2		54,5	102,7	58,3	2,4	52,1	112,8
Bolivie	22,0			22,0	8,9			8,9
Botswana	4,6		2,3	6,9	3,8			3,8
Brésil	115,0			115,0	100,0			100,0
Brunéi	-			-	8,6			8,6
Bulgarie	51,4			51,4	42,7			42,7
Burundi	3,0			3,0	-			-
Canada	5 050,5	489,4		5 539,9	3 500,0	5 237,5		8 737,5
Chili	172,1		3,0	175,1	130,0			130,0
Chypre	3,8			3,8	-			-
Colombie	350,0		18,9	368,9	352,0		11,1	363,1
Costa Rica	30,0			30,0	30,0			30,0
Côte-d'Ivoire	12,9		46,9	59,8	12,0		51,4	63,4
Cuba	100,0			100,0	101,5			101,5
Danemark	1 784,5	519,1		2 303,6	1 669,8	299,2		1 969,0
Egypte	140,5		10,9	151,4	140,6	38,3	10,9	189,8
El Salvador	25,0			25,0	20,0			20,0
Emirats arabes unis	140,0		271,5	411,5	100,0		101,3	201,3
Equateur	25,0			25,0	25,1			25,1
Espagne	167,4			167,4	168,2			168,2
Etats-Unis d'Amérique	20 000,0			20 000,0	17 000,0			17 000,0
Ethiopie	21,9		28,1	50,0	21,9		35,5	57,4
Fidji	2,0			2,0	2,0			2,0
Finlande	800,0	30,8		830,8	845,6	219,0		1 064,6
France	1 836,4			1 836,4	2 030,8	646,9		2 677,7
Gabon	19,8			19,8	35,5			35,5
Gambie	4,7			4,7	4,6		1,2	5,8
Ghana	20,9			20,9	40,0			40,0
Grèce	90,0			90,0	90,0			90,0
Guatemala	30,0		0,5	30,5	15,0		0,7	15,7
Guinée	41,5			41,5	73,3			73,3
Guyane	5,3			5,3	5,4			5,4
Honduras	20,0			20,0	20,0			20,0
Hong-Kong	12,5		6,3	18,8	12,7		3,7	16,4
Hongrie	14,7			14,7	12,0			12,0
Iles Vierges britanniques	0,1			0,1	0,1			0,1
Inde	1 123,6		202,2	1 325,8	1 250,0		283,1	1 533,1
Indonésie	200,0		249,7	449,7	150,0		191,5	341,5
Irak	-			-	122,0			122,0
Iran	1 000,0		24,2	1 024,2	1 000,0		24,7	1 024,7
Irlande	185,8	83,2		269,0	157,6	35,3		192,9

## Annexe IV (suite)

Gouvernements	1976				1975			
	Masse com- mune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total	Masse com- mune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
Islande	15,7			15,7	14,5			14,5
Israël	45,0			45,0	45,0			45,0
Italie	462,4			462,4	589,1			589,1
Jamaïque	13,2			13,2	13,2			13,2
Japon	2 249,3			2 249,3	2 040,3	1 290,1		3 330,4
Jordanie	15,0		1,4	16,4	13,0		2,2	15,2
Kampuchea démocratique	-			-	2,7			2,7
Kenya	16,8		7,3	24,1	17,2	9,7	15,8	42,7
Koweït	100,0			100,0	10,0			10,0
Lesotho	1,6		0,5	2,1	1,4			1,4
Liban	-			-	29,8			29,8
Libéria	20,0			20,0	20,0			20,0
Liechtenstein	2,0			2,0	2,0			2,0
Luxembourg	14,9			14,9	14,1			14,1
Madagascar	33,5			33,5	-			-
Malaisie	79,2		16,7	95,9	90,1		16,7	106,8
Malawi	2,0			2,0	2,0			2,0
Maldives	2,0			2,0	1,0			1,0
Mali	13,3			13,3	26,8			26,8
Malte	4,6			4,6	10,5			10,5
Maroc	55,0		30,0	85,0	55,0		30,0	85,0
Maurice	4,2			4,2	4,0			4,0
Mauritanie	15,2			15,2	16,4		8,5	24,9
Mexique	200,0		91,0	291,0	120,0		92,9	212,9
Monaco	3,3			3,3	3,3			3,3
Mongolie	3,0			3,0	5,2			5,2
Montserrat	-			-	0,2			0,2
Népal	4,3			4,3	3,2		3,5	6,7
Nicaragua	30,0			30,0	30,0			30,0
Nigéria	113,8			113,8	113,8			113,8
Norvège	5 665,9	90,9		5 756,8	3 975,3			3 975,3
Nouvelle-Zélande	700,0	151,5		851,5	739,2			739,2
Oman	50,0			50,0	55,0			55,0
Ouganda	35,5			35,5	-			-
Pakistan	75,5		37,9	113,4	75,3		65,7	141,0
Panama	6,0			6,0	22,0			22,0
Paraguay	10,0			10,0	-			-
Pays-Bas	3 717,5	6 527,4		10 244,9	2 083,3	11 927,9		14 011,2
Pérou	121,4			121,4	120,0			120,0
Philippines	413,7		29,6	443,3	413,7		45,4	459,1
Pologne	316,3			316,3	316,3			316,3
Portugal	20,0			20,0	-			-
Qatar	200,0			200,0	200,0			200,0
République arabe libyenne	35,2		8,4	43,6	-			-
République arabe syrienne	25,6			25,6	27,4			27,4
République de Corée	51,4		28,0	79,4	28,0		28,0	56,0
République démocratique allemande	109,8			109,8	114,3			114,3
République démocratique populaire lao	4,5			4,5	4,0			4,0
République socialiste soviétique de Biélorussie	74,0			74,0	79,8			79,8
République socialiste soviétique d'Ukraine	148,0			148,0	159,6			159,6
République-Unie de Tanzanie	15,6		14,4	30,0	12,5		15,8	28,3
République-Unie du Cameroun	28,0			28,0	64,5			64,5
Roumanie	12,5			12,5	11,7			11,7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 977,5			3 977,5	4 318,5	2 497,1		6 815,6
Rwanda	3,0			3,0	3,0			3,0
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	0,7			0,7	0,8			0,8
Sainte-Lucie	2,2			2,2	2,9			2,9
Saint-Marin	2,7			2,7	3,0			3,0
Saint-Siège	1,0			1,0	1,0			1,0

## Annexe IV (suite)

Gouvernements	1976				1975			
	Masse com- mune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total	Masse com- mune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
Samoa occidentale	1,6			1,6	2,0			2,0
Sénégal	22,2			22,2	25,6		5,6	31,2
Sierra Leone	-			-	28,0			28,0
Singapour	12,7		2,5	15,2	13,8		2,5	16,3
Somalie	14,7			14,7	10,2			10,2
Souaziland	4,6		2,3	6,9	2,8			2,8
Soudan	35,0			35,0	30,0		25,1	55,1
Sri Lanka	18,5		1,5	20,0	17,7		11,8	29,5
Suède	15 659,9	1 118,6		16 778,5	12 610,6	2 523,7		15 134,3
Suisse	2 190,4	2 247,0		4 437,4	2 132,4	880,1		3 012,5
Surinam	3,0			3,0	-			-
Tchécoslovaquie	64,3			64,3	65,4			65,4
Thaïlande	322,1		101,7	423,8	357,3		94,8	452,1
Togo	-			-	13,6			13,6
Tonga	1,0			1,0	1,0			1,0
Trinité-et-Tobago	10,0			10,0	15,0			15,0
Tunisie	31,0		13,5	44,5	33,8		15,6	49,4
Turquie	215,1		33,7	248,8	240,7		42,4	283,1
Union des Républiques socialistes soviétiques	799,3			799,3	861,7			861,7
Uruguay	5,0			5,0	-			-
Venezuela	116,0			116,0	167,0			167,0
Yémen	25,3			25,3	11,3			11,3
Yémen démocratique	1,4			1,4	1,0			1,0
Yougoslavie	235,7			235,7	232,4			232,4
Zambie	35,0		28,0	63,0	35,0		28,0	63,0
	79 459,7	11 339,0	1 456,3	92 255,0	68 504,0	26 434,8	1 376,6	96 315,4
Déduction pour ajustement des dépenses de l'exercice précédent		(40,6)		(40,6)	(43,8)			(43,8)
<b>TOTAL<sup>a/</sup></b>	79 459,7	11 298,4	1 456,3 <sup>b/</sup>	92 214,4	68 460,2	26 434,8	1 376,6 <sup>b/</sup>	96 271,6

a/ Des contributions supplémentaires ont été versées au titre des fonds d'affectation spéciale par les gouvernements suivants :

En 1976	Dollars E.-U.	En 1975	Dollars E.-U.
Allemagne, République fédérale d'	1 119,7	Allemagne, République fédérale d'	980,0
Danemark	1 971,3	Bangladesh	468,8
Finlande	372,2	Danemark	825,1
Norvège	1 811,6	Etats-Unis d'Amérique	3 100,0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	330,0	Finlande	761,0
Suède	273,3	Norvège	1 372,5
		Suède	102,6
<b>Total :</b>	<b>5 878,1</b>	<b>Total :</b>	<b>7 610,0</b>

b/ Pour déterminer le montant des fonds disponibles pour couvrir les dépenses au titre du programme du FISE, il faut déduire de ces chiffres les contributions destinées à couvrir les dépenses locales, soit 1 376,6 dollars pour 1975. Pour 1976, les contributions destinées à couvrir les dépenses locales sont inscrites dans les comptes du FISE à la rubrique recettes.

## Annexe V

Contributions de sources non gouvernementales, y compris les recettes  
provenant des ventes de l'Opération cartes de vœux en 1975 et 1976

(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

Pays	1976			1975				
	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes campagne 1975/76 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1974/75 (montants nets virés)	Total
Afghanistan			2 700	2 700			2 492	2 492
Afrique du Sud							9 059	9 059
Algérie	299		24 887	25 186	40	100	28 754	28 894
Allemagne, République fédérale d'	1 093 213	202 156	2 698 684	3 994 053	1 554 574	327 076	2 896 332	4 777 982
Arabie Saoudite			2 290	2 290		10	2 797	2 807
Argentine			59 025	59 025			244 041	244 041
Australie	1 763	526 694	121 424	649 881	655	539 468	161 639	701 762
Autriche	7 420		164 686	172 106	1 506		182 930	184 436
Bahamas	5			5				
Bahreïn			1 623	1 623			758	758
Bangladesh	10	9	15 542	15 561		51	6 985	7 032
Belgique	320 921	143 713	359 582	824 216	379 959	467 897	403 382	1 251 238
Bénin			91	91			494	494
Bermudes			3 264	3 264			3 877	3 877
Birmanie			5 892	5 892			6 524	6 524
Bolivie			10 827	10 827	93		8 572	8 665
Botswana			-	-			1 311	1 311
Brésil	189		975 575	975 764	70		887 195	887 265
Bulgarie			108 337	108 337			105 577	105 577
Burundi			617	617			968	968
Canada		2 138 225	621 555	2 759 780		1 051 649	1 024 191	2 075 840
Chili			112 871	112 871	4		117 979	117 983
Chypre			890	890			467	467
Colombie			32 306	32 306			29 336	29 336
Congo			1 242	1 242			2 529	2 529
Costa Rica			5 161	5 161			5 211	5 211
Côte d'Ivoire			6 630	6 630			5 629	5 629
Cuba			9 080	9 080			6 074	6 074

## Annexe V (suite)

Pays	1976				1975			
	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1975/76 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1974/75 (montants nets virés)	Total
Danemark	12 163	18 739	300 303	331 205	25 390	1 689	304 979	332 058
Egypte			18 066	18 066			19 564	19 564
El Salvador			8 235	8 235			9 941	9 941
Emirats arabes unis			6 929	6 929			5 770	5 770
Empire centrafricain			420	420			446	446
Equateur			-				7 630	7 630
Espagne	243 426	243 103	572 059	1 058 588	63 228	656 216	528 732	1 248 176
Etats-Unis d'Amérique	3 685 009	642 839	2 726 624	7 054 472	4 779 614	843 249	3 041 075	8 663 938
Ethiopie		413	1 713	2 126			1 106	1 106
Fidji			989	989			237	237
Finlande	46 454	312 652	321 927	681 033	8 694	34 394	293 790	336 878
France	640 260	32 367	1 595 489	2 268 116	805 620	31 132	1 412 119	2 248 871
Gabon			1 478	1 478			1 206	1 206
Gambie			822	822			262	262
Ghana							9 516	9 516
Gibraltar			1 084	1 084			627	627
Grèce			53 090	53 090			58 173	58 173
Grenade			266	266			250	250
Guadeloupe			155	155			145	145
Guatemala	71		6 952	7 023	46		7 823	7 869
Guinée			1 173	1 173			1 998	1 998
Guinée équatoriale			442	442			514	514
Guyane	98		4 889	4 987			5 086	5 086
Haïti			289	289				
Honduras			2 642	2 642			5 353	5 353
Hong-kong			821	821				
Hongrie			26 217	26 217			25 218	25 218
Inde	1 113	114	202 168	203 395	1 033	617	166 201	167 851
Indonésie	48		23 672	23 720	63		17 104	17 167
Irak			4 498	4 498			3 579	3 579
Iran	200		8 416	8 616	1 450		20 334	21 784
Irlande	40 741		17 991	58 732	464	24 833	17 723	43 020

## Annexe V (suite)

Pays	1976			1975			Total
	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1975/76 (montants nets virés)	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1974/75 (montants nets virés)	
Islande			4 968			4 000	4 000
Israël			6 605			777	777
Italie	112 302		143 580	98 580	30 009	191 404	319 993
Jamaïque						747	747
Japon	764 441	40 144	38 523	214 131	169 879	43 784	427 794
Jordanie		1 524	936		10	850	860
Haute-Volta		2 458					
Kampuchea démocratique						849	849
Kenya		49	7 603	119		7 374	7 493
Koweït	196		640	428		1 194	1 622
Liban			189	878		19 661	20 539
Libéria			1 235			1 267	1 267
Luxembourg	135	7 595	35 127	24	5 882	38 153	44 059
Madagascar			539			802	802
Malaisie	197		8 873			2 623	2 623
Malawi			582			863	863
Mali			258			837	837
Malte			975			1 483	1 463
Maroc			8 278	487		8 550	9 037
Martinique			794			189	189
Maurice			415			414	414
Mauritanie						595	595
Mexique	204	240	43 028	36		34 027	34 063
Monaco			3 864			4 098	4 098
Mozambique			1 177				
Népal	1 016		3 027	15		2 380	2 395
Nicaragua			4 633			473	473
Nigéria	41		32 618	62		25 726	25 788
Norvège	93 135		342 344	53 527	40 489	364 589	458 605
Nouvelle-Zélande	1 733	162 215	70 236	2 373	13 068	85 724	101 165
Ouganda			626			742	742

## Annexe V (suite)

Pays	1976			1975				
	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de voeux, campagne 1975/76 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de voeux, campagne 1974/75 (montants nets virés)	Total
Pakistan			17 931	17 931			16 547	16 547
Panama			7 631	7 631	55		13 187	13 242
Papouasie-Nouvelle-Guinée	404	422	1 024	1 850		920	250	1 170
Paraguay			7 814	7 814			6 373	6 373
Pays-Bas	103 586	310 864	573 653	988 103	67 593	181 899	625 237	874 729
Pérou	769		105 477	106 246		231	87 854	88 085
Philippines			19 780	19 780	376	2 179	21 505	24 060
Pologne			82 846	82 846			22 672	22 672
Portugal			1 760	1 760	813		4 500	5 313
Qatar							185	185
République arabe libyenne			3 739	3 739			6 007	6 007
République arabe syrienne							2 502	2 502
République de Corée			2 079	2 079		70	1 556	1 626
République démocratique populaire lao			1 025	1 025	119		1 121	1 240
République Dominicaine			7 837	7 837			2 582	2 582
République socialiste du Viet Nam			466	466			6 915	6 915
République-Unie du Cameroun			316	316			638	638
République-Unie de Tanzanie			5 790	5 790			4 640	4 640
Roumanie	727		126 909	127 636	2 603		183 185	185 788
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 791	149 640	308 527	461 958	116 529	148 686	383 042	648 257
Rwanda			509	509			149	149
Sainte-Lucie			513	513			691	691
Sénégal			9 818	9 818		100	6 501	6 601
Sierra Leone			628	628			594	594
Singapour			4 317	4 317			4 903	4 903
Somalie							562	562

## Annexe V (suite)

Pays	1976				1975			
	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1975/76 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales a/	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1974/75 (montants nets virés)	Total
Souaziland			1 140	1 140				
Soudan			3 898	3 898			3 861	3 861
Sri Lanka	65		21 237	21 302			16 992	16 992
Suède	53 150	200 000	540 452	793 602	67 698	291 684	571 843	931 225
Suisse	84 049	12 374	666 147	762 570	150 487	17 137	673 168	840 792
Tchad			115	115			393	393
Thaïlande			14 184	14 184	659	99	15 917	16 675
Togo			514	514				
Tonga							265	265
Trinité-et-Tobago	9		2 366	2 375				
Tunisie							4 125	4 125
Turquie	6		18 258	18 264	9		22 004	22 013
Union des Républiques socialistes soviétiques			298 408	298 408			301 520	301 520
Uruguay			13 407	13 407			19 666	19 666
Venezuela	4 465		12 649	17 114			4 491	4 491
Yémen			1 403	1 403			34	34
Yémen démocratique			617	617			507	507
Yougoslavie	854		107 975	108 829	66		79 531	79 597
Zaïre	62		5 938	6 000			7 290	7 290
Zambie	137		14 277	14 414			11 045	11 045
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	2 324	341		2 665	22 497	2 262		24 759
Divers			600	600			112	112
Total partiel	7 321 201	5 148 890	15 030 247	27 500 338	8 442 677	4 882 975	16 092 450	29 398 102
<u>A déduire :</u>								
Dépenses effectuées au titre de l'Opération cartes de vœux pour la production de cartes et de brochures publicitaires ainsi que les frais de transport et dépenses connexes			8 554 945	8 554 945			7 334 982	7 334 982
Total <sup>x</sup>	7 321 201	5 148 890	6 475 302	18 945 393	8 442 677	4 882 975	8 757 468	22 063 120

(Voir notes du tableau page suivante.)

Annexe V (suite)

(Notes du tableau de la page précédente.)

<sup>xi</sup> Des contributions supplémentaires ont été versées au titre des fonds d'affectation spéciale (voir document E/ICEF/AB/L.159 pour 1975 et E/ICEF/AB/L.171 pour 1976) par des sources non gouvernementales :

	<u>En 1976</u>	<u>En 1975</u>
	<u>Dollars E.-U.</u>	<u>Dollars E.-U.</u>
Allemagne, République fédérale d'	418 007	98 999

a/ On trouvera de plus amples détails pour 1975 à l'annexe IV (chap. III) du document E/ICEF/642 et pour 1976, à l'annexe IV (chap. III) du document E/ICEF/648.